



M. PEAKES

Washington "donne" la fusée Bomarc au Canada

OTTAWA. — Le ministre de la défense, M. George Randolph Peakes, a déclaré hier soir à Ottawa dans une interview que les Etats-Unis fourniraient gratuitement au Canada la fusée antiavions Bomarc et le matériel nécessaire au fonctionnement de cet engin.

Il a précisé que Washington dépensera \$72.000.000 pour équiper les forces armées du Canada de missiles

Bomarc et leur donner les appareils nécessaires au lancement de ceux-ci.

Il a ajouté que le Canada défrayera le coût de construction des deux bases de lancement, bases qui seront situées, l'une près de North Bay et l'autre à Mont-Laurier. Le Canada, dit-il, dépensera à cette fin \$15.000.000. Jusqu'ici, a-t-il poursuivi, le Canada a dépensé à ce propos \$440.000, ce qui

comprend les dépenses pour l'acquisition de terrains et des travaux préliminaires.

M. Peakes a ajouté que si le gouvernement d'Ottawa n'avait pas abandonné son projet d'adoption de l'intercepteur à réaction Arrow, il aurait fallu ajouter une somme de \$342.000.000 au budget de 1960-61 de la défense, budget qui est de \$1.596.000.000.

Si le Bomarc ne se révèle pas efficace, a-t-il dit également, il nous faudrait acheter le missile Nike-Hercules, fusée antiavions de l'armée américaine. Cela nous coûterait cher, a-t-il continué, car il nous faudrait aménager un plus grand nombre de bases, la fusée Nike-Hercules ayant un rayon d'action moindre que la fusée Bomarc.

Arrow: de \$500.000.000 à \$304.370

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a vendu pour \$304.370 quelque 2.785 tonnes de métal de rebut provenant du programme de production de l'intercepteur Arrow, interrompu il y a un an. A ce moment le gouvernement avait déjà englouti \$500.000.000 dans cette entreprise. Le métal de rebut consistait surtout en acier. Plusieurs compagnies canadiennes et américaines se sont partagé la dépouille de l'Arrow.

MOTIONS DE NON-CONFIANCE AUX COMMUNES

"La politique des conservateurs fait tort à l'aviation civile du Canada"

OTTAWA. — L'opposition a vigoureusement critiqué hier la politique des progressistes-conservateurs en matière d'aviation civile, et les libéraux ont présenté une motion de non-confiance contre le gouvernement Diefenbaker.

La motion, présentée par M. Lionel Chevrier, ancien ministre libéral des Transports, accuse le

gouvernement de suivre des politiques "imprévoyantes et irresponsables" qui causent un tort considérable à l'aviation canadienne tant sur le plan national qu'international. M. Chevrier a ajouté que les attitudes du gouvernement sont confuses et incertaines et que l'on en est rendu à dire au Canada qu'il est facile à manoeuvrer dans les débats sur les accords aériens internationaux.

La motion libérale, présentée en amendement à celle du gouvernement qui demandait à la Chambre de discuter les prévisions de dépenses budgétaires pour l'exercice 1960-61, accuse le gouvernement d'avoir cédé des droits souverains sans obtenir des droits identiques en retour, de pratiquer la discrimination contre les petites compagnies d'aviation canadiennes, spécialement celles desservant les régions éloignées, et de susciter de l'incertitude et des retards relatifs à la construction des aéroports.

M. Douglas Fisher, député PSD de Port-Arthur, a présenté lui aussi un amendement (autre motion de non-confiance) accusant le gouvernement d'avoir inutilement accordé des droits transcontinentaux aux Canadian Pacific Airlines, enlevant de ce fait à l'Air-Canada une occasion de réduire ses taux. M. Fisher a aussi accusé le gouvernement de ne pas avoir soutenu les aviations canadiennes. Il a ajouté que le ministère des Transports est devenu trop considérable pour un seul titulaire et que le gouvernement devrait créer un ministère de l'air séparé.

M. Chevrier, qui a parlé pendant une heure et 50 minutes, a cité toute une série d'exemples à l'appui de sa motion de non-confiance. En voici quelques-uns: 1. Le Canada a cédé à la France le droit de voler directement de Montréal à Chicago en retour du droit de voler direct entre Paris et Rome ou Vienne, droit dont le Canada ne se prévaut pas.

(suite à la page 2)

La Fédération des oeuvres a pu recueillir \$1.809.680!

(lire en page 2)

Mission fédérale à Elliott Lake

OTTAWA. — Une mission chargée d'enquêter sur la possibilité d'orienter Elliott Lake vers d'autres secteurs de l'activité économique a été envoyée dans cette ville par le premier ministre Diefenbaker.

Elle est dirigée par M. R.D. Thresher, député conservateur d'Essex-Sud et secrétaire parlementaire du ministre du travail.

(suite à la page 2)

Côté sera-t-il pendu vendredi?

OTTAWA. — Un individu reconnu coupable de meurtre sera peut-être pendu au Canada, avant que les Communes ne terminent le débat sur un projet de loi réclamant l'abolition de la peine capitale.

Ernest Côté, 37 ans, de North Bay, Ont., doit monter sur l'échafaud vendredi prochain pour le meurtre d'Alexander Heron, gérant de banque de Temiskaming, Qué.

Le débat sur le projet de loi visant à l'abolition de la peine de mort a été reporté, le 25 février dernier. Rien n'indique jusqu'ici que le débat reprendra avant vendredi.

Le Cabinet a donc l'alternative de commuer la peine de mort de Côté ou de lui accorder un sursis ou de décider que l'exécution aura lieu comme prévu.

Le jury qui a reconnu Côté coupable de meurtre le 14 novembre dernier à Hull, n'a pas recommandé Côté à la clémence du tribunal.

Prévu: un surplus fédéral

OTTAWA. — La Canadian Tax Foundation prévoit pour l'exercice financier 1960-61 un budget fédéral équilibré, voire même un léger surplus.

Cet organisme prive fondé ses prévisions sur l'hypothèse que les impôts resteront inchangés dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances, qui doit

être présenté d'ici quelques semaines.

Dans la dernière livraison de la revue "Tax Memo", la Canadian Tax Foundation fait observer que ses prévisions sont valables en autant que l'expansion économique se maintienne au même rythme que l'an dernier et qu'il y ait une augmentation de six à sept pour cent du produit national brut.

Désarmement: avant la réunion de Genève

Les "cinq" Occidentaux vont tenter de faire l'accord

PARIS. — C'est aujourd'hui que s'ouvre dans la capitale française la conférence des représentants des cinq Etats occidentaux qui doivent participer à partir du 15 mars aux travaux de la nouvelle commission Est-Ouest sur le désarmement.

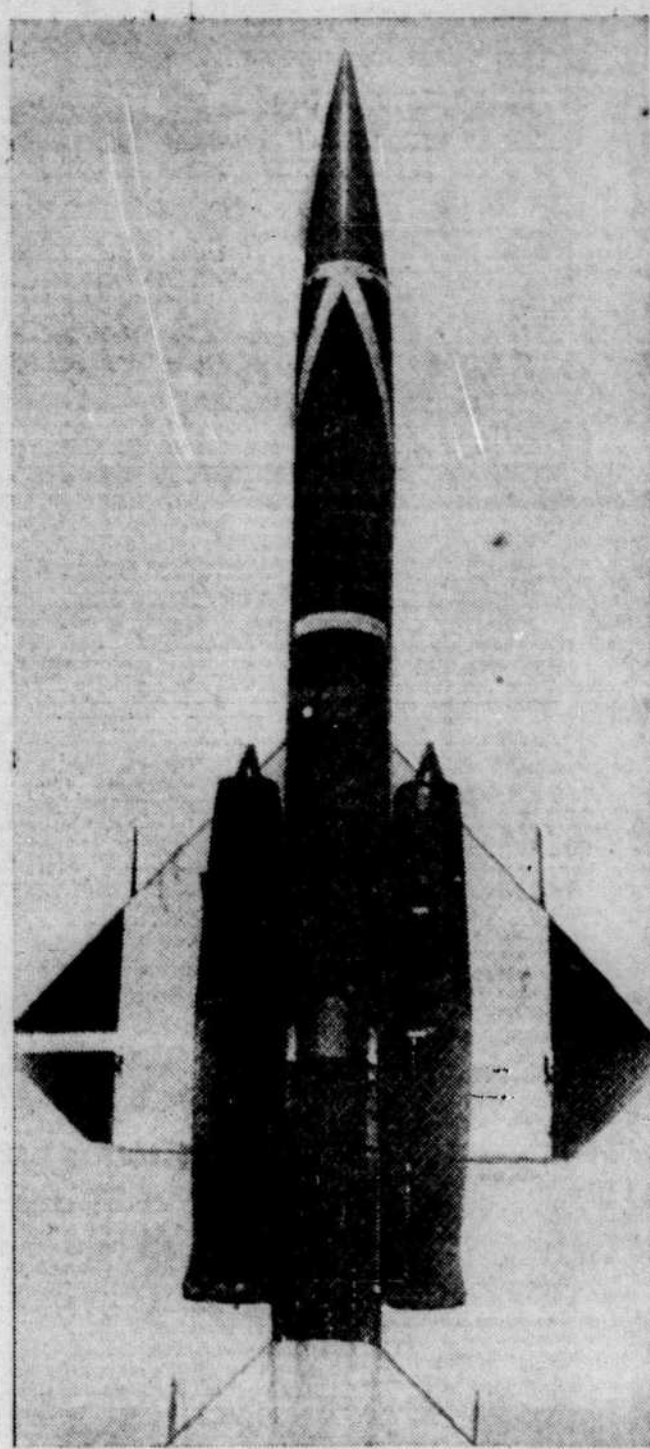
Les "Cinq" (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Canada) vont tenter d'aplanir leurs divergences et d'arrêter les grandes lignes d'un plan commun de désarmement par étapes.

Les observateurs occidentaux envisagent avec un certain pessimisme la prochaine conférence des Nations Unies, une proposition globale évidemment irréalisable mais qui a valu à l'URSS auprès des pays "non engagés" un énorme succès de propagande.

Difficile unité

Il serait donc indispensable que les Occidentaux puissent poser à ce projet simpliste mais ambitieux un plan sérieux, efficace et qui s'illustre relativement. Or, cela paraît improbable, remarquent parce que les Etats-Unis, chef de file des Occidentaux, n'ont même pas réussi à présenter à leurs propres alliés un programme cohérent de désarmement et parce que les cinq Occidentaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un plan commun.

A défaut de projet unique, les Occidentaux vont tenter au moins d'harmoniser leurs divers projets, ceux de la France



LES RELATIONS ETATS-UNIS - CUBA SONT AU POINT DE RUPTURE

Washington: Castro est de mauvaise foi — Cuba: vers la saisie des biens des E.-U.

WASHINGTON. — Jamais encore les relations américano-cubaines n'avaient été aussi tendues que depuis quelques jours. La violente protestation émise hier soir par M. Herter personnellement et son accusation déguisée de "mauvaise foi" à l'endroit de Castro vont probablement aggraver encore la crise et risquent de provoquer une rupture totale des relations. A Cuba, le ton de la presse ne fait que monter contre les Etats-Unis et des rumeurs persistantes veulent que le gouvernement cubain s'appête à ordonner la confiscation de tous les biens et propriétés américains dans l'île.

M. Christian Herter a personnellement convoqué le chargé d'affaires cubain, M. Enrique Patterson, et, au cours d'une orageuse entrevue de vingt minutes, lui a déclaré que les Etats-Unis se considéraient grossièrement insultés par les allusions "viles, erronées et aciemment mensongères" du premier ministre Castro, selon lesquelles le gouvernement américain serait l'auteur de l'explosion qui a détruit samedi dernier en rade de La Havane un cargo français qui apportait des armes et des munitions à Cuba.

M. Christian Herter a dit également au diplomate cubain: "Mon gouvernement repousse vigoureusement et avec indignation ces allusions et proteste énergiquement contre l'attitude irresponsable du premier ministre Castro". Et le ministre américain d'ajouter qu'en raison de la gravité des accusations ainsi lancées, "le gouvernement des E.-U. est amené de plus en plus à s'interroger sur la bonne foi du gouvernement de votre Excellence lorsque ce gouvernement se dit désireux d'améliorer les relations entre nos deux pays".

Evidemment désireux que cette protestation reçoive la plus large publication possible, le secrétaire d'Etat a publié le texte intégral des déclarations de M.

Herter moins d'une demi-heure après que le diplomate cubain eut quitté le ministère américain.

(suite à la page 2)

ALGERIE:

DE GAULLE PRECISE

Union à la France ou indépendance et partage du pays

PARIS. — Le président Charles de Gaulle a déclaré hier soir que la politique "d'autodétermination" reste inchangée en ce qui concerne l'Algérie et que les Algériens auront choix entre les trois termes déjà définis: indépendance, association ou intégration. Mais si la majorité opte pour l'indépendance ou la "sécession", cela signifiera automatiquement le partage du pays.

C'est la première fois que le chef de l'Etat dit ouvertement que l'indépendance choisie par

(suite à la page 2)

L'ASSEMBLEE VOTE LA LOI DE L'IMPOT PROVINCIAL

Hamel: l'U. N. est dominée par la pègre Barrette: ma vie privée, un livre ouvert

QUEBEC (DNC). — Le premier ministre de la province, M. Antonio Barrette, s'est défendu hier d'avoir prononcé un discours politique en proposant l'adoption du bill 60 vendredi dernier. En dépit des accusations que l'on peut porter, dit-il, je continuerai à défendre les meilleurs intérêts de la province de Québec. Le bill 60 a finalement été voté à l'unanimité. Il prévoit une augmentation d'un pour cent de l'impôt sur les profits des sociétés québécoises. Cet argent servira à alimenter le fonds d'amortissement qui permettra au gouvernement de garantir le capital et les intérêts des emprunts hypothécaires des universités québécoises.

M. Barrette s'est élevé avec vigueur, hier, contre l'accusation portée par M. Hamel à l'effet que l'Union nationale est dominée par la pègre. On ne devrait pas entendre de pareilles accusations dans un parlement, dit-il, à moins qu'on ne soit en mesure de les prouver.

M. Hamel a dit que l'Union nationale a refusé de voter en faveur d'une loi d'impôt sur le revenu proposée par M. Godbout. Il a dit qu'elle n'a pas plus profité du droit qu'elle avait de mettre fin, après la guerre, aux ententes fiscales acceptées par M. Godbout.

C'est M. Armand Maltais, député de Québec-Est et ministre d'Etat qui a repris le débat hier.

Autonomie positive

En 1951, dit-il, le gouvernement fédéral a pénétré dans le domaine sacré de l'éducation et il a ordonné une subvention égale à \$0.50 par habitant. Le premier ministre Duplessis a dénoncé cette intrusion. Cependant comme cette première intervention était peut-être temporaire, une sorte de cadeau, une remise, une restitution, il fut convenu d'accepter pour un an. Mais comme la législation fédérale persistait il fallait s'y opposer.

Il fallait tout de même que nous ayons l'argent nécessaire et c'est alors que M. Duplessis créa l'impôt provincial sur les revenus des particuliers. Il demanda et obtint la collaboration de tous, sauf de l'opposition libérale qui vota contre la loi. M. Maltais a dit que non seulement le premier ministre du pays avait fait passer une loi épiquant dans le champ provincial, mais qu'il avait demandé aux universités d'accepter l'argent d'Ottawa, de ne pas écouter M. Duplessis. L'opposition dit: "Mais vous avez attendu huit ans pour faire voter la loi actuelle!" Comme s'il avait été facile d'agir avant, alors que le gouvernement central incitait les gens à désobéir aux dirigeants de la province, dit M. Maltais.

Il a terminé en félicitant le premier ministre et le secrétaire provincial du travail considérable qu'ils se sont imposés pour permettre l'adoption du présent bill, une nouvelle mesure d'autonomie positive.

Textes tronqués

M. René Hamel, député (lib.) de Saint-Maurice, a dit que le discours prononcé vendredi par M. Barrette avait été annoncé la veille à Ottawa par le journaliste Guy Rondeau, de la Presse canadienne, disant que les prochaines élections vont ranimer l'ardeur des attaques de l'Union nationale contre Ottawa. C'était le 3 mars.

Le député dit ensuite que le discours de M. Barrette a été un discours essentiellement politique exposant le programme de l'Union nationale à la veille du scrutin. Les journaux l'ont reconnu dans leur édition du lendemain, "Le Devoir", "La Presse", "Le Star", etc.

M. Hamel a accusé le premier ministre d'avoir tronqué les textes en ne citant que les passages en faveur de sa thèse, notamment le texte de M. Adélard Godbout lors de la conférence de 1941. A ce moment-là, tous les premiers ministres de toutes les provinces ont félicité la Commission Rowell-Sirois de son travail. M. Godbout exprima alors l'opinion que le Canada

(suite à la page 2)

(suite à la page 2)

L'assurance-hospitalisation

"Nous aurons notre propre régime", dit M. Barrette

QUEBEC (DNC). — Le premier ministre Barrette a annoncé hier que jamais le gouvernement de l'Union nationale n'accepterait les conditions du gouvernement d'Ottawa au sujet de l'assurance-hospitalisation. M. Barrette a fait cette précision en réponse au discours de M. René Hamel qui avait accusé le gouvernement d'avoir fait perdre des centaines de millions au Québec en refusant de participer au plan fédéral d'assurance-hospitalisation.

"Nous allons avoir notre propre régime d'assurance-hospitalisation, dit le premier ministre, et dès cet automne, au cours d'une session d'urgence. Nous aurons alors une loi qui tiendra compte de nos traditions, de notre mentalité et de notre système hospitalier".

Pour cela, ajoute M. Barrette, nous sommes prêts à sacrifier quelques millions et ce n'est pas le peuple qui les paiera mais nous irons chercher de l'argent où il se trouve en taxant les grosses compagnies et en récupérant ce que le gouvernement d'Ottawa nous a enlevé.

LETTRE DE QUEBEC

Le bill 60: deux jours de débat et pas un mot du projet de loi

Par Pierre LAPORTE

QUEBEC. — Le débat sur le bill 60 — qui augmente d'un pour cent l'impôt sur les profits des sociétés — aura prouvé au moins une chose: que des politiciens peuvent discuter d'un projet de loi pendant deux jours sans y faire allusion à aucun moment!

Ce bill est, — on nous l'a brièvement laissé entendre — un des six ou sept projets de loi de la présente session qui ont un rapport direct ou indirect avec l'éducation. Son objet essentiel est de constituer un fonds que le gouvernement pourra utiliser pour faciliter les emprunts hypothécaires des universités québécoises.

Cela les journalistes l'ont su. Pas parce qu'on l'a dit au cours du débat, mais parce qu'ils avaient le projet de loi devant eux! Quant aux spectateurs, qui étaient nombreux à certains moments, ils ont vraiment dû se demander de quoi il était question, quelle législation nouvelle prenait forme dans ce chassé-croisé d'accusations, de contre-accusations, dans ce fatras de citations qui ont conduit la chambre jusqu'à une loi fédérale d'aide à l'agriculture... en 1912!

Duplessis ou Sauvé? Le premier ministre a donné le ton. Puisant dans le dossier plein de citations, d'articles de journaux, d'extraits de documents officiels, il s'est lancé dans une attaque à fond contre les menées centralisatrices de libéraux fédéraux. Qu'ils aient été battus il y a déjà deux ans et qu'ils aient été remplacés par des conservateurs dont le premier soin fut d'augmenter encore le quantum des subventions fédérales aux universités... Cela n'a guère paru l'impressionner.

M. Barrette a été catégorique: "Qu'on m'accuse tant qu'on voudra de faire des discours partisans... Cela ne m'empêchera pas de faire mon devoir". Personne, je pense, ne doute du désir sincère de M. Barrette de faire son devoir. Tout est dans la manière. Il y a celle de M. Duplessis, qui a joué à la politique toute sa vie, même aux heures de grandeur. Et il y a celle aussi de M. Sauvé,

(Suite à la page 2)

ERRATUM

Une erreur typographique, heureusement rétablie dans notre dernière édition, nous a fait attribuer hier à M. Clement Brown, notre correspondant à Ottawa, la chronique sur l'Union Nationale et le Dr Camille Pouliot. Nos lecteurs auront compris que ce texte venait de Québec et qu'il était signé Pierre Laporte.



Les cercueils des cinq pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions, au cours de la semaine dernière, ont été placés sur des camions du service des incendies de la métropole alors que la population de Montréal s'est jointe hier aux autorités municipales pour rendre un dernier hommage aux courageux disparus. (Voir nouvelle en page 3). (Photo Le Devoir)

L'Assemblée vote la loi...

(Suite de la 1ère page)

devoir de la puissance et de l'indépendance de la nation. On ne pouvait pas laisser le Canada sur une situation de temps de guerre.

M. Hamel fait allusion à la partie du discours du premier ministre se référant à un discours de M. Jean Lesage. Il dit, dit-il, que la loi n'est pas facile de définir le mot prioritaire. J'ai déjà demandé au gouvernement actuel quelle définition il donnait au mot prioritaire. Quant à moi j'estime que cela signifiait le droit à la déduction.

C'est pour cette raison que j'affirme que la loi n'est pas une loi. C'est une loi de la province de Québec. La loi n'est pas une loi de la province de Québec. La loi n'est pas une loi de la province de Québec.

M. Johnson: Le député n'est pas capable de prouver ces chiffres.

M. Hamel: Certainement. Selon le rapport Tremblay de 1947 à 1952 la province a perdu \$300 millions. En 1952, la province a perdu \$100 millions; en 1953, \$100 millions.

La province de Québec n'a pas bénéficié non plus de la loi fédérale relative à la route Trans-Canada. C'est la somme de \$350 millions que le fédéral a mise à la disposition de la province pour l'aménagement d'une route transcanadienne. La part du Québec aurait été d'environ \$100 millions. Dans le domaine de l'assurance hospitalisation, on estime à \$130 millions les pertes de la province de Québec, dit M. Hamel. Cela fait un total une perte de revenus de \$750 millions, et je n'ai pas mentionné d'autres lois fédérales qui auraient pu assurer des revenus additionnels à la province. Je pourrais souligner par exemple la mesure fédérale qui assure des contributions de la province aux chemins d'accès aux ressources naturelles.

Pendant que les autres provinces bénéficiaient de l'appui du Québec aux revenus du fédéral, nous nous étions privés des lois fédérales concernant notre éducation, par exemple, note le député. C'est ce qui explique que plusieurs usines dans notre propre province sont dirigées par des gens qui ont étudié à l'étranger de la province.

M. Johnson: Le député dénigre sa province.

M. Hamel: Je crois que dénigrer la province, c'est l'accuser de complexité d'infirmité comme la fait le ministre des ressources hydrauliques dans un récent discours.

M. Hamel a terminé en disant que "l'Union nationale est un régime corrompu dominé par la pègre".

M. Talbot a protesté contre ce langage qu'il a qualifié de non parlementaire. Il a demandé que le député de St-Maurice retire ses paroles.

M. Hamel: Je répète que le régime de l'Union nationale est corrompu et dominé par la pègre.

M. Tellier est intervenu pour demander à M. Hamel de ne pas employer des propos de genre. Il importe de rester dans le cadre du sujet. Puis le président avertit le député de St-Maurice que c'est la troisième fois qu'il avertit de respecter les règlements. La prochaine fois il le nommera.

M. Hamel répliqua que le parti libéral n'accepte pas que l'Union nationale se serve des principes chers à toute la population pour cacher son incompetence et son incurie depuis vingt ans.

Lettre au "Devoir"...

(Suite de la page 4)

lamentable. Comment, par exemple, ne voit-il pas la nécessité d'une banque du Québec pour le contrôle de l'économie québécoise? L'Etat d'Israël a-t-il remis à Nasser le contrôle de sa bourse et de son industrie?

Que le Canada français, aujourd'hui rive à l'univers anglo-saxon, complètement coupé des pays latins et français, n'ayant même pas d'ambassadeur au Vatican, sorte de son isolement actuel et accède enfin au monde de l'internationalisme par la voie ordinaire de la souveraineté nationale, voilà bien la mission de la nouvelle jeunesse. Ecoeuvrée des longs discours patriotiques sur la douce langue française, ecoeuvrée du bilinguisme de sacro-sainte à sens unique, ecoeuvrée aussi des nouvelles mythologies internationalistes derrière lesquelles toute une génération s'est cachée, dégoutée, enfin, du faux hérosisme pan-canadien, que va faire cette "nouvelle vague" qui s'annonce, celle des quinze, vingt ou vingt-cinq ans?

Elle commence par abattre cette psychologie de la peur qui paralyse tout le Canada français et l'empêche de voir les problèmes là où ils sont. Par son enthousiasme, elle donnera de l'optimisme à nos historiens, de l'envergure à nos économistes, de la solidarité à nos hommes politiques, du courage à nos intellectuels. Le levathan confédératif "canadien" retardera l'ordre international chrétien parce qu'il brime les droits d'une nation, la nôtre. Il faut revenir de toute urgence au seul mode viable qui assurera définitivement notre survie collective pour les siècles futurs, i.e. la souveraineté du Québec.

Aucun egoïsme, aucune intransigence, aucun extrémisme, aucune anglophobie dans tout cela, mais bien plutôt nationalisme éclairé, vision réaliste d'un problème donné, solution non moins réaliste dans la justice et le respect de l'homme canadien-français.

Pierre GRENIER, étudiant, Université de Montréal.

M. Barrette

M. Barrette a affirmé que si le député de St-Maurice pense, en parlant de cette façon, qu'il va empêcher de faire son devoir il se trompe.

J'ai vécu en face de ces gens-là depuis vingt-cinq ans, dit M. Barrette, et ils ne sont pas capables de m'empêcher de faire mon devoir. On croirait, à entendre les libéraux parler de partisannerie politique, que ce sont de petits anges. Vous avez entendu le député de St-Maurice dire que le gouvernement de Québec est dirigé par la pègre. C'est un scandale et un boulet qu'il va traîner à son pied tout le long de sa carrière politique.

Quand un député accuse le premier ministre d'être le chef d'un parti dominé par la pègre, c'est de la plus noire perfidie à l'endroit de celui qui sacrifie peut-être les dernières années de sa vie au bien de sa province. Ceux qui m'ont placé à la tête du gouvernement sont les représentants du peuple et je n'ai pas de compte à rendre à l'opposition.

M. Barrette a dit que sa vie privée est un livre ouvert et il défie qui que ce soit de porter des accusations contre lui. "Je dis cela en regardant mes adversaires en face. Je ne vous crains pas et je vous défie".

Le premier ministre dit ensuite que dans son discours de vendredi dernier il a évité de mettre en cause qui que ce soit qui siègeait à l'Assemblée législative. J'ai fait, dit-il, l'histoire de la question de l'autonomie et j'ai évité de blesser qui que ce soit. Mais si on m'y oblige, je suis capable de faire des diatribes partisans et je trouverai les termes nécessaires.

Reproches à M. Hamel

Le premier ministre dit que ce qui l'a surtout frappé dans le discours du député de St-Maurice c'est qu'il a approuvé les ententes de 1942 et les attitudes de MM. Godbout et Lesage. Le député de St-Maurice a défendu ses deux chefs et il nous a accusés d'avoir résisté d'approuver une loi imposant une taxe provinciale.

Cette partie de la loi, dit le premier ministre, était une mise en tutelle de la province de Québec. Si c'était à refaire nous voterions encore contre cette loi et surtout contre ce proviso.

M. Barrette revient ici sur des citations des déclarations de MM. Godbout, Hephurn, Aherhart, Patullo, à la conférence fédérale-provinciale de 1941, qu'il avait rendues publiques dans son discours de vendredi dernier, et il ajoute:

"En fait, les accords fiscaux de 1942 auraient été impossibles si M. Godbout avait fait cause commune avec les quatre autres premiers ministres. Nous aurions quand même contribué à l'effort de guerre mais nous n'aurions pas cédé nos droits à Ottawa".

Le premier ministre répond ensuite à cette partie du discours de M. René Hamel. L'anneau du député de St-Maurice déclarait qu'à cause de l'attitude négative de l'Union nationale la province de Québec avait perdu des centaines de millions. On avait dit avant le député de St-Maurice que si les libéraux étaient restés au pouvoir, avec leurs visées centralisatrices, nous n'aurions jamais récupérés les 230 millions que nous avons obtenus cette année et qu'eux les libéraux avaient cédés pour environ \$13 millions.

Mais l'attitude de l'Union nationale, depuis 1944, a permis au gouvernement de récupérer des centaines de millions et, avec des millions, nous avons fait plus qu'ailleurs tout en diminuant les dettes de la province.

M. Hamel répliqua que le parti libéral n'accepte pas que l'Union nationale se serve des principes chers à toute la population pour cacher son incompetence et son incurie depuis vingt ans.

Union à la...

(Suite de la 1ère page)

une majorité des Algériens musulmans signifiait la division de l'Algérie en deux ou plusieurs parties, deux probablement dont l'une deviendrait la patrie des Européens qui y seraient regroupés. Le chef de l'Etat a cru nécessaire de préciser sa position à son retour d'Algérie dans un communiqué émis par le ministre de l'Information, M. Terrenoire, qui venait de s'entretenir avec le général de Gaulle.

De Gaulle a également déclaré que l'offre de négociations pour un cessez-le-feu tient toujours mais: "Comme ceux à qui elle est adressée n'ont pas posé dans ce sens aucun geste concret et que rien n'indique qu'ils soient disposés à ce faire, il reste nécessaire que l'armée poursuive sa tâche de rétablissement de l'ordre et de pacification du pays".

Le communiqué indique clairement que le président estime que la formule de "association" est la seule valable pour l'Algérie comme pour la France et la seule qui ouvre "sur un avenir heureux". De Gaulle a mentionné de nouveau son vœu d'une "Algérie algérienne", pleinement maîtresse de ses destinées sur le plan interne et unie à la France en tout ce qui concerne la souveraineté extérieure. "Ou l'Algérie aura son mot à dire comme la France".

Le chef de l'Etat termine en exprimant sa confiance que la majorité des Musulmans refusent la sécession.

Le communiqué indique également que le président estime que la formule de "association" est la seule valable pour l'Algérie comme pour la France et la seule qui ouvre "sur un avenir heureux".

De Gaulle a mentionné de nouveau son vœu d'une "Algérie algérienne", pleinement maîtresse de ses destinées sur le plan interne et unie à la France en tout ce qui concerne la souveraineté extérieure. "Ou l'Algérie aura son mot à dire comme la France".

Le chef de l'Etat termine en exprimant sa confiance que la majorité des Musulmans refusent la sécession.

Dernier...

(Suite de la page 3)

A l'Oratoire

Un service funéraire pour le repos de l'âme des cinq derniers morts la semaine dernière sera célébré demain soir, à 8 h. 15, en la crypte de l'Oratoire St-Joseph du mont Royal. Le service sera le R.P. Roland Gauthier, c.s.c., supérieur de l'Oratoire, assisté de R.P. Dolard Morin, S.J., sumonier des pompiers.

Le supérieur du sanctuaire convie à cette cérémonie tous les membres des familles des victimes ainsi que tous les papiers de la métropole et des villes environnantes.

Washington:...

(suite de la première page)

Pale et l'air grave, le chargé d'affaires de la Havane a quitté en hâte le secrétariat d'Etat et a dit simplement aux journalistes qu'il allait immédiatement communiquer à son gouvernement les propos de M. Herter sans le moindre commentaire.

On se rappellera que lors de la cérémonie d'inhumation de quelques-unes des victimes de l'explosion, dimanche, M. Castro a prononcé un discours dans lequel il a clairement indiqué qu'il tenait le gouvernement américain responsable au moins indirectement de l'explosion qu'il a qualifiée d'attentat criminel.

A ce sujet, M. Herter a également déclaré hier: "En raison de notre sympathie spontanée et de la part que nous prenons à votre deuil, le gouvernement et le peuple américains ont été vivement blessés lorsque le premier ministre Castro a dit croire que le gouvernement des Etats-Unis était responsable de cette catastrophe".

Provocation délibérée de La Havane

1912 ou 1919?

Deux autres orateurs ont participé au débat. M. Armand Maltais, ministre d'Etat, et M. René Hamel, député de Saint-Maurice.

Ils ont été à la hauteur de leurs chefs, et n'ont pas soufflé mot du bill 60. M. Maltais a timidement déclaré que l'éducation est une chose importante qu'elle est vitale pour le Canada français. Il a ensuite abordé un sujet bien plus important, c'est-à-dire la date du premier empiètement d'Ottawa dans le domaine de l'éducation. Etait-ce en 1912, alors qu'Ottawa a donné des subsides pour l'enseignement de l'agriculture? ou en 1919, quand Ottawa a envahi le "domaine sacré" de l'éducation en finançant une partie de l'enseignement technique?

M. Maltais est mieux fait de nous dire pour quelle bonne raison l'Union nationale n'a pas mis fin à cet envahissement de notre "domaine sacré". Elle a continué de recevoir d'Ottawa, pendant de nombreuses années, des sommes d'argent importantes pour l'enseignement technique.

M. Hamel a répondu, presque point par point, au discours de M. Barrette. Il ne s'est pas excusé de louer les politiciens partisans. Il a dit carrément qu'il se mettrait sur le sentier de la guerre avec l'espoir d'en revenir avec le scalp du premier ministre.

Et patati et patata!

Ce débat nous aura valu les informations ou les discussions suivantes:

1 — Tous les premiers ministres depuis la Confédération ont été autonomistes, sauf M. Godbout.

2 — Les conservateurs fédéraux ne sont pas plus autonomistes que leurs prédécesseurs libéraux.

3 — La vie politique de M. Barrette est un livre ouvert et il défie ses adversaires d'y trouver quelque chose à redire.

4 — L'Union nationale est dominée par la pègre.

5 — M. Hamel a changé plus souvent de parti politique qu'une jolie femme change de robes.

6 — L'Union nationale n'a pas peur des libéraux, et l'Union nationale ne fait pas peur aux libéraux.

Et patati et patata! Que devient l'éducation dans tout cela? J'imagine un collègue lisant le compte rendu de ce débat. Ou le directeur de collège apprenant ce qui s'est dit pendant l'étude d'un projet de loi destiné... à l'avancement de l'éducation dans la province de Québec.

Serait-il tellement étonnant qu'ils pensent: "C'est ça l'éducation", ou c'est ça la politique?"

Quand le président de la Chambre, à la fin du débat, a demandé le vote, M. Lapalme s'est écrié:

"Sur quoi allons-nous voter?"

Et voilà la session qui, soit, paraît-il, passer à l'histoire comme la "session de l'éducation".

Lettre de Québec...

(suite de la première page)

qui était un rude joueur mais qui savait s'élever au-dessus de la politique.

Le chef de l'opposition a suivi M. Barrette sur le terrain de la politique partisane. Il s'en est excusé. On avait l'impression, dans son cas, qu'il avait préparé un discours autre que celui qu'il a réellement prononcé.

Il avait donné la preuve lors de sa discussion avec M. Yves Prevost sur le bill de subventions aux institutions d'enseignement secondaire, qu'il connaissait bien son sujet et en parlait avec plaisir. M. Prevost avait donné le même bon exemple.

M. Lapalme n'a pas pu se payer la joie de causer d'éducation comme il sait le faire. Comprenez que M. Barrette venait de proposer un des thèmes de la prochaine campagne électorale, il a modifié son style et tenté de repousser le premier ministre sur le terrain où il avait choisi de se battre.

En résumé ni M. Barrette ni M. Lapalme n'ont fait la moindre allusion à l'objet fondamental du bill.

1912 ou 1919?

Deux autres orateurs ont participé au débat. M. Armand Maltais, ministre d'Etat, et M. René Hamel, député de Saint-Maurice.

Ils ont été à la hauteur de leurs chefs, et n'ont pas soufflé mot du bill 60. M. Maltais a timidement déclaré que l'éducation est une chose importante qu'elle est vitale pour le Canada français. Il a ensuite abordé un sujet bien plus important, c'est-à-dire la date du premier empiètement d'Ottawa dans le domaine de l'éducation. Etait-ce en 1912, alors qu'Ottawa a donné des subsides pour l'enseignement de l'agriculture? ou en 1919, quand Ottawa a envahi le "domaine sacré" de l'éducation en finançant une partie de l'enseignement technique?

M. Maltais est mieux fait de nous dire pour quelle bonne raison l'Union nationale n'a pas mis fin à cet envahissement de notre "domaine sacré". Elle a continué de recevoir d'Ottawa, pendant de nombreuses années, des sommes d'argent importantes pour l'enseignement technique.

M. Hamel a répondu, presque point par point, au discours de M. Barrette. Il ne s'est pas excusé de louer les politiciens partisans. Il a dit carrément qu'il se mettrait sur le sentier de la guerre avec l'espoir d'en revenir avec le scalp du premier ministre.

Et patati et patata!

Ce débat nous aura valu les informations ou les discussions suivantes:

1 — Tous les premiers ministres depuis la Confédération ont été autonomistes, sauf M. Godbout.

2 — Les conservateurs fédéraux ne sont pas plus autonomistes que leurs prédécesseurs libéraux.

3 — La vie politique de M. Barrette est un livre ouvert et il défie ses adversaires d'y trouver quelque chose à redire.

4 — L'Union nationale est dominée par la pègre.

5 — M. Hamel a changé plus souvent de parti politique qu'une jolie femme change de robes.

6 — L'Union nationale n'a pas peur des libéraux, et l'Union nationale ne fait pas peur aux libéraux.

Et patati et patata! Que devient l'éducation dans tout cela? J'imagine un collègue lisant le compte rendu de ce débat. Ou le directeur de collège apprenant ce qui s'est dit pendant l'étude d'un projet de loi destiné... à l'avancement de l'éducation dans la province de Québec.

Serait-il tellement étonnant qu'ils pensent: "C'est ça l'éducation", ou c'est ça la politique?"

Quand le président de la Chambre, à la fin du débat, a demandé le vote, M. Lapalme s'est écrié:

"Sur quoi allons-nous voter?"

Et voilà la session qui, soit, paraît-il, passer à l'histoire comme la "session de l'éducation".

Décès de M. L. Durand

(suite de la première page)

A Montréal, le 7 mars, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Léopold Durand, époux de Marie Lemieux.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, ses fils et belles-filles: M. et Mme Joseph-Jean Durand, (Lucie Laporte), le Dr et Mme Jean-Claude Durand, (Marguerite Beaulieu), M. et Mme Michel Durand, (Cécile Bedard), M. Guy Durand; ses gendres et ses filles M. et Mme Laurent La Fontaine (Thérèse), M. et Mme Jean Galarneau, (Hélène), M. et Mme Jean-Marc Paquette, (Rolande), M. et Mme Alain Trahan, (Huguette), Mlle Suzanne, Pauline, Claire, Suzanne et Louise.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 11 mars. Le convoi funéraire partira des salons J.S. Vallée, 5310, Avenue du Parc, pour se rendre à l'église Saint-Roch où le service sera célébré à 9 heures.

L'inhumation se fera au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

La politique...

(Suite de la 1ère page)

2 L'Allemagne a obtenu le droit de vol direct entre Montréal et Chicago en échange du même droit entre Düsseldorf et Vienne, un échange où l'Allemagne obtient sûrement la part du lion.

3 Les Etats-Unis ont obtenu des droits de vol transfrontière définitivement défavorables au Canada.

4 Le Royaume-Uni a obtenu le droit d'utiliser Toronto comme terminus et n'a rien donné en échange.

5 Dans un échange à multiples facettes avec l'Italie, dans lequel plusieurs routes aériennes sont impliquées, le Canada a troqué "un éléphant pour une souris".

M. Hamel a répondu, presque point par point, au discours de M. Barrette. Il ne s'est pas excusé de louer les politiciens partisans. Il a dit carrément qu'il se mettrait sur le sentier de la guerre avec l'espoir d'en revenir avec le scalp du premier ministre.

Et patati et patata!

Ce débat nous aura valu les informations ou les discussions suivantes:

1 — Tous les premiers ministres depuis la Confédération ont été autonomistes, sauf M. Godbout.

2 — Les conservateurs fédéraux ne sont pas plus autonomistes que leurs prédécesseurs libéraux.

3 — La vie politique de M. Barrette est un livre ouvert et il défie ses adversaires d'y trouver quelque chose à redire.

4 — L'Union nationale est dominée par la pègre.

5 — M. Hamel a changé plus souvent de parti politique qu'une jolie femme change de robes.

6 — L'Union nationale n'a pas peur des libéraux, et l'Union nationale ne fait pas peur aux libéraux.

Et patati et patata! Que devient l'éducation dans tout cela? J'imagine un collègue lisant le compte rendu de ce débat. Ou le directeur de collège apprenant ce qui s'est dit pendant l'étude d'un projet de loi destiné... à l'avancement de l'éducation dans la province de Québec.

Serait-il tellement étonnant qu'ils pensent: "C'est ça l'éducation", ou c'est ça la politique?"

Quand le président de la Chambre, à la fin du débat, a demandé le vote, M. Lapalme s'est écrié:

"Sur quoi allons-nous voter?"

Et voilà la session qui, soit, paraît-il, passer à l'histoire comme la "session de l'éducation".

Mission...

(suite de la première page)

M. Starr. Ce dernier, de même que M. Churchill, ministre du commerce, doivent visiter Elliot Lake plus tard, mais M. Diefenbaker a fait savoir qu'il ne se rendrait pas lui-même à Elliot Lake pour le moment, de crainte de soulever des "espoirs injustifiés".

La mission d'enquête étudiera les diverses possibilités d'emploi à Elliot Lake et les possibilités d'orienter l'activité de la ville vers d'autres secteurs que celui de l'uranium. Elle aura des consultations avec la Société centrale d'hypothèque et de logements sur les problèmes des propriétaires.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 11 mars. Le convoi funéraire partira des salons J.S. Vallée, 5310, Avenue du Parc, pour se rendre à l'église Saint-Roch où le service sera célébré à 9 heures.

L'inhumation se fera au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

"Les cinq"...

(Suite de la 1ère page)

la suppression des moyens de "livraison" de ces armes. Donc, il faut commencer par la suppression des projectiles intercontinentaux et des bombardiers équipés pour le transport de bombes nucléaires. Dans un deuxième temps, il faudra non seulement abandonner les expériences atomiques, ce qui serait une "fausse sécurité" mais décider la destruction de tous les stocks d'armes nucléaires existant. C'est à ce deuxième stade seulement que commencerait la réduction des armes classiques et des effectifs militaires.

Il paraît fort improbable que les "cinq" arrivent à s'entendre et ils se présenteront probablement à Genève en ordre dispersé.

La Croix-Rouge canadienne vient en aide, chaque année, à plus de 10,000 personnes victimes de sinistres ou catastrophes. Dans la plupart des cas, il s'agit de victimes d'incendies.

Pour aider la digestion

Eau de mélisse des Carmes BOYER

Surdu sucre dans une infusion

Agent général pour le Canada: J. Alfred Oumet, Montréal

Et patati et patata!

Ce débat nous aura valu les informations ou les discussions suivantes:

1 — Tous les premiers ministres depuis la Confédération ont été autonomistes, sauf M. Godbout.

2 — Les conservateurs fédéraux ne sont pas plus autonomistes que leurs prédécesseurs libéraux.

3 — La vie politique de M. Barrette est un livre ouvert et il défie ses adversaires d'y trouver quelque chose à redire.

4 — L'Union nationale est dominée par la pègre.

5 — M. Hamel a changé plus souvent de parti politique qu'une jolie femme change de robes.

6 — L'Union nationale n'a pas peur des libéraux, et l'Union nationale ne fait pas peur aux libéraux.

Et patati et patata! Que devient l'éducation dans tout cela? J'imagine un collègue lisant le compte rendu de ce débat. Ou le directeur de collège apprenant ce qui s'est dit pendant l'étude d'un projet de loi destiné... à l'avancement de l'éducation dans la province de Québec.

Serait-il tellement étonnant qu'ils pensent: "C'est ça l'éducation", ou c'est ça la politique?"

Quand le président de la Chambre, à la fin du débat, a demandé le vote, M. Lapalme s'est écrié:

"Sur quoi allons-nous voter?"

Et voilà la session qui, soit, paraît-il, passer à l'histoire comme la "session de l'éducation".

La Fédération des oeuvres a atteint 102 p.c. de l'objectif

La campagne de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, qui s'est terminée hier soir, a été couronnée de succès. Alors que l'objectif avait été fixé à \$1,775,000, une somme globale de \$1,809,680 a été recueillie, soit 102 pour cent de cet objectif.

S.E. Le cardinal Léger a pris la parole au cours de la brève cérémonie de clôture. "Je tiens à exprimer mes sentiments de vive gratitude à tous les souscripteurs, gros et petits, connus et anonymes, qui ont prouvé par un geste généreux leur confiance envers l'organisme qui a déjà fait tant de bien dans notre milieu et qui continuera, l'en suis sûr, à promouvoir et à défendre, dans toutes les classes sociales, les fortes exigences de la charité, ce commandement qui est devenu, depuis la venue de Jésus parmi nous, le signe distinctif des enfants du Père qui est dans les cieux".

Pour sa part, le président de la campagne, le Dr Adolphe Groulx, a souligné que le mode de souscription par versements "constitue sûrement l'un des principaux moyens d'assurer plus d'argent à nos oeuvres". Après avoir insisté sur la nécessité d'une organisation efficace, le président a conclu en ces termes: "C'est ma conviction, que le succès des campagnes futures tiendra beaucoup moins à une question d'argent qu'à une question d'organisation de la part de la Fédération, de compréhension de la part du public".

La suppression des moyens de "livraison" de ces armes. Donc, il faut commencer par la suppression des projectiles intercontinentaux et des bombardiers équipés pour le transport de bombes nucléaires. Dans un deuxième temps, il faudra non seulement abandonner les expériences atomiques, ce qui serait une "fausse sécurité" mais décider la destruction de tous les stocks d'armes nucléaires existant. C'est à ce deuxième stade seulement que commencerait la réduction des armes classiques et des effectifs militaires.

Il paraît fort improbable que les "cinq" arrivent à s'entendre et ils se présenteront probablement à Genève en ordre dispersé.

La Croix-Rouge canadienne vient en aide, chaque année, à plus de 10,000 personnes victimes de sinistres ou catastrophes. Dans la plupart des cas, il s'agit de victimes d'incendies.

Pour aider la digestion

Eau de mélisse des Carmes BOYER

Surdu sucre dans une infusion

Agent général pour le Canada: J. Alfred Oumet, Montréal

Et patati et patata!

Ce débat nous aura valu les informations ou les discussions suivantes:

1 — Tous les premiers ministres depuis la Confédération ont été autonomistes, sauf M. Godbout.

2 — Les conservateurs fédéraux ne sont pas plus autonomistes que leurs prédécesseurs libéraux.

3 — La vie politique de M. Barrette est un livre ouvert et il défie ses adversaires d'y trouver quelque chose à redire.



Pour téléphoner au DEVOIR le soir :
Rédaction : Victor 4-3361
Sport : Victor 4-3362
Tirage : Victor 4-3364
Expedition : Victor 4-3365
Composition : Victor 4-3366

EN COUR DES SESSIONS DE LA PAIX

M. Meunier: enquête portée au 14

Le juge Roland Lamarre a décidé hier que l'enquête préliminaire du coronar Meunier aura lieu en la Cour des sessions de la paix à compter du 14 mars. Siégeant en Cour municipale, le juge Lamarre a déclaré qu'il serait mieux pour ceux qui sont impliqués dans cette affaire que le dossier soit référé à une autre cour, bien que les juges de la Cour municipale aient juridiction pour procéder à des enquêtes préliminaires.

Le juge Lamarre a de plus rejeté les trois motions pré-

sentées samedi par les procureurs de M. Meunier, alléguant qu'elles étaient non seulement prématurées mais non fondées légalement. Les motions de Mes Jean Drapeau et Gérard Beaupré tendaient : 1) à faire diviser l'acte d'accusation (parce qu'il faisait état de deux crimes); 2) à faire casser l'acte d'accusation (parce qu'il n'était pas établi convenablement, c'est-à-dire de façon spécifique); et 3) sous réserve des deux premières, une motion pour détails.

M. Meunier, représentant de l'Action civique au Conseil municipal, doit répondre à une accusation de méfait public à la suite d'une enquête entreprise par la police pour vérifier le bien-fondé de déclarations qu'il a faites la semaine dernière. M. Meunier avait affirmé publiquement que des policiers avaient sollicité des marchands, en usant même de menaces, dans certains cas, pour dévier le coût de la fête qui sera faite le 19 mars au directeur Albert Lenglois.

Le Centre culturel de Montréal aura des pouvoirs plus étendus

QUEBEC (DNC) — La Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, qui a pour mission de doter Montréal d'une salle de concert, aura des pouvoirs plus considérables en vertu du bill 88, qui a été inscrit hier en appendice au feuillet de l'Assemblée législative. M. Paul Dozois, ministre des affaires municipales et député de Saint-Jacques, en est le parrain.

Ce bill a les effets suivants : 1. Il augmente les pouvoirs de la Corporation chargée d'un Centre culturel à Montréal en lui permettant d'inclure dans l'organisation la construction et l'aménagement de théâtres, salles de musique, magasins, restaurants, parcs de stationne-

ment et autres immeubles ou organisations susceptibles de faciliter le fonctionnement et l'administration financière de ce centre culturel; 2. Il porte de 21 à 22 le nombre des membres de la Corporation et stipule que le maire de Montréal en fait partie ex offi-

cia durant son terme d'office; 3. Il autorise la cité de Montréal à céder à la Corporation par acte de vente, de donation ou d'échange, les rues et ruelles qu'elle possède sur l'emplacement du Centre culturel; 4. Il autorise le gouvernement à donner ou à louer à la Corporation les immeubles qu'il possède dans les limites du centre culturel et aussi à contribuer à l'acquisition, par la Corporation, d'autres immeubles qui y sont situés; 5. Il confirme la nomination des membres de la Corporation nommés par les souscripteurs privés de la Corporation en vertu de l'article 4 de ladite loi.

Le deuxième poste de TV

Après CKAC, CJMS retirerait aussi sa demande de permis

La Presse Canadienne rapportait hier soir la possibilité d'un retrait d'une autre des demandes de permis qui avaient été présentées au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, pour le deuxième poste de TV en langue française à Montréal.

Cette fois, il s'agirait de la demande de Me Raymond Crépault, contrôleur du poste de radio CJMS. Selon la dépêche, Me Crépault tendrait à s'allier aux deux syndicats qui demeurent encore en lice pour l'obtention du permis pour l'exploitation d'un poste de TV à Montréal. L'un que dirige M. Paul L'Anglais et l'autre formé par le poste CKVL et la société United Amusement.

Hier, le président du BGR, M. Stewart, annonçait que cet organisme n'aurait ce matin que trois demandes à étudier. Le groupe La Presse-CKAC avait retiré sa demande au cours de la fin de semaine. Si la demande de M. Crépault est également retirée, il ne restera que deux demandes en présence à l'audience de ce matin.

Des le début de la réunion d'hier, M. Stewart annonçait que le BGR disposerait d'abord des demandes de postes de radio au sujet d'augmentation de puissance ou de changement de fréquence, pour étudier ensuite deux projets de modifications aux règlements de la radio et de la télévision. Il a exprimé l'espoir que le BGR pourrait commencer dès ce matin à neuf heures à entendre les demandes de permis pour le poste privé de TV en langue française.

Au cours de l'après-midi, le BGR a d'abord étudié la demande du poste CJSS, de Cornwall, Ont., qui désire augmenter sa puissance durant le jour de 1,000 à 10,000 watts afin de desservir la population du comté de Dundas,

à l'ouest, aussi bien que celle des comtés de Stormont et Glenora. Actuellement, le poste ne dessert adéquatement que les deux derniers comtés. Personne n'a fait opposition à la demande de CJSS.

Le BGR a aussi entendu une demande du poste CHLN de Trois-Rivières, qui désire augmenter sa puissance de 5,000 à 10,000 watts. M. L. Trépanier, son directeur général, a expliqué que le poste désire se protéger contre l'interférence croissante due à la station créée par les nouveaux centres manufacturiers, les émissions télévisées durant le jour et les antennes de télévision communautaires. Il a ajouté que cette augmentation de puissance a pour seul but d'améliorer le service aux auditeurs du territoire principal desservi par CHLN. En fait, le changement placera quelque 90,000 personnes des environs de Montréal et de Drummondville hors de sa portée.

La demande du CHLN a toutefois suscité une vive opposition de la part des postes CKTR, de Trois-Rivières, et CFLN, de La Tuque. M. J. H. Rufance s'est fait le porte-parole des deux postes dans le but de démontrer que si le BGR accorde cette augmentation de puissance, se sera au détriment de CKTR et CFLN, entraînant, éventuellement, de "morte lente", la disparition du poste de La Tuque.

Le BGR a aussi étudié des demandes de postes de radio de Saint-Jean, N.B., Halifax, Fort William, Foley, Ont., Williams Lake, C.B.

LEGION D'HONNEUR

Témoignage émouvant à M. J. Ponsot

L'expression "le tout Montréal" a été tellement galvaudée qu'on hésite à y recourir. Pourtant, c'est bien là le terme qui définit justement la qualité de l'assemblée qui hier soir s'était réunie à l'hôtel Ritz Carlton afin de rendre hommage à M. Jean Ponsot, directeur de la représentation d'Air France, au Canada.

Canadiens français et Français fraternellement unis se retrouvaient afin de marquer leur joie à l'occasion de la remise à M. Ponsot de la croix d'honneur de la Légion d'honneur. Cette haute distinction lui a été attribuée par le président de la République en reconnaissance des services éminents rendus à la grande compagnie aérienne et d'une contribution exemplaire à la cause de l'amitié franco-canadienne.

Près d'un millier de personnes représentant tous les milieux français et canadiens de Montréal se sont unis pour chanter une vibrante Marseillaise lorsque S. Exc. l'ambassadeur de France est remis à M. Ponsot la croix de chevalier.

Vibrant hommage
S. Exc. le cardinal Léger, archevêque de Montréal, avait tenu à relever de sa présence
(Suite à la page 5)

L'art russe ne peut accepter l'art abstrait

"La peinture abstraite est inconnue en Russie", a déclaré hier soir l'ambassadeur soviétique Amassap Aroutunian, en inaugurant une exposition d'art russe qui sera présentée plus tard à Ottawa et Toronto.

Des œuvres de plus de 30 peintres russes contemporains étaient alors exposées au Musée des Beaux Arts de Montréal, qui célèbre cette année son centenaire.

L'ambassadeur soviétique a dit que dans son pays les artistes sont libres de créer des scènes selon leur bon plaisir, mais il a précisé que "des écoles de formalistes modernes qui définissent l'image de la vie réelle sont étrangères à notre art. L'art abstrait est inacceptable et même contraire à notre art."

Il a dit que les artistes russes sont guidés "par la méthode du réalisme socialiste". "Nous espérons que cette exposition, outre son importance esthétique, aidera les visiteurs à mieux connaître le peuple russe. Cette exposition est la première du genre tenue au Canada. C'est notre avis qu'elle constitue une autre étape importante dans le développement et le renforcement de relations culturelles amicales entre deux peuples voisins."

M. Aroutunian n'a pas révélé à quelles dates cette exposition serait présentée à Ottawa et Toronto.



Dernier hommage aux cinq pompiers morts en devoir

Des milliers de Montréalais, silencieux et tête nue, ont regardé défiler le cortège funèbre des cinq pompiers qui sont tombés victimes de leur devoir au cours d'un désastreux incendie, rue Mont-Royal, mercredi dernier.

(Photo "Le Devoir")

Le cortège s'est formé à l'hôtel de ville où les dépouilles reposaient en chapelle ardente depuis jeudi. Au premier rang, les policiers à cheval suivis des représentants des divers corps de pompiers et policiers des villes de la région et des détachements de la police provinciale et de la Gendarmerie royale. Suivaient des contingents des pompiers de Montréal, le chef Armand Durette en tête et de la police municipale.

Les cinq cercueils avaient été hissés sur cinq fourgons à incendie. Sur chacun des cercueils, un képi au numéro matricule du disparu.

Le cortège s'est dirigé jusqu'à la cathédrale de Montréal où Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger a officié à la cérémonie, assisté du R.P. Dollard Morin, S.J., aumônier des pompiers.

Dans l'oraison funèbre qu'il a prononcée, Son Eminence le cardinal Léger a déclaré que "nous oublions trop facilement, dans la vie courante, le dévouement des hommes qui protègent 24 heures par jour, nos personnes, nos biens en luttant contre l'incendie."

"Sans leur présence dans la Cité, a dit Son Eminence, et leur dévouement quotidien, les activités sociales et économiques seraient impossibles."

S'adressant aux épouses et aux enfants des disparus, il a dit que l'Eglise ne dédaigne pas de pleurer, mais elle vous donne la certitude que ces êtres qui vous étaient si chers continueront de vous aimer et qu'ils ne vous abandonneront pas."

Après la cérémonie des funérailles, quatre des dépouilles mortelles ont été inhumées dans le terrain réservé aux pompiers de Montréal au cimetière de la Côte des Neiges, tandis que la cinquième a été transportée au cimetière de l'Est, sur la rue Sherbrooke.

(suite à la page 2)



M. Jean-Marie POITRAS, Commissaire diocésain des scouts de Québec, a été élu récemment président du Comité exécutif de la Fédération des scouts catholiques pour l'année 1960.

Amateurs de cuisine française

Jean-Louis vous invite

"AU PIERROT GOURMET"

La petite auberge française du Vieux Montréal située en face du Devoir

Jean-Louis demeure toujours à la disposition de sa clientèle pour toute suggestion de menus pour repas de famille.

DETENTEUR D'UN PERMIS DE LA C.L.Q.

FACILITES DE STATIONNEMENT APRÈS 6 H. 30 P.M.

421 est. Notre-Dame
Tél.: VI. 2-0585

Dîner de midi à 3 heures p.m. souper de 5 heures à 10 heures p.m. Brunchs, buffets, sur réservation. Ouvert samedi et dimanche.

BYRRH

vin APÉRITIF
au Quinquina
Servir très frais
EMBOUILLÉ EN FRANCE

En vente dans tous les
magasins de la Q.L.C. - Numéro 5408.

Monsieur! Madame!

Voici...
votre journal

Recevez "Le Devoir" le jour même de sa publication: soit par porteur ou par la poste.

Si vous êtes de ceux que le verbiage inutile horripile, si vous aimez lire des nouvelles brèves, nettes, claires et précises...

ABONNEZ-VOUS SANS TARDER

Région métropolitaine	12 mois	\$20.00
	6 mois	10.00
En province	12 mois	\$16.00
	6 mois	8.00

Remplissez le coupon ci-dessous :

LE DEVOIR, C. P. 6033, MONTREAL 3, P. QUE.

Vous trouverez ci-inclus \$ en paiement d'un abonnement de mois au DEVOIR

à compter du

Nom

Adresse

GARÇONS DEMANDES

pour livraison du Devoir à domicile

Dans les secteurs suivants: OUTREMONT, COTE-DES-NEIGES, VILLE MONT-ROYAL, NOUVEAU-BORDEAUX, BORDEAUX, AHUNTSIC, LONGUEUIL, MONTREAL-SUD, SAINT-LAMBERT, VILLE LEMOYNE, ROSEMONT, SAINT-LEONARD, DE-PORT MAURICE, CITÉ SAINT-LAURENT, SAINT-BRUNO, PREVILLE, DUVERNAY, BELOIL.

Service du tirage, Claude Madec, Victor 4-3364

Nouveau maire à Napierville

NAPIERVILLE. — M. Maurice Bourgeois a été élu maire de Napierville en l'emportant sur son adversaire, M. Hervé Grégoire, par une majorité de 22 voix.

Le scrutin avait été rendu nécessaire par suite de l'annulation de l'élection de M. Grégoire en mai dernier par le juge Honorius Michaud.

DEUX POLICIERS ET DEUX BANDITS BLESSÉS

Un vol de banque marqué de 35 coups de feu à Montréal

Un vol à main armée de quelque \$50,000 qui échoue, un échange de 35 coups de feu, deux policiers et deux bandits blessés, deux arrestations et deux vols encore au large: tel est, à peu près, le bilan d'un incident qui s'est déroulé hier matin au Centre d'achats Boulevard, situé à l'angle du boulevard Pie IX et de la rue Jean-Talbot, dans le nord-est de la métropole.

L'un des bandits, du nom de Turner, a eu l'abdomen perforé et il repose dans un état grave à l'hôpital Maisonneuve; on craint même pour sa vie. L'autre, un dénommé Y. Delisle, a été moins gravement blessé. Les deux policiers atteints sont le lieutenant-détective Marc Maurice, légèrement blessé à la figure, et le sergent-détective Romuald Dubuc, blessé à la main droite.

La fusillade a débuté au moment où les bandits s'enfuyaient de la succursale de la banque Royale sise au Centre d'achat Boulevard. Ils y avaient dérobé les recettes de la fin de semaine des divers magasins de ce centre commercial, recettes qui pourraient atteindre les \$50,000.

Au moment où le vol a été perpétré, l'inspecteur-détective

adjoint Jos Bédard se trouvait dans les lieux avec trois de ses hommes; il avait été prévenu qu'une tentative de vol serait effectuée à cet endroit.

La voiture des bandits s'ébranla déjà lorsque le lieutenant Maurice et le sergent Dubuc voulurent les arrêter. L'un des bandits a alors ouvert le feu. Ce fut le point de départ d'une fusillade nourrie. Mais bientôt le conducteur de l'automobile des bandits perdit la maîtrise de son volant et la voiture alla s'écraser dans un banc de neige.

Trois des bandits ont pris la fuite, un quatrième, Turner, restant étendu sur la neige; un second a été capturé quelques coins de rue plus loin, mais les deux autres sont encore au large.

Quatre heures de débat (inutile) sur le Parc Marquette: M. Gagliardi est absent!

Par Jean-Marc LALIBERTE

Le Conseil municipal a perdu au moins quatre heures à discuter du centre récréatif projeté au parc Marquette, mais comme le commissaire Alfred Gagliardi est en Europe, il a décidé par un vote de 34 à 36 de reporter toute la question à plus tard en attendant le retour du promoteur de ce projet.

Le débat sur cette question avait commencé mardi dernier et il avait pris une tournure assez inattendue lorsque les conseillers Lucien Crêteau et Roger Sigouin ont demandé ce qu'il a advenu des crédits votés au cours des 12 ou 13 derniers mois par le Conseil pour l'aménagement de certains parcs. Ces deux conseillers avaient en particulier mentionné le cas de l'arena du parc Villieray, pour lequel un crédit de \$475,000 a été voté. M. Crêteau avait alors déclaré que tant qu'il n'aurait pas l'assurance que tous les crédits pour les autres parcs ne seront pas affectés par le crédit de \$1,275,000 que l'administration demande au Conseil de voter pour la construction du centre du parc Marquette, il ne serait pas prêt à voter ce crédit.

Hier au début de la séance, M. Crêteau a dit qu'il avait pris des informations et qu'il avait appris que le crédit pour l'arena du parc Villieray a été annulé en vertu de la loi au premier septembre parce qu'il n'avait pas encore été affecté aux fins pour lesquelles il avait été voté.

"Je comprends, dit M. Crêteau, que dans les circonstances l'administration peut revenir devant le Conseil avec un autre rapport et demander qu'un autre crédit soit voté. Je dois donc déclarer que je suis satisfait et que je voterai en faveur du crédit de \$1,275,000 demandé pour le parc Marquette."

Au cours du débat, le conseiller Roland Bourret a déclaré qu'il trouvait curieuse l'attitude de M. Crêteau qui se contente maintenant d'une possibilité quand il y a quelques mois le Conseil avait voté un crédit. Parce que l'administration n'a pas répondu assez vite au désir du Conseil, les crédits votés ont été annulés.

M. Bourret a dit que lui aussi a demandé des informations qui lui ont révélé un bien triste bilan. Ainsi, le 30 juin le conseil votait un crédit de \$475,000 pour la construction de l'arena du parc Villieray. \$49,000 ont été engagés et le solde du crédit, soit \$426,000 a été annulé. Et le conseiller cite trois autres exemples: le 22 juillet 1958, un crédit de \$200,000 a été voté pour le parc Angrignon. Au premier septembre dernier, un solde de \$171,000 était annulé; le 16 juillet 1959 un crédit de \$200,000 était voté pour le parc Lalancette dont un solde de \$189,000 a été annulé; le 23 juillet 1958, un crédit de \$700,000 fut voté pour le parc Jarry et de ce montant un solde de \$85,000 a été annulé.

"Je me demande, dit M. Bourret, pourquoi alors que l'administration n'a même pas trouvé le moyen de donner suite au désir du Conseil dans les quatre cas que j'ai cités, on vient tout à coup nous demander un crédit de \$1,275,000 pour la construction d'un nouveau centre récréatif."

"A-t-on réellement l'intention de réaliser ce projet ou s'agit-il seulement de laisser croire à la population que l'on veut faire quelque chose?"

L'ABSENCE DE M. GAGLIARDI ET PATINOIRES FERMÉES

Le conseiller Frank Hanley a fait deux interventions au cours du débat. Tout d'abord il a sévèrement critiqué le commissaire Alfred Gagliardi, promoteur du projet, qui est en Europe alors que le Conseil aurait besoin de lui pour obtenir des renseignements sur ce centre récréatif.

La deuxième intervention de M. Hanley a été pour protester contre l'attitude de l'administration qui songe à dépenser une somme très considérable pour un nouveau projet de centre récréatif quand elle n'a même pas les fonds suffisants

pour maintenir ouverts les centres existant et particulièrement les patinoires à glace artificielle.

M. Hanley a soutenu que plusieurs patinoires qui avaient été ouvertes en octobre ont été fermées en février parce que la ville n'avait plus d'argent pour les entretenir.

C'est une disgrâce pour la métropole du Canada de ne pouvoir même pas maintenir ouverts les patinoires, dit-il. Et il a ajouté: "Je trouve tout à fait illogique que l'administration songe à construire un nouveau centre et nous demande de voter un crédit de \$1,275,000 quand elle n'a même pas les moyens de maintenir ouverts les centres et les patinoires existants".

Les conseillers Edmond Hamelin et Jean Meunier ont fait valoir des arguments du même genre. M. Hamelin en particulier a cité le cas du Centre sportif de Maisonneuve dont on parle depuis 20 ou 30 ans et qui est encore à l'état de projet. "Actuellement, dit M. Hamelin, on semble vouloir entreprendre trop de projets à la fois. Que l'on commence donc par en finir au moins un et après on verra pour les autres. C'est de l'argent jeté à l'eau. Des millions ont été investis au Centre sportif de Maisonneuve et ils ne servent à rien. Au parc Jarry c'est la même chose. On a un centre à moitié fini qui ne peut pas servir. Il serait temps que l'administration commence à être sérieuse et termine au moins un des projets en cours".

M. Meunier a fait valoir que le Centre sportif de Maisonneuve est à peine à 5,000 pieds de la Palestre Nationale que l'on est en train de construire en bordure de la rue Beaubien. Et, dit-il, à moins de 8,000 pieds de la Palestre Nationale on veut maintenant construire un centre récréatif. Il est à prévoir, dit-il, que ni l'un ni l'autre de ces centres ne pourra faire ses frais.

Le conseiller Jean LaRoche a expliqué qu'il était en faveur de l'aménagement du parc Marquette mais qu'il trouve illogique de vouloir y construire un centre récréatif. D'abord, dit-il, le terrain n'est pas propice à ce genre de construction. Il s'agit d'une ancienne carrière qui a été remplie avec des ordures ménagères et le terrain travaille encore aujourd'hui. On dit qu'il faudra descendre à 125 ou 150 pieds avant d'obtenir un sol assez solide pour recevoir des fondations. Ce n'est donc pas dans une aventure de \$1,275,000 que l'on nous embarque mais dans une dépense qui atteindra fort probablement les deux millions et demi de dollars.

M. LaRoche souligne aussi que le lieu géographique du parc Marquette le rend à peu près inaccessible. Il suggère que le centre projeté soit construit plus à l'ouest afin de pouvoir desservir les paroisses Saint-Jean-de-la-Croix et Saint-Edouard.

Le conseiller René Clouette a proposé que le crédit de \$1,275,000 soit réduit à un crédit de \$700,000 pour l'aménagement du parc Marquette. Lui et son collègue M. Jean Labelle se sont déclarés convaincus que la population de ce secteur serait très satisfaite d'un "aménagement raisonnable" de ce parc.

Le président du comité exécutif, M. Jos-Marie Savignac, a déclaré que le Centre récréatif du parc Marquette permettrait au secteur environnant de se développer.

Le conseiller Nat. Aronoff, qui a pris à partie le conseiller Hanley parce que celui-ci avait reproché à M. Gagliardi de s'être absenté, a soumis une motion pour retarder l'étude du projet jusqu'au retour de M. Gagliardi.

M. DesMarais a fait valoir qu'il était inconcevable que le Conseil après deux séances d'étude sur un même projet consente à remettre le tout à plus tard uniquement parce qu'un membre de l'administration intéressé au projet est absent. Il a fait valoir qu'à ce compte-là il faudra peut-être retarder l'étude de plusieurs autres projets parce que deux autres membres de l'administration sont aussi en Europe (MM. Sarto Fournier et Murray Hayes).

Quelques minutes avant six heures le vote fut pris sur la motion Aronoff qui l'emporta de justesse par un vote de 36 à 34.

Les dernières minutes de la séance ont été consacrées à l'étude de projets d'échanges de terrains entre la cité et les Chemins de fer nationaux. M. DesMarais a noté que par ces actes, le marché à foin qui a été converti en terrain de stationnement municipal devient la propriété du CNR qui dans dix ans pourra l'utiliser à d'autres fins.

"Je ne vois pas, dit M. DesMarais, comment une administration qui se prétend progressive peut au moment où l'on déplore le manque d'espaces de stationnement, dire que dans dix ans un terrain situé en plein cœur de Montréal ne sera plus nécessaire à cette fin".

Le conseiller W. O'Flaherty a expliqué que le terrain est situé tout près des voies de sortie de la gare centrale et que dans 15 ou 20 ans les Chemins de fer nationaux devront doubler leurs voies. De toute façon, dit-il, ils auront besoin de ce terrain et si nous ne leur cédon pas nous serons forcés de le faire par une ordonnance de la Commission des transports.

Le débat s'est arrêté là et le Conseil reprendra cet après-midi cette question.

LE MAIRE FOURNIER A PARIS:

Avantages considérables du jumelage de Montréal à Nice

PARIS. — Le maire Sarto Fournier a déclaré hier à Paris que le jumelage de Montréal avec la ville de Nice, sur la Riviera française, aurait d'énormes avantages sociaux et culturels considérables. Portant la parole à une réunion des membres du groupe parlementaire des villes jumelles, le sénateur Fournier a affirmé que lui et son épouse avaient été chaudement accueillis lors de leur récent séjour à Nice. M. et Mme Fournier ont alors assisté aux cérémonies d'inauguration marquant le jumelage des deux villes.

Le maire Fournier avait retenu des places à bord d'un avion de la compagnie Air-France qui devait quitter la capitale française samedi, mais il n'est pas encore arrivé dans la métropole. Il aura probablement préféré prolonger son séjour à Paris pour assister à la réunion du comité international de l'Exposition universelle qui doit

En bref

Inauguration d'une route de 225 milles de long à Chibougamau

CHIBOUGAMAU. — Une route d'hiver de 225 milles de long qui traverse la région minière de Chibougamau, nord-est du Québec, a été inaugurée samedi. Le ministre des terres et forêts, M. Jacques Miquelon, a déclaré que la route était une "nouvelle manifestation de l'extraordinaire développement du Québec. Elle était nécessaire à ceux qui ont placé des capitaux ici et à ces vaillants pionniers qui ont ouvert les nouveaux territoires à la prospérité".

La route chemine à travers la forêt de Senneterre jusqu'à Chibougamau. Environ la moitié de la route doit être pavée et l'autre partie en 1961.

Un appareil North Star de l'ARC s'est envolé pour Agadir

Un appareil North Star de l'ARC, avec trois tonnes de médicaments à son bord, a quitté l'aéroport de Montréal samedi soir pour se rendre à Agadir, au Maroc. Le Dr Jean-Jacques Laurier, directeur médical de l'hôpital St-Joseph, de Trois-Rivières, a quitté Montréal dans l'appareil, accompagné des infirmières Marcelle Maille de Montréal, Lia Paulussen, Marjorie Baxter, Leona Witts et Carol Enid Petch toutes de Toronto et Hélène Marois, qui s'était embarquée à Ottawa.

Un bill pour aider la région de Belleterre

QUEBEC. — Le gouvernement annonce dans l'appendice au feuillet de l'Assemblée législative qu'il présentera sous peu un bill pour favoriser la stabilité économique de la ville et de la région de Belleterre, au Témiscamingue. La

mesure est inscrite au nom du ministre des terres et forêts, M. Jacques Miquelon.

En tournée à Montréal, 2 danseurs espagnols décident de se marier

Le directeur et la directrice d'une troupe de danseurs espagnols qui donnaient récemment des représentations au théâtre Her Majesty de Montréal, se sont mariés samedi, samedi dernier à la cathédrale St-Jacques.

Roberto Iglesias, directeur de la troupe et son épouse, née Rosario Lopez, ont quand même présenté leur spectacle samedi après-midi et samedi soir avant de s'envoler, hier, vers New-York.

13e congrès annuel de l'Association du jeune Barreau de Montréal

Le 13e congrès annuel de l'Association du jeune barreau de Montréal aura lieu à l'Alpine Inn, à Ste-Marguerite, les 11, 12 et 13 mars prochains, sous la présidence d'honneur de Me Bernard Bourdon, bâtonnier général du barreau de la province de Québec. Au déjeuner de clôture, dimanche midi, Me Louis A. Laporte, président de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, portera la parole, tandis que le juge Douglas C. Abbott, de la Cour suprême du Canada, sera l'orateur au banquet du samedi soir. Samedi après-midi une table ronde sera formée de Mes Albert Mayrand, Maxwell Cohen, Jules O. Duchesneau et Timothy Porteous; ils parleront de "Loi écrite ou jurisprudence".

Distinction accordée à M. Roger La Palme

M. Roger La Palme, de Montréal, fondateur et ex-secrétaire du Collège des chiropraticiens de la province de Québec, a été au nombre des cinq premiers chiropraticiens à recevoir le

"Merit Award", distinction honorifique créée récemment pour reconnaître les services rendus au Canadian Memorial Chiropractic College et à la profession. La proclamation a eu lieu en fin de semaine au cours de l'assemblée annuelle de cet organisme.

U. de M.: un colloque sur "Le criminel - n'est-il légende ou réalité?"

La Conférence Montpetit de la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, présentera mercredi soir, à 8h, au Grand salon du Centre social, un colloque sur la criminalité intitulé: "Le criminel - n'est-il légende ou réalité?" Les cinq participants seront: le juge Roger Ouimet, de la Cour du banc de la reine, le colonel C. Gerneay, directeur de la prison de Bordeaux, le Dr Denis Szabo, directeur du nouveau département de criminologie de la faculté des sciences sociales, le Dr B. Cormier, professeur de psychologie et M. J. Belleau.

Décès du frère Lecours

Dimanche, le 6 mars 1960, décédait subitement à Nazareth (près Rimouski), le rév. frère Emile Lecours des Clercs de Saint-Viateur, directeur de l'école Saint-Dominique Savio. Le frère Lecours était né à Lachenaie du mariage de Charles Lecours et de Philomène Thérien, le 29 novembre 1890. Entré dans la congrégation en 1908, il fit de l'enseignement dans les différentes maisons de la communauté. Il fut directeur à Lanoire, St-Louis-de-Gonzague, Montebello, Terrebonne, Val d'Espoir et Nazareth.

Il laisse un frère, M. Henri Lecours, de Repentigny, et une sœur, Mme Rivest, de Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi, le 9 mars à 10 h 30 à la Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud.

A Montréal

Cinq nouveaux juges pour la Cour supérieure

QUEBEC (DNC) — La Cour supérieure de Montréal pourra compter cinq juges de plus en vertu d'un projet de loi inscrit au nom du procureur général de la province, M. Antoine Rivard, voté hier après-midi en première lecture.

Le bill 74 règle aussi le cas des pensions de certains juges.

C'est pour faire suite à une demande du Conseil général du Barreau de Montréal, a dit le ministre, que nous augmentons le nombre des juges de cinq.

On nous en a demandé plus, mais avec les locaux actuels cinq cela semble un maximum.

Dans le district judiciaire de Montréal, l'audition des causes est en retard de plusieurs mois.

Le bill 74 modifie la loi des tribunaux judiciaires dans le sens suivant: il y aura cinq juges de plus à la Cour supérieure de Montréal et un de plus à Trois-Rivières.

Les juges de districts — magistrats et autres — auront droit aux pensions

suivantes: les trois quarts de leur traitement s'ils sont frappés d'incapacité totale pendant les vingt premières années de leur mandat ou s'ils démissionnent après

vingt ans de service; tout leur traitement s'ils cessent d'occuper leurs fonctions à l'âge de 75 ans.

Le nombre des juges de la Cour de bien-être social

est porté de 11 à 15. M. Rivard a dit que l'on espère ainsi ouvrir de nouveaux districts de cette cour. Le nombre des juges de district est porté de 48 à 50.

Il faut nommer plus de juges et simplifier les procédures

Il faut acheter des produits canadiens plutôt qu'étrangers

QUEBEC — Si l'importation des produits manufacturés se poursuit au rythme actuel, l'économie canadienne pourrait bien souffrir à un degré insupportable à l'avenir, a déclaré M. Charles-H. Robitaille, président de l'Association canadienne des manufacturiers, section de Québec.

Le chômage, saisonnier ou autre, augmenterait, a-t-il déclaré à l'Association professionnelle des voyageurs de commerce. L'industrie manufacturière paye un tiers de tous les salaires et traitements au Canada.

Des droits de douane accrus ne résoudraient pas le problème parce que les pays ne peuvent plus se payer le luxe de s'isoler économiquement. Il n'y a qu'un remède, a-t-il dit.

Acheter des produits canadiens plutôt que des produits étrangers, lorsque le prix des produits canadiens est égal au prix des produits étrangers et que la qualité est la même.

Il a ajouté que les prix et la qualité des produits canadiens et étrangers sont quasi égaux parce que les connaissances technologiques canadiennes compensent les bas salaires payés

Un groupe d'avocats et de juges ont donné à entendre samedi dernier que les rouages de la justice fonctionneraient beaucoup plus rapidement s'il y avait plus de juges et si les procédures judiciaires étaient simplifiées.

Me Jean Martineau, avocat montréalais, ancien juge de la Cour d'appel du Québec, dirigeait la discussion, qui s'est déroulée au congrès annuel de la section québécoise de l'Association du Barreau canadien.

"Si nous désirons toujours avoir des juges compétents, a-t-il noté, nous devons leur donner des traitements en conséquence."

Les juges de la Cour supérieure reçoivent actuellement un traitement annuel de \$16,000 et les juges de la Cour d'appel en touchent un de \$18,500. Un comité du Barreau a recommandé que leurs traitements soient portés à \$25,000 et \$28,000.

"Il est évident, a dit M. Martineau, que plus les juges sont compétents, mieux la justice est servie."

Selon le même comité, pour éviter les nominations politiques, les juges de la Cour d'appel et de la Cour supérieure devraient être choisis parmi des personnalités recommandées par les juges siégeant sous la présidence du juge en chef.

par les manufacturiers étrangers concurrents.

Combien devez-vous dépenser?



POUR L'ALIMENTATION?



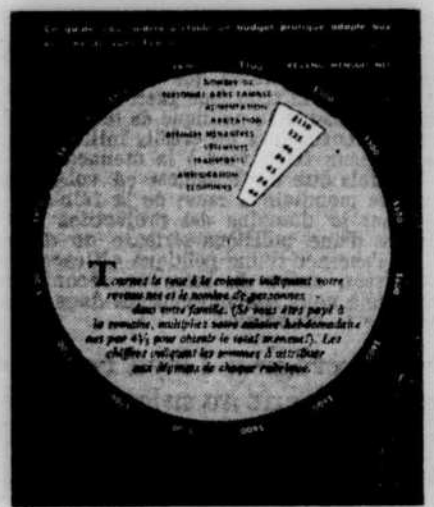
POUR LE LOGEMENT?



POUR LES DIVERTISSEMENTS?

Le Guide de poche des dépenses familiales peut vous aider à vivre mieux, et même à économiser un peu.

Voici comment! Tournez la roue du Guide de poche des dépenses familiales au chiffre de votre revenu net, à la tranche indiquant le nombre de personnes dans votre famille. La colonne de chiffres vous donnera le montant qu'il est convenu d'allouer aux dépenses de chaque rubrique. Les besoins de chaque famille et de chaque individu varient considérablement, votre budget aura toujours un caractère personnel. Cependant, en prenant ces chiffres pour guide, vous pouvez vous habituer à ne dépenser votre argent que pour les choses qui comptent vraiment. Le Guide de poche des dépenses familiales est gratuit! Demandez-en un exemplaire à



LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

BUREAUX PARTOUT AU CANADA, AINSI QU'À LONDRES, NEW-YORK, CHICAGO ET AUX ANTILLES.

MONCTON

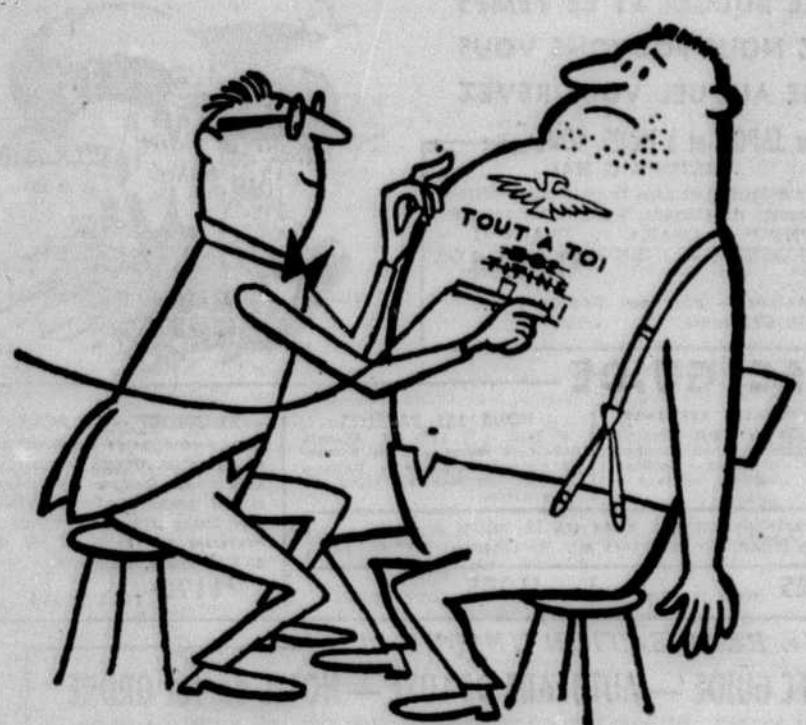
\$25 (billet simple, classe touriste)



AIR CANADA

Adressez-vous à une agence de voyages ou téléphonez à Air Canada: MU, 9-3411

TRANS-CANADA AIR LINES



VOUS AUSSI, SOYEZ PRÉCIS

Assurez-vous que la suscription de vos lettres et colis porte les 5 indications suivantes:

- Le nom et le prénom du destinataire.
- Le numéro et la rue, ou bien le numéro de la route rurale ou de case postale.
- La ville ou le village.
- La province (ou l'équivalent) et le pays.
- Vos propres nom et adresse, en haut à gauche.

Pour Vancouver, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec, prenez bien soin d'indiquer le numéro de la zone postale.



POSTES CANADIENNES

PO-59-117

CONTINUEREZ-VOUS DE LAISSER VOS ÉCONOMIES S'ENVOLER EN FUMÉE?

nous vous offrons une expertise GRATUITE sur l'efficacité de votre système de chauffage.



En acquittant vos factures de combustible, quelle somme d'argent versez-vous en pure perte? Rien de plus facile que de connaître le degré d'efficacité de votre système de chauffage actuel. Une expertise gratuite, effectuée selon les toutes dernières données scientifiques, vous renseignera exactement à cet égard.

Le chauffage est sans doute l'un des plus importants chapitres de votre budget... Le gaz vous permettra des économies appréciables à ce titre, tout en assurant chez vous la chaleur la plus égale, la plus docile, et la plus saine qui soit.

Saviez-vous par exemple qu'une augmentation de 60 à 75% de l'efficacité de combustion de votre système de chauffage entraîne une économie de \$20 sur chaque montant de \$100?

Saviez-vous aussi que certains combustibles déposent sur les éléments de chauffe une couche isolante de suie? Au lieu de se transmettre à l'intérieur, une bonne partie de la chaleur s'envole en fumée. Avec le GAZ, c'est une toute autre affaire, car ce combustible ne produit ni suie ni dépôt. L'efficacité du chauffage se maintient à un degré maximum durant tout l'hiver.

Pourquoi douter davantage? Pour en avoir le coeur net demandez une expertise gratuite, effectuée par des spécialistes, selon toutes les règles de l'art et, bien entendu, sans aucune obligation de votre part. Vous tirerez vous-même vos propres conclusions. Composez RI. 8-6211 (poste 477)

* Ces chiffres nous ont été fournis par la station expérimentale du Génie de l'Université d'Illinois

CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUÉBEC

Dans les produits chimiques à Shawinigan

Les syndiqués : "Nous allons prendre les moyens pour nous faire respecter"

SHAWINIGAN. — Le Comité d'éducation du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan (CTCC) a décidé de placer les 1.500 travailleurs de la Shawinigan Chemicals de cette ville sur un pied de guerre en convoquant tous les militants à une série de cours qui auront pour objet d'étudier en détail les clauses de la convention collective en vigueur, l'application de ces clauses par la compagnie et finalement prendre action si nécessaire.

On sait que depuis quelque temps, il existe une grande tension entre la compagnie et le Syndicat des travailleurs en produits chimiques.

Ce dernier accuse la compagnie de violer ouvertement la convention collective, de nier même l'existence de certaines clauses et de forcer les travailleurs à formuler un si grand

nombre de griefs que l'arbitre unique, le professeur H.D. Woods, de l'Université McGill, a passé deux ans à étudier les cas en suspens.

Selon la version du syndicat, il y aurait des griefs pour au moins deux ans à faire trancher par l'arbitre unique, ce qui serait préjudiciable aux travailleurs, selon les porte-parole du syndicat, car pendant ce temps, la compagnie pourrait continuer à violer la convention à sa guise.

M. Guy Thibault, délégué en chef du syndicat qui est appelé à discuter les griefs avec la compagnie, en plus de donner la procédure, a remis la déclaration suivante aux journalistes:

"La position de la compagnie Shawinigan Chemicals Limited est tout à fait inacceptable et les travailleurs ne toléreront pas que la compagnie viole ouvertement la convention collective. La situation est telle que la compagnie, en plus de donner une interprétation fautive des clauses de la convention collective, en est rendue à nier l'existence même de certaines clauses.

Actuellement, le syndicat a soumis à la compagnie au moins 75 griefs qui n'ont pas été réglés et qui devraient se rendre à l'arbitrage pour trouver une solution. Mais, au rythme où les griefs sont discutés, nous ne pourrions jamais arriver à faire appliquer la convention."

Pour sa part, l'agent d'affaires du syndicat, M. Guy Beaudoin



M. Marcel VINCENT a été élu nouveau président de l'Association des hautes études commerciales, lors de l'Assemblée générale annuelle, tenue récemment à Montréal, lundi 29 février 1960.

Dans l'exercice de ses fonctions, M. Marcel Vincent sera entouré de MM. Gustave Boulanger, président du Conseil; Roland Chagnon, C.A., 1er vice-président; Léo E. Boissennault, C.A., 2e vice-président; Roland J. Coderre, vice-président de l'extérieur; Raymond Morcel, C.A., trésorier; Paul Noisieux, C.A., secrétaire général.

Manifeste du Réarmement moral à tous les Canadiens

TORONTO. — Au moyen d'une distribution par les services postaux, tous les foyers du Canada vont recevoir un manifeste qui analyse certaines questions posées par la guerre froide.

Le manifeste, intitulé "Idéologie et Coexistence", a été préparé par le réarmement moral. 4.300.000 foyers canadiens se verraient ainsi 18 millions de familles qui, en Europe, ont déjà reçu "Idéologie et Coexistence". Ce manifeste a été distribué dans tous les foyers des pays suivants: Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Pays-Bas, Islande et Suisse. Au cours des prochaines semaines il atteindra 40 millions de foyers en Grande-Bretagne, France, Allemagne occidentale, Italie, Australie, ainsi que dans des régions vitales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Dans le manifeste "Idéologie et Coexistence" sont exprimées les convictions sans équivoque d'hommes d'Etat tels que Robert Schuman, ancien président du Conseil et ministre des affaires étrangères de France; le premier ministre M. Diefenbaker; le chancelier Adenauer; John Riffe, de son vivant vice-président du CIO; l'Amiral William H. Standley des Etats-Unis; et le Dr Douglas Cornell, secrétaire général de l'Académie nationale des sciences à Washington.

En Suisse, le général Henri Guisan, commandant en chef de l'armée suisse pendant la guerre, a écrit dans une préface: "Notre pays mène dans le domaine international une politique réservée; mais sur le plan idéologique, la neutralité peut être négative, car le refus de lutter pour ce qui est juste fait le jeu de l'ennemi."

En Chypre, d'anciens combattants de l'EOKA ont été apportés cette brochure individuellement à tous les foyers grecs. Le ministère des affaires étrangères d'Allemagne occidentale, produit actuellement 2.270 véhicules par jour. La millionième Dauphine est sortie des lignes de montage le 11 février.

M. Lucien Pacaud est décédé à Québec

QUEBEC. — M. Lucien Pacaud, 81 ans, ancien député et haut commissaire suppléant à Londres, est décédé à Québec samedi dernier. M. Pacaud a été élu député libéral à la Chambre des communes en 1911 pour l'ancienne circonscription de Mégantic-Frontenac. Il a été réélu en 1917 et 1921. Il a abandonné son siège en 1922 pour devenir l'adjoint du haut commissaire de Londres. A la mort de ce dernier, il devint haut commissaire suppléant. A son retour au Canada, il fut nommé secrétaire de la Commission nationale des champs de bataille en 1935. Il a détenu ce poste jusqu'à sa retraite en 1938. Originaire des Trois-Rivières, M. Pacaud a été membre de la célèbre équipe de hockey des Bulldogs de Québec. Son père, feu Ernest Pacaud, était l'ancien propriétaire du quotidien de Québec, LE SOLEIL. Il laisse dans le deuil, son épouse et sa fille.

Les étudiants de Laval organisent deux symposiums

QUEBEC. — Dans le cadre de la Semaine nationale de l'éducation, les étudiants en pédagogie de l'Université Laval, organisent une série de communications publiques qui seront données à la salle des conférences de l'Académie de Québec.

Ce soir, à 8h30, symposium sur les "Rôles et statuts des membres de l'équipe universitaire face à la société. Le Dr Cyrille Ouellet, doyen de la faculté des sciences, y représentera l'administration; M. Arthur Tremblay, directeur-adjoint de l'Ecole de pédagogie et d'orientation, représentera les professeurs; M. Pierre Mignault, étudiant en médecine, représentera les étudiants; et M. Robert Morin, directeur général de l'Association des anciens de Laval, représentera les anciens.

Mercredi soir, à 8h30, symposium sur les "Rôles et statuts des membres de l'équipe universitaire au plan des activités universitaires". Les quatre participants seront: 1) pour l'administration: M. L. Zéphirin Rousseau, doyen de la faculté d'arpentage et de génie forestier; 2) pour les professeurs: M. Fernand Dumont, professeur à la faculté des sciences sociales; 3) pour les étudiants: M. Jacques Dupont, étudiant en sciences sociales et en droit; 4) pour les anciens: M. Maurice Lessard, président de l'Association des anciens de Laval.

360 est. rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107



Vers la fin des subventions fédérales aux universités?

Par Clément BROWN

OTTAWA. — Passablement indifférentes aux problèmes constitutionnels soulevés par la formule d'option proposée par M. Diefenbaker pour remplacer les subventions directes du fédéral aux universités québécoises, plusieurs provinces semblent intéressées cependant à cette mesure à cause de ses effets éventuels sur les relations fiscales entre elles et le pouvoir central.

Nous avons déjà noté l'intérêt manifesté par la presse de langue anglaise sur la possibilité née de la proposition Diefenbaker, de formuler des alternatives dans tous les programmes fédéraux — provinciaux de partage des coûts, comme la route trans - canadienne, les routes d'accès aux ressources naturelles, les terrains de campisme, etc.

Il semble bien que le débat doive maintenant s'élargir et devenir l'un des points majeurs des futures discussions, au plus haut échelon, qui précéderont le renouvellement des ententes fiscales en 1962.

En général, à Ottawa, on note avec satisfaction la façon dont le gouvernement de l'Union nationale a engagé la discussion. On ne croit pas qu'il y ait d'importantes accrochages sur le bill Fleming.

M. Barrette a déjà laissé entendre, en effet que la loi n'ayant

qu'un effet temporaire — deux années seulement — Québec va fermer les yeux sur ses aspects les plus déplorables. C'est-à-dire que Québec n'engagera pas la bataille sur le fond même du problème, à savoir l'intrusion d'Ottawa dans le financement de l'enseignement universitaire, les directives données à Québec pour l'usage de l'impôt nouveau qu'Ottawa s'engage à déduire, non plus que sur le plafond de \$1.50 par tête établi par le gouvernement central.

Il reste cependant que la lutte pourrait reprendre avec énergie aux conférences des premiers ministres préliminaires au renouvellement des accords fiscaux.

Cette fois plusieurs provinces seraient disposées à donner un coup de main aux dirigeants québécois, même si elles ne partagent point tous les points de vue et tous les objectifs de Québec.

On n'est pas sans admirer, dans ces milieux provinciaux, ni sans s'inquiéter dans les milieux fédéraux, de la tactique utilisée par Québec dans l'octroi de ses subventions universitaires. Le gouvernement Barrette a établi ces subventions à \$1.75 par tête, poussant au delà de ce que M. Sauvé avait proposé, soit \$1.50 par capita ou l'équivalent de la subvention fédérale. Cela veut donc dire que, même si les sociétés québécoises bénéficieraient de la pleine déduction de leur impôt provincial, la province ne recevra pas du fédéral une compensation adéquate. Ottawa ayant décidé de retenir, de ses paiements de péréquation, la différence entre le montant de \$1.50 par tête et les recettes du Québec au chapitre de sa nouvelle loi d'impôt sur les sociétés. Il y aura donc, sur une marge appréciable, double imposition et donc matière à de nouvelles négociations entre Québec et Ottawa.

Québec va prélever environ \$0.1 millions par son nouvel impôt, accorder \$0.7 millions aux universités mais n'octroiera d'Ottawa, que l'équivalent de \$7.5 millions.

Trois autres provinces sont directement intéressées à ce problème fiscal parce que, dans leur cas également, le prélèvement d'un pour cent de plus au chapitre de l'impôt sur les sociétés leur permettrait de se montrer plus généreuses pour leurs universités. C'est ainsi que l'Ontario, qui ne reçoit présentement d'Ottawa, que \$9.0 millions en subventions à l'enseignement supérieur, pourrait y affecter \$14 millions en imposant un pour cent de plus à ses sociétés. La Colombie-Britannique percevrait \$2.9 millions quand elle ne reçoit d'Ottawa que \$2.3 millions. L'Alberta obtiendrait \$2.2 millions quand Ottawa ne verse à ses universités que \$1.8 million. Les autres provinces encourageraient cependant un déficit à ce chapitre.

L'union des quatre plus grandes provinces pourrait, en certains milieux, démolir complètement le système fédéral de l'aide aux universités, en autant que ces provinces sont concernées. Ottawa aurait alors l'alternative d'augmenter ses paiements de péréquation aux provinces où l'option ne serait pas équivalente au système actuel de paiement direct des subventions aux universités.

Le Financial Post, auquel nous empruntons ces détails, paraît fort intéressé à l'évolution possible de la politique canadienne dans ce secteur. Selon lui, le bill Fleming sur les subventions fédérales, et surtout la différence du taux par capita entre la loi fédérale et la loi québécoise, constituent un des

éléments majeurs de l'orientation future des discussions fédérales-provinciales.

Selon ce journal, la loi québécoise pourrait bien — avec son corollaire le bill Fleming — la fin des subventions fédérales à l'enseignement universitaire, du moins sous la forme inaugurée en 1951.

Si cela se produit, on pourra dire que, pour une fois, le mal aura produit le bien en éveillant la conscience des dirigeants provinciaux aux bienfaits d'une politique autonomiste positive et en évitant, d'un domaine de juridiction provinciale, les usurpateurs du pouvoir central.

M. Léon Lortie au Saint-Laurent - Kiwanis

M. Léon Lortie, directeur de l'Extension de l'enseignement à l'Université de Montréal, sera le conférencier invité mercredi au déjeuner-causette hebdomadaire du Club St-Laurent-Kiwanis de Montréal, qui aura lieu, à midi et demi, en la salle de bal de l'hôtel Ritz-Carlton. M. Lortie parlera de la "Semaine de l'éducation".

M. GERARD PICARD: Le fonctionnaire dans le Montréal métropolitain

"Le fonctionnaire et le gouvernement métropolitain" tel sera le sujet que traitera M. Gérard Picard, ex-président général de la CTCC et directeur du service des relations extérieures du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, lors d'une séance spéciale d'études ouverte à tous les fonctionnaires de la Cité, le mardi, 15 mars, à 8 h., à l'Ecole des métiers commerciaux.

M. Picard qui, ce titre, a participé avec les représentants du Syndicat des fonctionnaires de Montréal à une rencontre avec les représentants des syndicats du Toronto métropolitain, traitera de l'avenir réservé au fonctionnaire municipal dans un gouvernement métropolitain.

A Toronto, le même syndicat représente les employés sur le plan municipal et sur le plan métropolitain et cette formule s'est révélée efficace et heureuse.

Dans une conférence prononcée en janvier M. Picard avait abordé ce sujet. Il y reviendra cette fois avec plus de détails et exposera diverses solutions aux problèmes des employés devant passer d'un gouvernement municipal au gouvernement métropolitain.

M. Amédée Parent, président du comité d'éducation au syndicat présidera la soirée.

Session d'éducation de la CTCC à la Maison Montmorency

Le Service d'éducation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada organise une session d'éducation de trois jours à la Maison Montmorency, à Courville, près de Québec à l'intention particulière des responsables d'éducation sur les plans régionaux et locaux et des permanents syndicaux qui sont intéressés.

Cette session qui prendra la formule d'un atelier de travail débutera jeudi soir, le 7 avril, par l'étude de "l'utilité et des difficultés de l'étude de la déclaration de principes de la CTCC".

La journée du vendredi sera consacrée à l'étude d'un projet de cours par correspondance. Dans l'après-midi, M. Jean-Paul Héty, responsable du comité d'éducation du Conseil central de Montréal traitera des problèmes de la formation des jeunes syndiqués. Dans la soirée, Mlle Jeanne Duvall, vice-présidente de la CTCC abordera les problèmes des syndiqués féminins.

La journée du lendemain sera consacrée à l'étude de l'usage de la radio et de la télévision en éducation ouvrière. M. Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du service d'éducation de la CTCC sera l'animateur de cette séance.

Clinique de formation civique des fonctionnaires le 8 mars

"Le fonctionnaire, simple rouage d'une immense machine administrative ou un être humain au service du bien commun", tel sera le titre de la première clinique de formation civique organisée par le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui s'ouvrira aujourd'hui, à l'Ecole des métiers commerciaux, 1265 rue St-Denis, vient d'annoncer le directeur du Service d'éducation du syndicat, M. Jean-Robert Gauthier.

La séance préparée en collaboration avec M. Yvon Blanchard, professeur de philosophie à l'Université de Montréal, et les participants de quatrième année des Ateliers de la fonction publique, traitera plus particulièrement de l'humanisation par le travail quotidien.

Session d'étude

Par ailleurs, le syndicat annonce également le sujet d'une session d'études qui aura lieu les 12 et 13 mars à l'Université de Montréal.

"L'organisation scientifique du travail de bureau", tel sera le sujet de cette session d'études qui débutera à 9 h. a.m. samedi pour se poursuivre toute la journée et prendre fin à 5 h. p.m.; le même horaire sera également suivi le lendemain.

M. Gérard Bélair, conseil en organisation et professeur à l'Université de Montréal, sera le titulaire du cours qui explorera entre autres: le champ propre de l'organisation et celui de l'administration du travail de bureau, un aperçu de la nature économique du travail de bureau, le Taylorisme et la recherche dans le rendement normal d'un homme normal appliqué à un travail normal, le facteur humain et la paix au travail, le sens du commande-

EN 1959 6,479 "Dauphines" de Renault ont été vendues au Canada

Le chiffre des ventes au Canada de la Dauphine Renault a plus que doublé en 1959, annonçait récemment M. Roger Le Bouedec, vice-président et directeur général de Renault Canada.

Les immatriculations de Dauphines indiquent 6,479 ventes l'an dernier en regard de 2,456 en 1958.

Le Canada et les Etats-Unis constituent les principaux marchés d'exportation de la Régie Renault qui a exporté 57.7% de sa production totale d'automobiles l'an passé.

Renault a annoncé ce mois-ci une importante augmentation dans la production des Dauphines par rapport à celle de l'an dernier, soit 395,827 sur 515,119 véhicules fabriqués.

La Régie Renault, sixième producteur d'automobiles du

Le plus brillant spectacle de Montréal



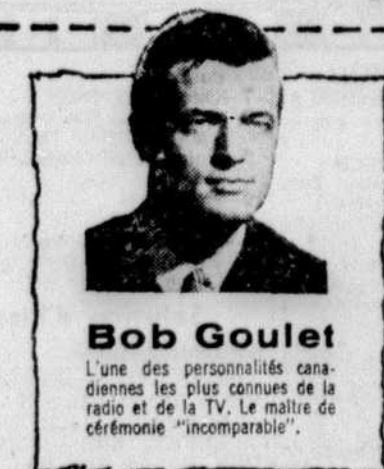
A compter de SAMEDI



En personne

Jane Morgan

L'INTERPRETE DE "FASCINATION"—Vedette des disques Kapp et artiste internationale de la scène, de la TV et des café-concerts. Chante aussi bien en français qu'en anglais.



Bob Goulet

L'une des personnalités canadiennes les plus connues de la radio et de la TV. Le maître de cérémonie "incomparable".

HÔTEL REINE-ÉLIZABETH
LES 12, 13, 14 et 15 MARS



Richard

Le plus grand prestidigitateur du monde. Vient de donner une série de représentations sensationnelles à la TV.

Les Honey Dreamers, groupe choral réputé, vedettes du disque.
Grand Orchestre sous la direction d'HENRY MATHEWS.
CHRYSLER CORPORATION OF CANADA, LIMITED



IMPERIAL * CHRYSLER
DE SOTO * DODGE
PLYMOUTH * VALIANT
et l'admirable
SIMCA FULGUR

De 10 h. du matin à 11 h. du soir

En manège et en soirée

Entrée LIBRE

Nouvelle émission

Nous offrons :

\$340,000

d'actions ordinaires classe "A" de

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

(Constituée en vertu des lois du gouvernement du Canada)

Conseiller juridique: Me Jean Drapeau, L.L.B.

Description: Actions ordinaires classe "A", valeur nominale \$100, à dividende privilégié de 6%, non cumulatif, participatives et comportant un droit de vote.

Renseignements généraux: L'Imprimerie Populaire Limitée compte près de 50 ans d'existence. Elle est editrice du journal LE DEVOIR et propriétaire d'un atelier d'imprimerie.

PRIX: 100. l'action

Sur demande nous vous ferons parvenir un prospectus

Nous offrons ces actions sous réserve de vente au préalable et nous résorberons le prix de réduire ou de refuser toute commande.

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

434 EST, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL - Tél. VI. 4-3361

Détachez et faites-nous parvenir

L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE
434 est, rue Notre-Dame
Montréal

Je désire obtenir de plus amples renseignements sur votre émission

NOM

ADRESSE

Tél.



Il est maintenant photographié... — C'était le soir où leurs fiançailles ont été annoncées à tout l'Empire, du château de Windsor, le 26 février, qu'habite la princesse Margaret avec sa mère, la reine-mère Elisabeth. Antoine Armstrong-Jones a depuis quitté sa garçonnière pour un appartement au palais de Buckingham.

Carnet mondain

Musée des Beaux-Arts

La conférencière invitée au thé-causette de mercredi après-midi, à trois heures, au Musée, est Mlle Chayele Grober, artiste de concert qui prononcera, en anglais, une conférence intitulée "Stanislavsky, maître de l'art dramatique".

Chez les femmes conservatrices

Les femmes progressistes-conservatrices de la région de Montréal sont invitées à un thé, de cinq à sept, mardi, le 22 mars, au salon Versailles de l'hôtel Windsor, à Montréal, en l'honneur de Mme Harry S. Quart, élue présidente des femmes progressistes-conservatrices du Canada.

Mme Quart, avant d'accepter à ce poste, avait été pendant huit ans présidente des femmes progressistes-conservatrices du Québec.

La manifestation du 22 mars aura lieu sous la présidence de Mmes Pierre Sévigny, femme du ministre associé de la défense nationale, et William Hamilton, femme du ministre des postes.

Informations: Mme René Lessard, L'Arrière 1-3591; Mme Winifred Hill, Hunter 1-5201; Mme Claude Nolin, Fédéral 4-1311; Mlle Jeanne M. Bouchard, CRécent 9-1544.

Au Club Mont-Royal

L'ambassadeur soviétique au Canada, S.E. A.A. Aroutounian et Mme Aroutounian seront les invités d'honneur à un dîner au Club Mont-Royal précédant l'inauguration par Son Excel-

lence de l'exposition d'art soviétique contemporain au Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Murray Chipman, un des vice-présidents du Musée et président du comité du centenaire, sera l'hôte de ce dîner au nom du président et du conseil du Musée.

Il y aura aussi parmi les invités: Le solliciteur général, l'hon. Léon Bales, représentant le gouvernement fédéral, et Mme Bales; Henry Davis, sous-

secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, et Mme Davis; le colonel Hugh M. Wallis, président du Musée; Roger Viau, un des vice-présidents du Musée, et Mme Viau; M. Evan H. Turner, directeur du Musée, et Mme Turner; Edward Clegg, directeur associé du Musée, et Mme Clegg; M. J.W. McConnell, Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef de La Presse, et Mme Gagnon; Dr F. Cyril James, directeur et vice-chancelier de l'Université McGill; William Budden, membre du Conseil du Musée, et Mme Budden; André Bachand, membre du conseil du Musée, et Mme Bachand; M. Thomas Atkinson, M. et Mme Victor Gartz; M. Charles Taschereau et Mme Sterling Maxwell, co-présidentes du comité féminin du Musée et Richard McLanathan, de New York.

Société d'étude et de conférences

Sous les auspices de la Société d'étude et de conférences, M. le juge Roger Ouimet prononcera une causerie cet après-midi, au Musée des Beaux-Arts de Montréal, à deux heures et demie. Cette conférence est intitulée: "Thémis, déesse méconnue".

A l'Apostolat liturgique

Récollektion liturgique pour le "Temps du carême", pour dames et demoiselles, le dimanche 13 mars, de 9 h. du matin à 4 h. de l'après-midi. La grand-messe sera célébrée par le R. P. Cantius Matura, o.f.m., professeur d'écriture sainte au séminaire des pères Franciscains de Rosemont, et chantée par les participants. On est prié d'avoir déjeuné. Informations: 460 est, rue Lagachetière, Victor 2-0287 et Victor 5-0787.

Il y a un manque de personnel MEDICAL... ALORS??? Suivez notre cours en étudiant CHEZ VOUS... Obtenez en 6 MOIS votre DIPLOME d'ASSISTANTE pour MEDECINS et DENTISTES

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphonez ou écrivez à: INSTITUT MARTAL

10932, rue COBORG, MONTREAL-NORD, P.Q. — DA. 2-4812

Abonnez-vous au Quartier Latin

C. P. 6128 — MTL

(Journal officiel des étudiants de l'Université de Montréal et détenteur du trophée "Le Droit" pour excellence générale en 1957-58-59.)

Prix: \$3.00 par an (50 numéros)

NOM

ADRESSE

SIGNATURE

(Découpez et postez dès aujourd'hui!)

La Femme

au FOYER et dans le MONDE

Helanca: un succès du textile synthétique français

Une technique de transformation, une période de pénurie de laine, des fils de nylon qui donnent un tissu laineux et une extensibilité fort appréciable

En moins de cinq ans, et dans un domaine que l'on imagine trop souvent en France constituer une exclusivité américaine, une marque, grâce à l'ingéniosité de fabricants français, s'est imposée, non seulement sur le marché national, mais aussi à l'étranger et notamment en Amérique. Lancé en 1954, en France, Helanca a en effet réalisé l'an dernier 10 milliards de chiffres d'affaires dont 40 p.c. à l'exportation; le fil Helanca intervient aujourd'hui dans la fabrication de nombreux tissus et de multiples articles de bonneterie et lingerie féminine qui lui doivent leur qualité essentielle: une très grande élasticité et un toucher agréable.

A l'origine Helanca se trouve une technique de transformation que la Société suisse Heberlein avait mis au point et breveté avant la guerre et depuis dans plusieurs pays. Elle donnait à la rayonne, en même temps qu'un aspect laineux, une très grande élasticité. La pénurie de laine avait cessé, le traitement des fils artificiels avait été abandonné si des moutonniers français n'avaient décidé d'en étendre le principe aux fils de nylon.

C'est en 1947, après trois ans de recherches, que le moulinier français Louis Billon parvint à mettre au point le nouveau procédé. Celui-ci consiste à faire subir à des fils continus multibrins de même épaisseur, des opérations de haute torsion dont l'importance, pour des fils 20 deniers, peut atteindre 3 milliards 700 millions de tours au kilo. Chauffés en autoclave à haute température, les fils subissent ensuite une détorsion par moulinage; à l'issue de ces opérations, le fil traité a un aspect laineux et une extensibilité qui permet de tripler sa longueur normale.

Ce procédé allait être à l'origine d'un double succès, industriel et commercial. Il permit en effet de sauver l'industrie du moulinage qui, menacée par la crise du textile et l'évolution des goûts, était sur le point de disparaître. Entièrement réorganisée et avec un équipement modernisé, le moulinage français compte aujourd'hui 1.700.000 feus en marche contre 400.000 lors de la découverte d'Helanca et réalise un chiffre d'affaire de 26 milliards dont la nouvelle marque assure à elle seule les deux cinquièmes. Sur le plan

luminé, O beau pays si vaste, tu apparais encore plus somptueux dans tes atours poudrés de givre.

Demain, il y aura coquetel et déjeuner gastronomique offert par M. René Nolin; il y aura la course en canot sur le fleuve, demain, ce sera déjà le départ, mais ce soir c'est la fête de l'amitié, nous dormirons tout près du ciel, en cette chère ville de Québec que nous aimons.

Cécile BROUSSEAU
Québec, 27 février 60.

commercial, d'autre part, le nylon moussé Helanca s'est rapidement taillé une place de premier ordre grâce, en particulier, à l'action du Service de Promotion et Diffusion installée à Paris. Organisé en syndicat depuis 1956, ce service groupe les 16 sociétés brevetées Helanca qui, par ailleurs, soumettent leur production à un laboratoire commun.

Premier utilisateur du nylon français dont il absorbe le cinquième de la production, Helanca a étendu, au cours de ces deux dernières années, la gamme de ses applications. Aux bas et aux chaussettes diffusées sous différentes marques, (en 1956, 34% des chaussettes françaises étaient

en fil Helanca), sont venus s'ajouter les maillots de bain (près de 40% des maillots français), les sous-vêtements et survêtements, les gants, les serre-tête et les collants, et jusqu'à des tissus utilisés aussi bien par la haute couture que par les décorateurs.

De plus en plus fréquemment mélangé à des produits tels que la laine, la rayonne ou le coton, l'Helanca permet en effet de réaliser des articles absolument inédits. Étudiés et présentés dans le magasin-pilote de la rue Royale, largement diffusés dans la presse féminine, ces articles permettent dès maintenant à Helanca de jouer les tout premiers rôles dans la création de la mode française. (Sif)

R. Sadoux

Mademoiselle Hart et le bilinguisme

Quoique l'enseignement dans nos écoles d'infirmeries soit d'un autre ordre, je n'hésite pas à conseiller la lecture d'une étude de mademoiselle Gertrude Kathleen Hart sur les problèmes de l'enseignement dans le Québec.

Les conclusions de l'auteur sur notre enseignement primaire ne nous montrent-elles pas clairement l'origine des faiblesses de notre personnalité canadienne-française aux prises avec l'élément anglais? Je m'explique mieux, après la lecture de ce mémoire, l'indolence de nos délégués canadiens-français de l'Association des infirmières de la province de Québec, lors des récents événements de l'assemblée annuelle. Il est urgent de parer aux conséquences malheureuses de nos faiblesses et d'acquiescer les moyens de nous affirmer.

Les dirigeantes de nos écoles d'infirmeries canadiennes-françaises ont un rôle important à jouer. Il leur faut comprendre qu'il est nécessaire de nous éloigner de l'anglicisation, non pas linguistique, car le fait de parler deux langues, le français et l'anglais, n'est pas nécessai-

rement être anglicisé. Mais, sont très anglicisées celles qui, au détriment de la majorité, instaurent dans leurs directives la mentalité anglo-saxonne. L'exemple de l'imposition d'une revue anglaise à l'élément canadien-français du Québec nous prouve bien la naïveté, l'incompréhension ou l'insouciance de nos dirigeantes françaises. Peut-on croire que la "Canadian Nurse" organe officiel de l'Association des infirmières canadiennes, contenant l'élément anglo-saxon de neuf provinces, deviendrait, par sa traduction, une revue de mentalité française, apte à la formation des nôtres?

Il serait fort intéressant de connaître l'opinion des membres de langue anglaise du Québec sur le comportement des infirmières de l'Association et sur les règlements récemment passés.

L'exemple des échecs de nos Canadiens français, à l'école primaire dans la province de Québec, devrait nous porter à repenser notre association professionnelle et nous aider à agir en adultes. Infirmières de

Petites annonces du "Devoir"

A VENDRE
COTTAGE, 19550 Grande-Allée, pierres et briques, 7 appartements, fenêtres d'aluminium, sous-sol fini, garage, libre. DU. 8-2372 ou DU. 2-5991.

ASSURANCE
ASSURANCE-AUTO
12 VERMOREL, sans intérêt. TEL. LA. 6-5558, soir. DU. 7-2327. JNO

Atelier de mécanique
45 ans
Lefebvre Frères Limitée
Atelier mécanique connu
existera et continuera
UN. 1-7471

AUTOMOBILE A VENDRE
Aubaine, Ford 59, neuf et démonstrateur. CR. 1-2977. JNO

CONDITIONNEUR D'EAU
ADOUCISSEUR
ELECTRIQUE, COMPLETEMENT AUTOMATIQUE
\$298.00
Autres modèles à partir de \$120

JOHN MEVNIER
RI. 8-9688

SERVICE AQUASOFT
11-3-60

DIVERS
Couple sans enfants louerait logis de quatre pièces, sans intérêt, baignoire, Location: Abitibi ou nouveau Rosemont. Appeler CR. 9-4581, le jour. DU. 9-0585, le soir. J.N.O.

Traitement contre les rhumatismes
lumbago, arthrite, cure physiothérapeutique pour les cas de polyarthrite. Nos clients sont satisfaits de la méthode unique pour un soulagement rapide. Téléphonez pour rendez-vous à VI. 4-0855. Demandez M. Daniel Dugas, masso-thérapeute. 16-3-60

HOMME DEMANDE
Besoin homme de ferromanie, 4 ou 5 ans expérience avec bonnes références. Marié de préférence. Salaire de \$50.00 à \$55.00 selon expérience et services rendus. S'adresser: Ferromanie R. Parent, B.P. 700, Ste-Anne-des-Monts. 9-3-60

MAISON A VENDRE
Cottage, 6 pièces et garage, beau site, terrain 60 x 100, système moderne, parfait état, idéal professionnel, bon commercial, longue vue. Comptant complet exigé. S'adresser: 23-1-60

MACHINERIE A VENDRE
Pelle mécanique, Little Giant, capacité d'une verge cube, pelle à drague combinée, Bulldozer, marque D4, Tracteur Diesel G.M.C. avec treuil, muni de freins à air. Se loue. Le tout en parfait état. Marenthé (Dir. 110), Howard Avenue, Windsor, Ontario. Tel. YO. 9-1700. 12-3-60

PROPRIETES A VENDRE
BRUCHET — 8380, près Charland, 2-51, neuve, garage, système, cave, baignoire 25 x 42, terrain 35 x 80, prix \$11.800, comptant \$4.000. Constructeur, CR. 9-0465. 23-3-60

PARTENAIRES — 9373-77, près Charland, 2-51, neuve, cave, système, garage double, baignoire 25 x 42, terrain 25 x 85, prix \$17.800, comptant \$4.000. Constructeur, CR. 9-0465. 23-3-60

BOSSUET — 5375, nord de Turène, triplex 1-8, 2-3, neuve, semi-détachée, baignoire 25 x 44, terrain 35 x 82, garage, système, cave, prix \$23.500, comptant \$7.000. Constructeur, CR. 9-0465. 23-3-60

TERRAIN A VENDRE
A SAINT-BRUNO
Magnifiques lots de terrain, 60' x 125' ou plus. Prés de toutes les commodités. Mme Madeleine Dussan, 28, St-Bruno, J.N.O.

TERRAIN A VENDRE
A 12 milles du Pont Pie IX, terrain à vendre \$10.00 par mois. Informations: G. Jetté, CR. 2-7818. 11-3-60

TRANSPORT-CAMIONNAGE
ROUSSELLE Transport, Déménagement, ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poëles réfrigérateurs. DU. 1-3764 J.N.O. T-5589 Montréal.

VOYAGE EN AUTO
Jeune couple prendrait passage pour Montréal-Tremblant. Départ chaque semaine, vendredi soir au samedi. Retour dimanche soir. Appeler VI. 5-4385. 9-3-60

TARIF
Annonces classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" - VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 4 heures le veille de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de 75c pour 3 lignes (12 mots).

Compter 5 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots comptent pour autant de mots. Chaque mot compte pour un mot pour les réponses devant être expédiées par la poste ajoutée. 10c.

GROS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (26 lettres ou espaces) équivaut à 2 lignes.
NARRATIONS, SERVICES, ARTICLES, RÉVÉLATIONS, GRANDS-DEBATS, REMERCIEMENTS pour condoléances, etc., à 3 cents la mot minimum \$1.00.

Un certain goût de la Terre...

Je suis leur Père, dit Dieu. "Notre Père qui êtes aux cieux".
Mon Fils leur a assez dit que je suis leur Père.
...Il a bien su ce qu'il faisait ce jour-là, mon Fils qui les aimait tant.
Qui a vécu parmi eux, qui était comme eux, qui vivait comme eux.

Qui souffrait.
Qui souffrait comme eux, qui mourut comme eux.
Et qui les aime tant les ayant connus.
Qui a rapporté dans le ciel un certain goût de la Terre.

"Le Mystère des Saints-Innocents"
Charles PEGUY

Menu de première communion en démonstration

Il y aura démonstration culinaire à l'Institut familial et social, 1215 est, boul. St-Joseph, mercredi 9 mars à 2 h. et à 7h.30 du soir.

On y présentera le menu de la première communion. Les plats artistiquement décorés seront confectionnés de mets fort appréciés des enfants.

La table sera dressée et joliment décorée.

MENU

Punch doré
Short-cake au poulet
Sandwich lumineux
Salade marguerite
Bouchées délicieuses
Pièce montée souvenir
Gâteau de la 1ère communion
Petits fours "tout blancs"
Meringue italienne
Glace royale

LA VIE PRATIQUE

Conseils pour le repassage des fibres synthétiques

Malgré les propriétés "sans repassage" de certains tissus fabriqués avec les nouvelles fibres synthétiques, il arrive parfois que la femme plus difficile juge nécessaire de faire une petite retouche au fer. Pour éviter de luster le tissu, ce qui lui donne un aspect brillant disgracieux, suivez ces conseils:

Assurez-vous bien que votre fer est au réglage approprié pour le repassage des tissus de nylon ou de fibres acryliques d'"Arion". Il est important d'utiliser une basse température — environ 250 degrés Fahrenheit — ou le réglage "rayonne" ou "synthétique" de certains fers à repasser. Ces fibres ne nécessitent pas de températures élevées.

Utilisez un fer à vapeur ou un fer à sec avec une patte-mouille (linge à presser). Le repassage sur l'envers du tissu évitera aussi le lustrage.

langue française, soyons des citoyennes conscientes de nos devoirs.

Bernadette LEPINE, I.L. secrétaire.

Cet opuscule se vend 0.50 chez l'auteur même, Mlle Gertrude K. Hart, 134, rue Ste-Anne, Québec.

LA COUTURE CHEZ SOI



La plus gentille robe tailleur sans sévérité qu'on puisse rêver! Le col, très original, est une sorte de collierette avec ornement de boutons. Coton, crêpe ou lainage fin peuvent être choisis indifféremment.

Le patron imprimé, No 9032 est offert pour les demi-tailles: 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2, 24 1/2. La grandeur 16 1/2 requiert 4 1/2 verges d'un tissu de 35 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de 50 sous au Service des patrons, LE DEVOIR, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Réunion à la Société de généalogie

La prochaine séance de la Société de Généalogie portera sur l'histoire de la famille Tardif et aura lieu à la Bibliothèque municipale, entrée rue Montcalm, mercredi, 9 mars, à 8h. 30. Le public est invité.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCES

Horace Labrecque et Fils Ltée
Courtiers d'Assurances Agréés
Nous invitons les communautés religieuses à se procurer de nos assurances particulières
1411 rue Crescent
Victor 9-2371

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION
en tous pays
MARION, MARION ROBIC & BASTIEN
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES

DACTYLOGRAPHES "Tout pour le bureau"
Dactylographes machines à additionner, à écrire les chèques, filières, pupitres, armoires, etc.

Canada Dactylographe Inc.
Tél.: VI. 4-3491 R.T. Armand
44, rue St-Jacques, Montréal

Encouragez nos annonceurs

Dr O. Le Riche
hôpitaux de Londres
Peau, eczéma, maladies secrètes, hommes, femmes, jeunes filles. Maladies générales endocriniennes, urinaires, digestives, circulatoires.

Bureau tous les jours de 10 h. à midi. 2 à 6 h. et 8 h., excepté samedi de 10 h. à midi, de 2 à 4 h. LA. 3-5252 — 818 Sherbrooke est

Dr C. Melillo
gradué d'Europe
Généraliste, urinaire, peau, sang, glandes. Desordres sexuels, nerv. impotence, infertilité, anxiété, timidité, dépression, bégaiement, alcoolisme, obésité, rhumatismes, cirrhose.

131 ouest, Sherbrooke, VI. 5-0386

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Sauvegarde

MONTREAL

Price Brothers & Co a vu ses profits nets augmenter durant 1959

POTINS FINANCIERS

La semaine a bien débuté sur la Bourse de Londres. A Wall Street, il y avait encore dégringolade des cours. Il en était de même sur les Bourses de Montréal et de Toronto, hier.

Le total des prêts aux courtiers membres des Bourses de Montréal et Canadienne s'élevait à la fin de février 1960, à \$28,489,635 contre \$30,717,494 à la fin du mois précédent et au regard de \$22,837,087 à la fin du mois correspondant l'an dernier.

La C. S. du BIC viendrait sur le marché des obligations sous peu.

Canadian Admiral Corp. a vu ses ventes augmenter de 17 p.c. en 1959 à \$199,000,000.

Après avoir accusé la semaine dernière la pire réaction (14.19 points de hausse en moyenne) encore vue depuis la semaine terminée le 12 octobre 1957, la Bourse de N.Y. hésitait encore au début de cette semaine, au point que la moyenne des industriels de DJ recula de 5.77 points. Le caractère mixte des nouvelles économiques et une situation moins rosée qu'on l'espérait du côté international influencèrent défavorablement sur le sentiment spéculatif, déjà passablement ébranlé par les perspectives de surplus dans bien des industries aux E.-U. et au Canada, par suite de la vive concurrence en cours sur les marchés, nationaux aussi bien qu'étrangers.

Les Prévoyants du Canada comptent pour \$217,024,991. d'assurance-vie en vigueur

Son volume de nouvelles affaires a augmenté de 32% vs 9.4% pour l'ensemble de ce commerce

L'assemblée générale annuelle des actionnaires et des porteurs de polices à participation des Prévoyants du Canada a eu lieu hier soir à Québec. Comme cette importante institution possède 4 bureaux en Ontario et 14 répartis un peu partout dans notre province, dont 6 sur l'île de Montréal, c'est dire que le rapport annuel qui a été présenté à la réunion d'hier intéresse grandement maints Québécois. Au dire de son président, M. Gérard White, C.A., l'institution a émis pour \$58,848,631 de nouvelles polices de toutes catégories d'assurance en 1959 vs \$44,278,175 en 1958, soit donc une augmentation de 32% pour l'ensemble de ce commerce. Cette augmentation est saine et vigoureuse, administrée et gérée avec la confiance de la part du public que, selon la Life Insurance Agency Management Association, "les nouveaux achats d'assurance-vie enregistrés par l'ensemble des compagnies en 1959 n'ont accusé qu'un accroissement de 9.4 pour cent, au regard de leurs nouvelles affaires en 1958". Comme l'assurance-vie est le meilleur moyen d'accumuler quelques biens, nul doute qu'ils seront de plus en plus nombreux ceux de nos frères qui y recourront, d'autant plus qu'il s'agit d'un placement sans risques.

Durant la dernière décennie, son encours a augmenté de 4 1/2% fois vs moins de 3 fois pour l'ensemble

Comme on sait, Les Prévoyants du Canada ont commencé à s'occuper du commerce de l'assurance-vie le 29 mai 1942, et, antérieurement, soit depuis 1909, ils étaient intéressés au placement viager. Ses progrès dans l'assurance-vie furent particulièrement marqués au point que, durant les dix dernières années, son total d'assurance-vie en vigueur a passé de \$48,008,338 à \$217,024,991, soit donc une hausse de 4 1/2 fois, alors que le total pour l'ensemble des entreprises d'assurance-vie au Canada a passé de \$14,800,000,000 en 1950 à un peu plus de \$42,000,000,000 à la fin de 1959, soit donc un peu moins de 3 fois plus, selon ce qui ressort des chiffres, cités récemment par le président de The Canadian Life Insurance Officers Association. Cette comparaison heureuse est tout à l'honneur de la direction des Prévoyants du Canada et elle devrait inciter les autres à avoir foi de plus en plus en leurs institutions d'assurance-vie, d'autant plus que ce mode de protection a une portée sociale et économique incontestable. Ainsi, Les Prévoyants ont distribué, l'an dernier, à leurs assurés ou bénéficiaires de polices \$972,732 en prestations ou bénéfices; ce qui porte le total, distribué depuis ses débuts dans ce commerce, à \$4,361,412, chiffre qui fait bien ressortir le caractère social et économique de l'assurance-vie.

Les hausses de l'actif (\$10,874,066) et de la réserve (\$8,650,627) constituent des développements favorables

Il ressort encore du message, transmis hier par M. Gérard White, C.A., que l'actif a accusé une avance de \$1,433,861 à \$10,874,066 au 31 décembre 1959. Si intéressante que soit cette augmentation de 15.19%, il importe d'accélérer la hausse de l'actif, vu les progrès constants accusés. Les assurés verront naturellement d'un bon oeil que la réserve mathématique a passé de \$7,557,110 à \$8,650,627, soit un chiffre excédant le montant minimum exigé par le Service des assurances; ce qui augmente d'autant la sécurité des assurés. Cela devrait inciter un plus grand nombre de Québécois à recourir davantage à l'assurance-vie — il n'a été vendu que pour \$121,900,000 d'assurance-vie en 1959 dans le Québec contre \$157,800,000 en Ontario, bien qu'il n'y ait pas beaucoup de différence entre les populations de ces deux provinces. Quoi qu'il en soit, il faut bien reconnaître que les Prévoyants du Canada font de plus en plus d'affaires comme l'indique un revenu global de \$3,660,250 pour 1959, soit 18.89% de plus qu'en 1958. L'on notera, ici, que les placements, dont \$2,619,036 en obligations de premier ordre et \$5,753,204 en prêts hypothécaires, ont rapporté du 5.13% en 1959 au regard de 5.06% en 1958. Parmi les revenus, figure aussi une somme de \$124,876 représentant les primes provenant des opérations du nouveau service d'assurance accident-maladie, lequel se développe normalement, au dire de M. White.

Le Fonds de pension compte 50,954 sociétaires et affiche un actif de \$11,304,890

Ainsi donc, les Prévoyants du Canada s'occupent, de nos jours, de l'assurance accident-maladie en plus de l'assurance-vie et du placement en viager. Incidemment il a été vendu, l'an dernier, 35 unités de nouvelles rentes, portant le total en vigueur à 119,610, détenues par 50,954 sociétaires. Il a été versé l'an dernier à la retraite d'entre eux (\$45,428) une somme nette de \$589,248, contre \$572,478 en 1958. Ces résultats des opérations du Fonds de pension en 1959 sont intéressants, mais, à notre opinion, plus de gens devraient s'y intéresser. Quant à l'actif du Fonds précité, il a augmenté de \$36,131, atteignant à la fin de l'an dernier les \$11,304,890. Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas d'insister davantage sur l'importance des rentes ou placements en viager, mais, avant de clore notre chronique, nous tenons à dire qu'il n'est pas étonnant que les actionnaires aient réduit, à l'issue de l'assemblée d'hier, les mêmes administrateurs responsables de ses progrès pratiques à nuls autres parcs depuis une quinzaine d'années, soit MM. Gérard White, C.A., président et gérant général; Aimé Dery, L.S.C., vice-président, vice-président, St. Lawrence Paper Bag Co., Québec; l'hon. Edouard Asselin, C.R., C.L., Montréal; Paul Bienvenu, président, Produits alimentaires Catelli Ltée, Montréal; J. Conrad Boulet, président, J. C. Boulet Ltée, Québec; Me Bernard Couvrette, C.R., président, Couvrette-Sauriol Ltée, Montréal; Charles E. Demer, Ing. P., vice-président, Komu Construction Ltée, Québec; Me Maurice Gagné, C.R., Québec; Me Paul Emile Gagnon, C.R., Rimouski; Dr Richard Gaudet, F.A.C.S., F.I.C.S., Sherbrooke; M. Victor Morency, vice-président et gérant général, J.L.S. Morency Inc.; Me Lavery Sirois, L.L., notaire, Québec; Dr Horace Viau, Ottawa; l'hon. sénateur C. Vaillancourt, C.B.E., directeur-gérant, la Fédération des caisses populaires, Lévis.

M. Roland Chagnon, C.A., a été élu hier membre du conseil de cette institution, comptant une solide direction

En plus de ces 14 administrateurs élus, l'on notera que M. Roland Chagnon, C.A., président de Fred A. Lallemant & Cie Ltée vient d'être appelé à siéger au conseil des Prévoyants du Canada, portant ainsi à 5 le nombre des administrateurs résidant à Montréal, soit une preuve que l'institution voit ses affaires augmenter rapidement dans la région métropolitaine. Il va sans dire que les membres du conseil d'administration de cette institution sont fort bien secondés par une habile direction comprenant, en outre, du président et gérant général M. Gérard White, C.A., MM. C.H. Giguère, C.G.A., gérant général adjoint; M. T. Sirois, C.L.U., directeur des agences; M. Adrien Tremblay, chef des placements; MM. Guy A. Paquet, L.S.C., C.L.U., et J.J. Tremblay, directeurs adjoints des agences; M. C.E. Angers, C.L.U., surintendant de l'assurance collective; M. T. Poznanski, actuaire conseil; le Dr Richard Lessard, F.R.C.P.C., médecin reviseur; et M. Maurice Gagnon, M.S.C., comptable en chef.

Marcel CLEMENT

Bourse de Toronto

Seuls, les métaux offraient quelque résistance

TORONTO. — L'indice des industrielles a cédé plus de quatre points hier, à l'issue d'une séance peu animée. Les industrielles, qui ont évolué sans orientation précise durant la majeure partie de la séance, ont perdu plus de quatre points et trois quarts. Les métaux communs et les pétroliers ont également décliné. Par contre, les aurifères ont légèrement progressé en dépit de la tendance générale.

Le virement a été de 1,617,000 actions au regard de 2,193,000, vendredi.

A noter...

La maison de valeurs de placement progressive Jacques Légaré & Cie Limitée, de Québec, offre ce matin en souscription au public \$500,000 d'obligations, hypothécaires générales, série GA de l'hôpital St-Ambroise de Loretteville. Cette nouvelle émission comprend une tranche de \$105,000 à 6 1/2% échéant de 1961 à 1967 et une autre de \$395,000 à 6 3/4%, échéant le 1er janvier 1968. Comme ces valeurs sont offertes à \$100, elles rapportent donc du 6 1/2% et du 6 3/4% exactement, soit des rendements intéressants, même à cette époque de hausse du loyer de l'argent, d'autant plus qu'il ressort du prospectus qu'elles sont un placement légal pour les fonds des compagnies d'assurance enregistrées au Canada. C'est le Société d'administration et de fiducie qui agit comme fiduciaire dans cette finance.

Les ventes dans les grands magasins ont baissé de 9.8 p.c. durant la semaine terminée le 27 février au regard du total l'an dernier à pareille date.

Canadian Hydrocarbon se vendra aujourd'hui ex-dividende de 10 cts l'action.

Il faut surveiller attentivement les prix du cuivre présentement, car ils devraient plutôt baisser que monter, d'où la nécessité d'être prudents au sujet des spéculations.

22,706 actions additionnelles ordinaires, sans valeur nominale ou au pair, de Simpson's Limited ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, hier matin. Sur ce total, 19,221 ont été émises à la suite de la conversion de débentures, convertibles, 5% de la série B et 3,485, en vertu du plan d'option sur des actions de l'entreprise, en faveur de ses employés. Il y a donc maintenant 3,128,474 actions, émises et en circulation et elles sont toutes en circulation.

Canadian Husky Oil Limited a fait savoir à la Bourse de Montréal qu'elle se propose d'offrir aux actionnaires de Husky Oil Company, 8 actions ordinaires de son capital-actions pour chaque 9 actions ordinaires du capital-actions de Husky Oil Company détenues. L'offre est sous réserve d'approbation par les actionnaires de Canadian Husky Oil Ltd et autres conditions légales, y compris l'amendement à la charte de Husky Oil Company, à l'effet de donner le privilège de voter aux détenteurs d'actions privilégiées. L'on ne croit pas que l'offre proposée puisse être faite avant le milieu de mai 1960.

Le virement a été de 2,900,000 actions. American Motors a été le stock le plus en demande, baissant de 3/4 à 2 3/4 sur un déplacement de 64,300 actions. Les prix affichaient une tendance générale à la baisse à la Bourse Américaine, dont le virement a été de 1,100,000 actions. Le marché des valeurs canadiennes était mixte dans l'ensemble.

pas que l'offre proposée puisse être faite avant le milieu de mai 1960.

\$2.62 l'action vs \$2.52 en 1958

Price Brothers & Company fait parvenir ce matin son rapport annuel à ses actionnaires. Son président M. A.C. Price, y déclare en partie ce qui suit: Les bénéfices d'exploitation, avant les déductions, furent de \$15,640,052, soit une augmentation de \$742,531 en regard des bénéfices de l'an dernier, au montant de \$14,897,521. Le profit net fut de \$1,617,000, soit une augmentation de \$2,081,010, soit \$476,049 de plus que la perte par conversion, en 1958, qui fut de \$1,604,961.

Tenant compte des intérêts sur les obligations de première hypothèque et du prélèvement pour fins d'amortissement et d'épuisement, il reste un profit, avant déduction des impôts sur le revenu, de \$11,086,507 pour l'année. C'est une augmentation de \$165,211 sur le résultat correspondant de l'an dernier.

L'augmentation, imposée par le dernier budget fédéral, du taux des taxes payables par les corporations, ont pour effet de porter le prélèvement pour impôts sur le revenu à \$5,163,642, une augmentation de \$425,642 sur les impôts de \$4,740,000 l'an dernier. Après toutes les déductions, le profit net fut de \$5,920,945, soit \$189,569 de plus que le profit net l'année précédente, \$5,731,376.

Le profit par action ordinaire fut de \$2.62, à comparer à \$2.52 l'an dernier.

Au cours de l'année, le dividende régulier a été payé sur les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif de 4%, et quatre dividendes triestriels de 50c furent payés sur les actions ordinaires. Les usines à papier-journal ont fonctionné à peu près au même rythme que l'an dernier, bien au-dessous de leur plein rendement. Les expéditions de papier-journal furent de 408,559 tonnes, en regard de 406,390 tonnes l'an dernier. Les expéditions de carton furent de 23,367 tonnes, comparé à 30,342 tonnes l'année précédente. Les opérations de bois de sciage furent meilleures: des expéditions de 43,631,000 pieds, mesure de planche, à comparer aux 39,103,000 pieds expédiés l'an dernier.

Perspectives

La capacité de production du papier-journal dans le monde

Bourse de New-York

Wall Street dégringole de nouveau

NEW-YORK. — Si l'on s'en tient à la moyenne établie par la Presse Associée pour 60 valeurs, le marché est tombé à son plus bas niveau de l'année. En effet la moyenne établie par la Presse Associée a baissé de \$2.40 à \$2.09, soit son plus faible montant depuis le 23 décembre 1958, alors qu'elle se situait à \$2.08.

Le virement a été de 2,900,000 actions. American Motors a été le stock le plus en demande, baissant de 3/4 à 2 3/4 sur un déplacement de 64,300 actions. Les prix affichaient une tendance générale à la baisse à la Bourse Américaine, dont le virement a été de 1,100,000 actions. Le marché des valeurs canadiennes était mixte dans l'ensemble.

pas que l'offre proposée puisse être faite avant le milieu de mai 1960.

exécute encore de beaucoup la demande, ce qui met donc les divers pays du monde à même de s'approvisionner d'une manière adéquate. Au cours des derniers mois de 1959 il y eut amélioration dans la demande provenant des Etats-Unis, et l'on s'attend à ce que cela se continue en 1960. La tendance de la consommation du carton au Canada continue à la hausse. Le marché du bois de sciage au Canada et aux Etats-Unis fut meilleur qu'en 1958 et les perspectives pour 1960 semblent favorables.

J. C. Wilson

Le 18 juin 1959 la Compagnie offrit aux actionnaires de J.C. Wilson, Limited, un producteur et distributeur de produits de papier kraft, d'acheter toutes les 165,750 actions en circulation au prix de \$16 l'action; à date nous avons acquis toutes les actions, sauf 138. En plus d'acheter ces actions ordinaires, votre Compagnie a avancé un montant de \$650,000 à J.C. Wilson, pour son fonds de roulement. Cet achat par votre Compagnie représente un autre pas vers l'objectif d'expansion et de diversification que lui fixe sa ligne de conduite à long terme.

Nous vous incluons avec ce rapport un livret décrivant l'histoire et les opérations de J.C. Wilson, Limited.

Marché aux bestiaux

MONTREAL. — Les prix des bovillons ont été stables, en baisse de 50 cents, ce matin sur les autres marchés à bestiaux de la métropole. Les vaches et les fémises ont été stables.

Arrivages: 547 bovins, 221 vaches, 109 porcs et 34 agneaux et moutons. Quelques bovillons de choix ont rapporté \$22.50-22.75, les bons \$22-22.25, les moyens \$19-21.65, les communs \$17-19; les génisses moyennes \$17-18.75, les communes \$14.25-16.75; les bonnes vaches \$16-16.75, les moyennes \$15-15.75, les communes \$13.50-15, et les sujets pour la mise en conserve \$9.50-13.25.

Les veaux de lait de choix ont obtenu \$30-32, les communs et les moyens \$18-29 et les veaux d'herbe \$14-16.

Aucune cote des prix de porcs sur les marchés de la métropole.

Les agneaux ont rapporté \$19, les 100 livres et les moutons \$6-11.50 selon la qualité.

Denrées alimentaires

MONTREAL. — Cours des denrées transmises hier, à Montréal, par le ministère fédéral de l'Agriculture: OEUFS: Prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois, extra-gros 36 1/2; A-gros 35 1/2; A-moyen 34 1/2; A-poulette 32 1/2; B 28; C 18. Arrivages 97.

BEURRE: Arrivages courants 64; de stock 64; frais de crème, enveloppé 64 3/4-66; frais en gros 64 1/2, de stock 64.

FROMAGE: Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc 31; coloré 31 1/4; en gros, québécois blanc 32; coloré 32 1/4; arrivages courants ontarien blanc franco de la centrale de classement 32; coloré 32.

POMMES DE TERRE: Ile du Prince-Edouard 2.75-3 les 75 livres; N.B. 2.55-2.60 les 75 livres; Maine 1.70-1.80 les 50 livres; Floride blanches 4.00 les 50 livres.

Fruits et légumes au Cours des grains

Prix payés par les marchands de légumes au marché Bonsecours, hier. Ces prix sont fournis par le service de l'horticulture, division de l'inspection, ministère provincial de l'agriculture, 306 est rue Craig.

POMMES: Québec, McIntosh, belles, d'entrepôt frigorifiques 2.25 - 2.50, quelques-unes 2.75 le cageot ou le minot; pommes d'entrepôts ordinaires 1.00 - 1.25; Densées ou Rasset 3.50 - 4.00 le minot.

BETTERAVES: Moyennes 1.50, petites 1.75, grosses 1.25 - 50 lb CAROTTES: No 1, 1.25 - 1.50, no 2, 1.00 - 1.25 - 50 lb.

CHOUX: Blancs ou rouges 2.00 - 2.25 - 50 lb NAVETS: No 1, 1.00 - 1.25, no 2, 80 - 85c - 50 lb.

OIGNONS: Jaunes no 1, 2.00, no 2, 1.65 - 1.75, rouges 3.25 - 50 PANAIIS: No 1, 2.50 - 3.00, no 2 1.50 le minot.

PATATES: No 1, 2.34 - 2.50, no 2, 1.50 - 1.75 - 75 lb.

PERSIL: 50c la doz de pqs POIREAUX Gros 70 - 75c, moyens 50 - 60c, petits 25c la doz.

Bourse de Londres

Bon début de semaine sur ce marché

LONDRES. — Les valeurs de tout repos ont progressé, hier, lors de l'ouverture de la Bourse de Londres. Les valeurs industrielles ont été l'objet d'une demande sélective alors que le marché a repris le terrain perdu au cours des dernières sessions.

Les titres du dollar ont avancé, les pétroles ont retiré après avoir été fermes à l'ouverture et les aurifères ont enregistré quelques gains.

Cours de changes

New-York	dollar	96 1/32
Angleterre	livre	2.6639
France	franc	1937
Belgique	franc	0.0191
Italie	lire	0.01535
Espagne	peseta	0.159
Suisse	franc	2.192
Hollande	florin	2521
Norvège	couronne	1331
Danemark	couronne	1379
Suède	couronne	1836
Allemagne	DM	2280
Tchécoslovaquie	co.	1320
Mexique	peso	0.0772
Venezuela	bolivar	2061

Cours de l'or

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin, en argent américain, hier, sur le marché de l'or européen: \$35.08 1/2 à l'achat et \$35.09 1/2 à la vente. Prix de l'once de Troyes à la bourse londonienne des lingots: \$35.08 97-100, 250 shillings, 3 pence.

PARIS. — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 36.10 nouveaux francs, sur le marché de l'or libre français. L'agie, pièce d'or américaine de \$10, cotait 95.60 NF.

NEW-YORK. — Le dollar canadien a haussé hier de 1/32 à une prime de \$1.05 15/16 au regard de \$1.05 13/64, lundi dernier.

La livre sterling était cotée à \$2.80 7/16, en progrès de 1/32.

NOUVELLE EMISSION

\$500,000.

HÔPITAL

ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE

LORETTEVILLE, COMTE DE QUEBEC

Obligations hypothécaire générale, Série "GA"

\$105,000. à 6 1/2%

\$395,000. à 6 3/4%

Non rachetables avant le 1er janvier 1965

Datées du 1er janvier 1960

Echéant du 1er janvier 1961 au 1er janvier 1968 inclusivement

De lavis des conseillers juridiques, ces obligations constitueront un placement autorisé pour les compagnies d'assurance enregistrées en vertu de la loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R.C. 1952, chapitre 31), sans qu'elles aient à se prévaloir des dispositions du paragraphe 4 de son article 63.

FIDUCIAIRE: LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE, QUÉBEC P.Q.

TABLEAU DES ECHEANCES

6 1/2%		6 1/2%	
1er JANVIER 1961	\$15,000	1er JANVIER 1966	\$15,000
1er JANVIER 1962	\$15,000	1er JANVIER 1967	\$15,000
1er JANVIER 1963	\$15,000		
1er JANVIER 1964	\$15,000		
1er JANVIER 1965	\$15,000		
		6 3/4%	
		1er JANVIER 1968	\$395,000

Nous offrons pour notre compte, jusqu'à concurrence du montant disponible, ces obligations hypothécaire générale, 6 1/2% - 6 3/4%, Série "GA", sous réserve de leur livraison, de notre acceptation, et sujet à l'approbation de nos conseillers juridiques. Nous comptons livrer les obligations en leur forme définitive, à Québec, le ou vers le 14 mars.

PRIX: 100, et l'intérêt couru

Jacques Légaré & Cie

LIMITÉE

VALEURS DE PLACEMENT

93, rue ST-PIERRE — Québec 2 — TEL.: LA. 5-4977

NOUS ACCEPTONS LES FRAIS DES COMMANDES PAR TELEPHONE

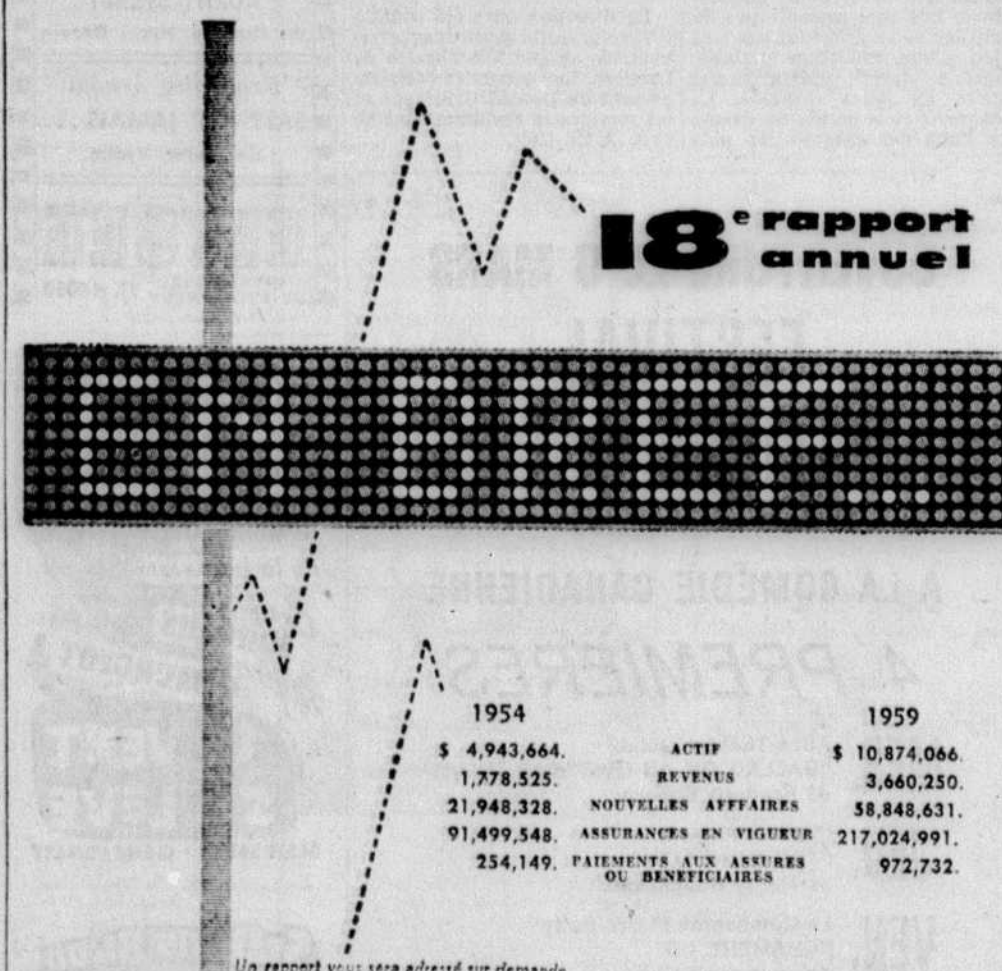
JACQUES LEGARE & CIE LIMITEE

CASE POSTALE 65, STATION "B", Québec

Veuillez m'adresser le prospectus de l'émission ci-haut mentionnée et inscrire ma commande pour \$ d'obligations, Série "GA", ...%, échéance de l'HÔPITAL ST-AMBROISE DE LORETTEVILLE.

NOM

ADRESSE



LES PRÉVOYANTS DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC

BUREAUX

M. Thibault Belzile, B.A., L.S.C., gérant, 172 Est. Bd. Dorchester, suite 400-401, Montréal, P.Q.
M. Roger Durivage, C.L.U., gérant, 2550 rue Masson, suite 401, Montréal, P.Q.
M. Roger Bisson, C.L.U., gérant, 1434 Est. rue Mont-Royal, suite 1, Montréal, P.Q.
M. Jacques Desaulles, gérant, 2540 Chemin de la Croix, suite 4, Ville Mont-Royal, P.Q.
M. Adam Kolaczek, C.L.U., gérant, 5757 Avenue Decelles, suite 12, Montréal, P.Q.
M. Leo Boucher, gérant, 10490 rue Jeanne-Mance, Montréal, P.Q.

BOURSE DE TORONTO

COURS FOURNIS PAR LA PRESSE CANADIENNE

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

COURS FOURNIS PAR LA PRESSE CANADIENNE

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

BOURSE DE MONTREAL

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

BOURSE CANADIENNE

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Titres au Comptoir

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Dans l'affaire de proposition de:

PETIT MONDE — LITTLE WORLD INC., un corps politique constitué et dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau chef et principal lieu d'affaires dans la cité et le district de Montréal, dans la province de Québec, à 1000 est, rue Saint-Catherine, Débitaire

AVIS DE PROPOSITION

AVIS EST, par les présentes, donné que PETIT MONDE — LITTLE WORLD INC., de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, a déposé entre mes mains une proposition en vertu de la Loi des faillites, 1949.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 22 jour de mars, 1960 à 2 heures de l'après-midi, chambre 16, Palais de justice, 155 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec, à 1000 est, rue Saint-Catherine, Débitaire

David GROBSTEIN, Syndic

Bureau : 1000 est, rue Saint-Jacques, Montréal, Qué.
Tél.: Victor 4-2666

AVIS

AVIS par les présentes, donné, que Mlle Marie-Rose Riopel, en vertu d'un jugement de la Cour supérieure, District de Montréal, dossier 3848 (1959) en date du 22 janvier 1960, l'ayant autorisé, procède, le 24 mars 1960 à 10 h 30 a.m., au bureau de M. Antoine Briand, notaire, 815-817, rue Saint-Catherine, en la cité de Montréal, à la vente à l'enchère de l'immeuble ci-après désigné.

Cet immeuble consistant sous le numéro SEPT CENT DIX SEPT de la subdivision du lot original numéro SEPT CENT DIX SEPT, plan et livre de révisé officiel du village d'Hochelaga, avec bâtiments portant les numéros 377, 379 et 381, de la rue Lafontaine, à Montréal.

AVIS est également donné qu'en vertu du jugement de M. Antoine Briand, notaire, a été nommé pour conduire la vente et que la mise à prix du dit immeuble sera de \$11,000.00 ou mille dollars.

EMILE POISSANT, C.R., 750, rue Saint-Catherine, Montréal, Québec, 13-47-48

Attesté de l'authenticité de l'acte.

LA BANQUE MONTREAL DU CANADA

Services bancaires complets

MONTREAL
495 Carré Victoria — UN. 1-5573

TORONTO
VANCOUVER

BOURSE DE NEW-YORK

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

BOURSE DE NEW-YORK

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Mines Hors-Listes

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Valueurs	Ventes	Haut	Bas	Par	Cm
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2
Abitibi	1125	52 1/2	52 1/2	21 1/2	1 1/2

Moyennes à N.-Y.

Alcan Ltd	4200	13 1/2	13 1/2	11 1/2
Hollinger	200	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Imperial	1650	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Int. Pape	105	44 1/2	44 1/2	44 1/2
Jupiter	1200	11 1/2	11 1/2	11 1/2
L. Ore	400	4 1/2	4 1/2	4 1/2
Massey F.	2250	10 1/2	10 1/2	10 1/2
Mesabi	1000	60	58 1/2	58 1/2
Molybden	3100	40 1/2	40 1/2	40 1/2
Nat. Pape	2200	2 1/2	2 1/2	2 1/2
N.J. Zinc	1400	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Pac. Pape	3100	10 1/2	10 1/2	10 1/2
PanPac	2200	2 1/2	2 1/2	2 1/2
Pow. Corp	400	10 1/2	10 1/2	10 1/2
Preston	900	3 1/2	3 1/2	3 1/2
Shor. Wms	400	10 1/2	10 1/2	10 1/2
So. Pen. O	300	30 1/2	30 1/2	30 1/2
St. Oil Ky	300	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Tecmin	2000	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Trns. Lux	500	9 1/2	9 1/2	9 1/2
Tr. Conf. WT	500	2 1/2	2 1/2	2 1/2
Warrag	800	1 1/2	1 1/2	1 1/2

Moyennes à N-Y

	30tn	15r	15ul	40
Lundi	311.3	115.2	98.5	27
Vendredi	314.5	116.2	97.8	27
Mean pass	312.5	115.9	97.8	27
Mois pass	324.7	124.8	96.2	27
1958-40	312.5	117.5	101.0	27
1959-40	306.1	115.5	92.4	27
1958-40	312.5	116.5	97.5	27
1958 bas	234.7	80	72.9	11

Mines

G. E. LESLIE

Montreal Stock Exchange

	Offre	Dem	
Alabac	34	39	Gibson
Amalg. Mng	20	25	Clara
Aconic	20	25	Hull Ind
Aconic V.T.C.	20	30	Imperial
Amor	7	9	Kenada
Ass. Dev't.	7	9	Kennecott
Atlas Chib.	2	5	Lake Chib
Beld. Mtn	2	5	Lake Ech
Brampton Chib	10	13	Lake Sup
Can. Vap.	15	15	Norlat
CDN Jav.	9	10	Main Oul
Captive Oil	9	10	Mattagami
Cons. Vauze	80	90	Venor
Dauphin	10	14	Murray
Franklin		30	North M

Cours

	Offre	Dem	
Alaska Y Pipe	23	29	Dom M
Alaska Y Ref	21	29	Edoran
Aldine	62 1/2	61	Gway
Banlaw Leac	22	26	Kenada
Barons	34	35	Kenada
Arctic Lignite	15	15	Norlat
Can. For	62 1/2	63 1/2	Led Cal
Can. Kodak	62 1/2	63 1/2	Merl C
Can. Kodak	245	250	Merl C
1965 bas	19 1/2	13	M. Ch
1959 haut	15	17	Mill Can
Clayton	15	17	N. Ore

Moyennes

Cours fournis par

Hier	
Feature précédente	
Matinée passée	
Mois passé	
Année passée	
1965 haut	
1959 haut	
1959 bas	

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Dans quelques jours va commencer l'entraînement des Royaux de Montréal. Celui des ligues majeures va déjà bon train. Les premiers rapports du gérant général Fernand Dubois sont à l'effet que plusieurs joueurs de l'an dernier ont retourné leurs contrats non signés. C'est le contraire qui serait surprenant. Comment se détermine donc le salaire d'un joueur de baseball? Le principe n'est pas difficile à appliquer. Le montant payé l'année précédente sert de base. Le rendement donné à la dernière saison détermine l'augmentation éventuelle ou un coup de couteau dans les chiffres. A la lumière de ces deux principes, établissons d'une façon générale, en tenant compte de la tenue générale du club, en 1959, club qui n'a même pas participé aux éliminatoires, que personne ne mérite d'augmentation. Aucun joueur de l'an dernier n'a connu une saison assez bonne pour justifier une gratification sous la forme d'une augmentation dans le traitement. On ne peut blâmer les vétérans, qui ont de l'expérience, de tenter d'améliorer leur sort.

Connaissant Fernand Dubois comme un gentilhomme et un "bon diable", ils espèrent peut-être l'attendrir et obtenir quelques miettes de salaire en surplus. Mais quand ils verront que leurs armoiries ne mènent à rien, ils se soumettront volontiers. L'organisation des Dodgers régit assez de talents qu'ils ne voudront pas compromettre leur avenir par un entêtement injustifié. D'ailleurs Fernand Dubois est un homme d'affaires averti. Le voudrait-il qu'il ne pourrait jouer au mécano en élevant la liste de salaire. Il est prisonnier d'un montant global qu'il ne peut dépasser, pour le club, en vertu des règlements de la Ligue Internationale. Face aux records de l'an dernier, il doit alors équilibrer sa liste de paie, sans dépasser le montant global imposé.

Au point de vue salaire, un club se compose de trois catégories de joueurs: ceux qui montent, ceux qui sans monter ne sont pas menacés de descendre et ceux qui viennent des majeures. Les premiers ne peuvent s'attendre à de fortes rémunérations. Ils se sentent signés dans des circuits inférieurs où leurs salaires étaient également inférieurs. Le jeune lanceur qui, dans une classe "A", avec une fiche excellente, touchait \$300 par mois de salaire, sera heureux d'une augmentation de \$50 par mois, dans l'Internationale. Qu'il connaisse à Montréal une autre bonne saison et son salaire grimpera sans fin jusqu'au jour où il sera sûr pour les grandes ligues, où il n'y a pas de limites. Les joueurs les plus disposés sont les vétérans qui n'ont pas tout à fait ce qu'il faut pour monter et rester dans les grands circuits. Ils peuvent avoir six ou sept ans d'expérience dans le circuit Frank Shaughnessy. Des joueurs comme Tom Lasorda, Clyde Parris, Bob Lennon, Mike Goliat.

Ils doivent gagner assez cher pour vivre. Ils ont aussi le privilège, durant l'hiver, au contraire de ceux des majeures, de pouvoir jouer dans les ligues du Sud, pour doubler ainsi leurs revenus. Un joueur qui aurait touché \$800 par mois, l'an dernier, tentera d'en obtenir \$900, cette année. Mais s'il a connu une saison médiocre, toute augmentation qu'on lui accorderait, causerait une injustice à d'autres plus méritants, qui seraient privés d'autant. Ce système empêche les vétérans de jouer nonchalamment et pour le seul motif de gagner leur vie. Toujours, ils devront améliorer leur tenue et rester combattifs, s'ils veulent participer à une plus large part de bénéfices.

La troisième catégorie échappe un peu au contrôle du club local. Ce sont les joueurs envoyés sous option par les Dodgers de Los Angeles. Ils sont des joueurs, liés par contrat aux Dodgers, mais à cause du surplus de talents, ils peuvent être retournés à un club mineur, trois fois, sous option. Après ces trois voyages, ils deviennent sujets au repêchage, ce qui permet à un club majeur de les réclamer au prix convenu. Etant détenteurs d'un contrat des majeures, ces joueurs gravitent lourdement le budget des Royaux, si le club local devait leur payer leur salaire en entier. C'est pour cela qu'un règlement du baseball organisé prévoit que dans ces cas, le club mineur paie au joueur optionné, ce qu'on est convenu d'appeler un "salaire moyen" et le club majeur paie mensuellement la différence. Billy Harris, par exemple, a signé cette année, un contrat avec les Dodgers. Supposons que ce contrat soit de l'ordre de \$8,000. Les Royaux, s'ils devaient revenir, n'auraient pas à payer tout ce montant à Harris, mais seulement le salaire moyen, qui serait complété par les Dodgers. Ce procédé permet aux clubs mineurs d'équilibrer le talent, l'expérience et le salaire.

Herb Elliott, champion

PERTH, Australie — Herb Elliott a couru le mille en 4:02.1 samedi dernier, pour remporter le championnat de l'Australie. Il a déclaré que cette course avait été la plus pénible de sa carrière.

Détenteur du record mondial pour le mille de 3:45.5 et qui a réussi à courir le mille en moins de quatre minutes à dix reprises, a dû venir de l'arrière pour l'emporter sur deux coureurs des Nouvelles-Galles du Sud, Ably Thomas et Dennis Wilson.

Elliott a pris la tête alors qu'il ne restait plus qu'un tour

Match préparatoire

INDIANAPOLIS — Archie Moore rencontrera un poids lourd dans un match de dix rounds qui sera télévisé d'Indianapolis le 27 mars prochain. La rencontre a été organisée par le promoteur Al Farb, d'Indianapolis, en fin de semaine.

Il s'agira d'un match préparatoire pour Moore qui doit risquer la couronne mondiale des mi-lourds contre l'Allemand Eric Schoepner au mois de juillet.

et demi à parcourir. Il s'est détaché de ces deux adversaires et a terminé avec une avance de 40 verges.

"ELIMINATOIRES" Le Canadien sera opposé aux Hawks ou aux Wings

MONTREAL. — Les séries éliminatoires pour la coupe Stanley débuteront dans deux semaines et tout indique que les Black Hawks de Chicago ou les Red Wings de Detroit seront les adversaires des Canadiens de Montréal en première ronde.

Après les résultats de la fin de semaine, le classement des clubs de la Ligue Nationale indique que les Black Hawks, l'équipe la plus en avance de la ligue, soit 14 de plus que Toronto. Les Maple Leafs se sont assurés la possession définitive du deuxième rang en fin de semaine en

battant Boston deux fois, 5-2 samedi et 3-1 dimanche Toronto a 72 points, Chicago 64, Detroit 62, Boston 56 et New York 42. Les Black Hawks, l'équipe la plus en avance de la ligue, soit 14 de plus que Toronto. Les Maple Leafs se sont assurés la possession définitive du deuxième rang en fin de semaine en

butts enregistrés par les Canadiens en fin de semaine.

La prochaine joute au programme de la Ligue Nationale aura lieu ce soir à Detroit, où les Red Wings recevront la visite des Canadiens. Mercredi, les champions joueront à Toronto.

Hull en tête

Chez les compteurs, Bobby Hull a obtenu deux points contre les Rangers samedi et il devance maintenant Bronco Horvath par deux points. Hull a 77 points, dont 37 buts et Horvath 75 dont 37 buts également.

Gordie Howe est toutefois celui qui a fait le plus de progrès en fin de semaine, participant aux trois points des Red Wings pour porter son total à 67. Howe est monté en troisième place, un point en avant de Jean Béliveau et de Henri Richard. Bernard Geoffrion et Andy Bathgate suivent avec 63 points chacun.

Don McKenney du Boston domine pour les assists avec 43, une de plus que Bathgate. Glen Hall a réussi six blanchissages et Jacques Plante a été déjoué sept fois de moins que Hall dans la course au trophée Vézina. Carl Brewer, du Toronto, est le joueur le plus puni de la Ligue Nationale, ayant passé 140 minutes au pénitencier.

Nouvel obstacle

OAKLAND, Calif. — La nouvelle ligue Américaine de football a terminé, samedi dernier, une rencontre de trois jours posant un nouvel obstacle à toute expansion possible de la Ligue Nationale de football au Texas.

La Ligue Américaine a décidé par le vote de porter à \$1,400,000 l'amende que doit payer toute franchise de la Ligue Américaine pour entrer dans la Ligue Nationale. Autrement, l'amende était de \$500,000.

Les membres de la Ligue Américaine ont déclaré que les équipes qui seraient le plus tentées de devenir des équipes de la Ligue Nationale sont Houston et Dallas. A la suite du vote, il semble que les propriétaires actuels de ces équipes n'ont pas l'intention de changer de ligue.

Les compteurs

LIQUE NATIONALE

	B	A	Pts
Hull (Chicago)	37	40	77
Horvath (Boston)	37	38	75
Howe (Detroit)	37	40	67
Béliveau (Can.)	32	34	66
Richard (Can.)	29	37	66
Geoffrion (Canadien)	25	38	63
Bathgate (Rangers)	21	42	63
Stasiuk (Boston)	25	37	52
McKenney (Boston)	18	43	41
Moore (Canadiens)	21	38	59
Prentice (Rangers)	27	29	56
Bucyk (Boston)	16	36	52
Hay (Chicago)	16	36	52
Ullman (Detroit)	20	31	51
Pulford (Toronto)	23	27	50
Aldcorn (Detroit)	21	26	47
Armstrong (Toronto)	19	26	45
Bonin (Canadien)	16	29	45
Labine (Boston)	16	28	44
Toppazzini (Boston)	12	32	44
Provost (Canadien)	16	27	43
Delvecchio (Detroit)	16	25	41
Pilote (Chicago)	7	34	41
Habenton (Rangers)	16	24	40
Goyette (Canadien)	19	20	39
Sloan (Chicago)	19	20	39
Duff (Toronto)	18	20	38
Mohs (Boston)	15	23	38
Popein (Rangers)	14	22	36
Oliver (Detroit)	17	18	35
Harris (Toronto)	13	22	35
Sullivan (Rangers)	11	24	35
Murphy (Chicago)	14	20	34
Dimstead (Toronto)	14	19	33
Manovich (Tor.)	1	17	32
Stanley (Toronto)	10	22	32
Gendron (Boston)	22	9	31

LA BOXE

Manille — Bert Somodio, 133 lb, a défait par mise hors de combat technique Bonnie Espinosa, 133 lb, en 9 engagements. Pour le championnat poids léger des Philippines.

Louisville, Kentucky — La rencontre Rudell Stutch-Randy Sandy a été remise au 30 mars à cause de la température.

Ligue de quilles Le Devoir

	J.	Pts.	Tot.
J. Rousseau	65	9959	139
J. Noisieux	69	9902	143
M. Noisieux	69	9843	142
R. Forest	57	8063	141
G. Baillargeon	57	7780	136
P. Dupuis	6	812	135
M. L'Abbé	57	7384	129
L. Lafrance	44	5457	124
G. L'Ecuyer	67	8255	123
J.-P. Boisvert	57	6821	119
C. Madec	69	7903	114
J.-C. Girard	63	7131	113
J. Parent	69	7721	111
J.-M. Laliberté	46	5142	111
L. Rheault	63	6830	108
R. Michaud	57	6068	106
A. Piché	54	5756	106
J. DeCelles	57	5929	104
G. St-Cyr	69	6604	95

Plus haut simple à date

Claudette Gagnon	175
Romeo Forest	213

Plus haut triple à date

Mme R. Michaud	407
Jacques Noisieux	603

J. Pts. Tot.

Mme R. Michaud	63	6333	103
H. Lacour	66	6337	103
Mme A. Piché	66	6337	103
M. Gélinas	69	6391	101
C. Gagnon	33	3330	100
F. Noisieux	33	3302	90
L. Rheault	69	6167	89
K. Côté	57	5126	89
Mme P. Dupuis	51	4459	87
Mme Boisvert	60	4897	81
T. Gélinas	12	955	79
A. M. Turcotte	69	5279	76

Plus haut simple

Mme R. Michaud	137
Jacques Noisieux	210

Plus haut triple

Mme R. Michaud	356
Jacques Noisieux	603

J. Pts. Tot.

Gris	J. Noisieux	37878	94
Bruns	J. Rousseau	40153	92
Bleus	G. L'Ecuyer	38397	90
Verts	M. Noisieux	38271	77
Rouges	L. Rheault	36851	72
Blancs	G. Baillargeon	37528	58

HOCKEY

CLASSEMENT

LIQUE NATIONALE

	J	G	P	N	P	C	Pts
Canadien	63	37	14	12	231	158	86
Toronto	64	32	24	8	182	156	72
Chicago	64	27	27	10	181	150	64
Detroit	64	24	28	9	171	182	62
Boston	64	25	31	6	200	223	58
New-York	63	15	36	12	169	230	42

LIQUE AMERICAINE

	J	G	P	N	P	C	Pts
Springfield	64	32	20	3	248	194	83
Rochester	64	36	26	2	232	189	75
Ruffalo	64	31	29	4	220	234	66
Providence	62	32	28	2	209	201	66
Cleveland	61	29	25	7	234	199	65
Hershey	62	22	33	7	179	201	51
Quebec	63	16	45	2	146	267	34

LIQUE DE L'EST

	J	G	P	N	P	C	Pts
Sudbury	63	33	24	6	261	259	72
Roy	63	29	25	11	202	184	60
Trs-Rivières	62	27	27	8	193	197	62
Hull-O.	63	27	26	10	221	220	64
St-J. M.	63	25	30	8	224	236	64
Kingston	62	25	34	3	262	287	53

CLUB "MEILLEUR" CHAMPION



CIRCUIT JUVENILE DE L'EST — JOUTES A L'ARENA ROUSSIN — Première rangée: Guy LaSalle, entraîneur; Yves Perreault, Michel Laforge, Denis Rogers, Yves Guay, Jacques Dick. Deuxième rangée: frère Eugène, sc., gérant; Jacques Desjardins, Serge Guay, Claude Maynard, Marcel Dufour, Mario Marchand, l'abbé Louis-Joseph Paradis, aumônier. Troisième rangée: Gilles Larivée, Ronald Proulx, Réal Moquin, Yves Lacoste, Normand Pagé, frère Florian, sc., instructeur; François L'Espérance, absent. 1er compteur de la Ligue: Michel Laforge. Meilleure défense du circuit: Denis Rogers.



On est belliqueux aux Etats-Unis. Une escarmouche est ici photographiée entre joueurs et spectateurs, à Los Angeles, au cours d'une partie entre les UCLA et les Trojans. Cinq joueurs furent expulsés. UCLA l'emporta au compte de 72-70.

Trois Canadiens à ce tournoi

MONTREAL. — Le comité de ski de la zone laurentienne a annoncé hier que trois brillants skieurs junior participeraient au tournoi de championnats nationaux à Aspen, Colorado, du 17 au 19 mars.

Les trois junior choisis pour aller à Aspen sont Peter Duncan, 15 ans, de Mont-Tremblant, Yves DeKoninck, 17 ans, de St-Sauveur et Eddon Ryan, de Mt-Tremblant.

Duncan a récemment gagné le championnat alpin du pays et DeKoninck est le champion de slalom junior canadien. Mlle Ryan a récemment remporté les honneurs de la descente Tschereau pour dames.

Ernie McCullough, de Mont-Tremblant, accompagnera les trois jeunes et sera leur instructeur.

Canadiens étonnés

Les membres de l'équipe des Dutchmen de 1956 ont passé plusieurs bons moments en compagnie de Solly à Squaw Valley, mais ils se demandent quel intérêt l'a poussé à vouloir aider la cause des Américains alors que les Canadiens avaient encore la chance de remporter le championnat. Seul Solly le sait.

Et les Canadiens ne le sauront probablement jamais.

Solly a été choisi le meilleur joueur de défense au cours des Jeux, comme en 1956, mais cette année, l'honneur lui a peut-être été décerné comme un hommage au vétérans qui sera âgé de 40 ans lors de la tenue des prochains Jeux Olympiques d'hiver à Innsbruck, Autriche. Il ne fera probablement pas partie de l'équipe, en 1964, même s'il continue d'aspirer des bouffées d'oxygène.

Aujourd'hui... A l'ELYSEE

VI. 4-0050



Pour votre bon plaisir un bon porter

CHAMPLAIN



un breuvage unique

Lorsque l'hiver tire à sa fin, rien de plus agréable qu'un bon Champlain crémeux et réconfortant, dont chaque gorgée vous apporte une satisfaction nouvelle!

à la saveur unique

La ligue Continentale comptera beaucoup sur les agents libres

TORONTO, 7. — Branch Rickey a déclaré que les "agents libres" du baseball formeront le noyau de la Ligue Continentale lorsque la troisième ligue majeure débutera l'an prochain.

"Ce que nous appelons les agents libres sont la principale source à laquelle nous puiserons pour former nos équipes puis viendront les ligues mineures", a déclaré le président de la Ligue Continentale dans un communiqué publié ici.

"A partir du moment qu'elle a commencé à s'organiser, la Ligue Continentale a préparé un programme attrayant et rempli d'opportunités pour ce que nous appelons les agents libres, des joueurs dont les chances de réussir dans le baseball sont devenues de plus en plus faibles à mesure que le nombre des ligues mineures diminue. La Ligue Continentale permettra en place les échelons qui permettront à ces joueurs d'atteindre le sommet".

Le communiqué de Rickey a été remis aux journalistes par le vice-président et Jack Kent Cooke qui est en même temps propriétaire des Maple Leafs de Toronto de la Ligue Internationale. Cooke avait demandé à Rickey de faire une déclaration pour laisser savoir aux amateurs où il espérait obtenir les joueurs pour la Ligue Continentale de comment il espérait voir son circuit devenir vraiment majeur.

Exemple des Dodgers

Rickey a déclaré que trois étoiles de la série mondiale de l'an dernier gagnée par les Dodgers de Los Angeles étaient des joueurs qui avaient passé une partie de la saison 1959 avec des clubs mineurs. Ce sont des joueurs de ce calibre que la

Ligue Continentale tentera d'obtenir.

L'un des trois joueurs mentionnés par Rickey est l'as lanceur de relève Larry Sherry, la grande vedette de la série parmi les lanceurs, un homme qui avait commencé la saison avec le St-Paul de l'American Association.

Sherry a figuré dans chacune des quatre parties gagnées par les Dodgers au cours de la série mondiale et a reçu le crédit de deux victoires. Il n'a alloué qu'un seul point pendant tout le temps qu'il a été au monticule.

Les autres, qui ont évolué pour les Dodgers pendant la série mondiale après avoir joué au cours des dernières saisons dans les circuits mineurs, sont les receveurs John Roseboro et Joe Pignatano, tous deux des Dodgers de Montréal; l'arrêt-court Mury Wills de Spokane, de la Ligue de la Côte du Pacifique; le troisième but Charlie Neal, qui est aussi venu aux Dodgers des Royals de Montréal. Neal a frappé deux coups de circuit, il y a eu aussi Chuck Essegian qui a joué pour les Marlins de Miami et les Red Wings de Rochester et qui a frappé deux circuits pendant la série.

Les diverses sources

Parmi les autres sources de joueurs pour la Ligue Continentale, Rickey a mentionné: par l'achat de joueurs actuellement dans les ligues majeures; par l'achat de joueurs des ligues mineures; par le règlement des "waivers" des ligues majeures; par le repêchage dans les ligues mineures, par le repêchage de tous les joueurs qui ne figureront pas sur la liste des transferts de chacun des clubs. Des amendements aux règlements actuels du baseball aide-

ront la Ligue Continentale à obtenir d'autres joueurs.

"Une troisième ligue majeure", a déclaré Rickey, "permettra à tout jeune qui aime le baseball, qui le pratique avec succès de quitter son poste d'essence, son camion, sa ferme, sa position et chercher à réaliser son rêve de jouer un jour dans les ligues majeures. En devenant membre de la Ligue Continentale, il recevra un salaire minimum de \$7,000 par année, il obtiendra un fond de pension et il évoluera dans de nouveaux parcs avec toutes les commodités des amphithéâtres modernes."

Nouvelles en abrégé

WEST PALM BEACH — Fred Fitzsimmons, le nouvel instructeur des lanceurs des Athletics de Kansas City, se déclare très satisfait de la belle forme des lanceurs George Brunet, Al Grunwald et Johnny Kucks. Tous trois sont en parfaite condition. Bud Daley, qui gagna 16 parties l'an dernier, est retourné à l'entraînement, après trois jours d'absence, à cause de la grippe. Ned Garver, nouvellement signé, était en uniforme pour la première fois.

MESA, Arizona — Le gérant Charlie Grimm a déclaré que six de ses lanceurs sont prêts. Ils sont: Moe Drabowski, Dick Drott, Bob Anderson, Glen Hobie, Dick Ellsworth, une recrue et Don Elston, l'as de la relève. Samedi, les Cubs jouent contre les Red Sox de Boston.

FORT MYERS — Diomedes Olivo, la dernière addition au personnel de lanceurs des Pirates de Pittsburgh, n'est pas encore arrivé au camp d'entraînement. Le gérant général Joe Brown croit qu'il a été retardé par des difficultés de visas, aux bureaux de l'immigration. Olivo a 35 ans. Il est un gaucher qui vient de la République Dominicaine. Il a été acheté sur une base conditionnelle, du club Poza Rica, de la ligue du Mexique. Sa fiche pour 1959 était de 21 gains et huit défaites. On le dit très rapide.

LAKELAND — Jim Bunning, un gagnant de 17 parties en 1959, sera le lanceur à l'œuvre à l'ouverture de la saison d'entraînement samedi quand les Tigers de Détroit seront opposés aux Senators de Washington. Un seul gérant, dans le camp des Tigers, Charlie Maxwell, qui est chez lui, à Paw Paw, au Michigan.

ST-PETERSBURGH. — Tony Kubek a décidé de se reporter au camp d'entraînement des Yankees de New-York. Mantle reste le seul absent. Il n'a pas encore signé son contrat mais il aurait accepté les termes de George Weiss par téléphone.

Moore reprendra sa couronne

NEW-YORK (PA) — La National Boxing Association a déclaré, samedi dernier, qu'Archie Moore reprendrait la couronne des mi-lourds si Moore et Erich Schoepner acceptent de renouer leur combat de championnat de l'été prochain.

La NBA a enlevé à Moore la couronne des mi-lourds le 15 février dernier devant le refus de ce dernier de rencontrer Johnson de Philadelphie, considéré comme l'aspirant n° 1 de cette catégorie par la NBA.

Anthony Macaroni, président de la NBA, a déclaré que Moore et Schoepner devront déposer la somme de \$5,000 pour assurer qu'ils rencontreront Johnson si toutefois ce dernier est toujours l'aspirant n° 1.

La rencontre de championnat entre Moore et Schoepner doit avoir lieu en juillet ou en août prochain et l'endroit du match n'a pas encore été déterminé.

Macaroni a ajouté que ce match sera monté d'une façon complètement séparée du combat d'Ingemar Johansson. Auparavant, les rumeurs voulaient que le contrat de promotion du combat de Moore fesse partie de celui de Johansson.



Jack McCartan, à ses débuts dans la Ligue Nationale, a eu raison dimanche soir des Red Wings de Detroit, au compte de 3-1. On le voit ici repo usant une attaque de Gordie Howe.

BASEBALL MAJEUR

Dans les camps d'entraînement

Mickey Mantle a déclaré hier qu'il ne participera probablement pas à l'entraînement des Yankees de New-York à St-Petersburg, Floride, ce printemps.

Le gérant général George Weiss, des Yankees, a déclaré de son côté vendredi qu'il avait abandonné ses négociations avec Mantle et qu'elles ne reprendraient pas tant que le voltigeur des Yankees ne se rendrait pas au camp d'entraînement de St-Petersburg.

On rapporte que la direction des Yankees a demandé à Mantle d'accepter une diminution de salaire de \$15,000 cette année. Mickey touchait \$75,000 l'an dernier. Mantle a confié à un jour-

naliste de St-Petersburg, lors d'une conversation téléphonique, qu'il était sincère et qu'il tiendrait son bout.

"J'ai l'impression que la direction des Yankees est sincère également, de dire Mantle, et je présume que je ne me rendrai pas à St-Petersburg cette année", ajouta-t-il.

Mantle passe son temps entre Dallas au Texas et Joplin au Missouri. Il est propriétaire d'une salle de quilles à Dallas et d'un motel à Joplin.

Amendes de \$100

D'autre part, le gérant Eddie Sawyer des Phillies de Philadelphie, a imposé des amendes de

\$100 au lanceur Jim Owens, au joueur d'arrêt-court Joe Koppe et au voltigeur Bobby Gene Smith, trouvés dans un bar de Clearwater dans la nuit de samedi à dimanche.

Les trois joueurs ont été mêlés à une bataille, mais ce n'est pas pour cette raison qu'ils ont été mis à l'amende. "Owens, Smith et Koppe n'ont pas respecté le règlement du couvre-feu", de dire Sawyer. "Quant à la bagarre à laquelle ils ont pris part", ajouta Sawyer, "j'ai l'impression que les rapports ont été exagérés."

Joueurs engagés

Par ailleurs, quelques joueurs ont signé leurs contrats en fin de semaine. Harvey Kuen a accepté un salaire de \$45,000 des Tigers de Detroit. Seul Charley Maxwell n'est pas satisfait chez les Tigers et demeure récalcitrant.

Le vétéran Ned Garver a signé pour \$20,000 avec Kansas City, acceptant une faible réduction de salaire.

Jim Lemon a signé pour \$22,500 avec Washington. Il touchait \$15,000 l'an dernier.

Les Cardinals de St-Louis ont d'autre part envoyé les lanceurs Ray Sadecki et Clint Stark ainsi que le receveur Pat Foley au camp d'entraînement de leurs clubs affiliés à Homestead, en Floride. Sadecki est sur la liste du Rochester, de la Ligue Internationale. Il a remporté 11 victoires et subi trois défaites à Omaha, dans l'Association Américaine, l'an dernier. Solly Hemus, pilote des Cards, a laissé entendre que Sadecki serait rappelé au besoin.

Casey Stengel, a révélé qu'il donnera plus de travail à ses vétérans à l'entraînement cette année. Les Yankees commenceront leur série de parties hors concours samedi prochain contre St-Louis. Stengel a annoncé que Whitey Ford, Bob Turley et Art Ditmar lanceront chacun trois manches lors de cette première partie d'exhibition.

Fausse rumeur

TORONTO. — Barbara Wagner et Bob Paul ont déclaré hier qu'il n'y avait aucun fondement aux rumeurs voulant qu'il y ait idylle entre eux. Mlle Wagner et Paul ont été accueillis hier à Toronto en triomphe à leur retour de Squaw Valley, où ils ont remporté le championnat olympique de patinage de fantasia.

Le couple torontois a précisé qu'ils avaient été trop occupés à leur entraînement depuis quelques semaines pour songer à l'amour.

Les deux patineurs passeront deux semaines chez eux, à Toronto, avant de repartir des engagements en Allemagne et à Boston.

Invitation

SAULT STE-MARIE, Ontario. — La direction du club Sault Ste-Marie, de la ligue professionnelle de l'est, a invité 500 militaires américains à la joute qui sera disputée ce soir à Sault Ste-Marie entre les Thunderbirds et les Wolves de Sudbury.

Bob Boston, directeur des relations extérieures du club Sault Ste-Marie, a révélé que cette invitation a été faite en l'honneur de la victoire de l'équipe américaine au récent tournoi de hockey olympique à Squaw Valley, en Californie. Ces soldats sont cantonnés à diverses bases militaires situées près de Sault Ste-Marie, Michigan.

Deux records

TORONTO. — Lors du carnaval de natation de l'Université de Toronto, deux records canadiens ont été établis.

Bonnie Benson a réussi l'épreuve des 100 mètres de nage sur le dos classe féminine en 1:13.7 pour abattre son propre record de 1:14.2.

Steve Rabinovitch, de la Palestre nationale de Montréal a également établi un record de 1:04.1 pour les 100 mètres de nage sur le dos. Le record précédent de 1:05.4 avait été établi par John Deacon de l'Université de Toronto.

Miami Beach, Floride. — Luis Rodriguez, 149 1/2, de Cuba, a défait aux points Chico Celis, 154 1/2, de Stamford, Connecticut, en 10 rounds.

Changements aux règlements du football canadien

Winnipeg (PC) — Les magnats du football professionnel au Canada ont clôturé leur assemblée par une bourrée de décisions.

Ils ont d'abord bloqué le projet d'un calendrier mixte, comme ils l'ont fait d'ailleurs depuis des années, ont été sérieusement l'idée de lever les restrictions sur le nombre d'importés américains et ont décidé d'accorder à Vancouver la joute de la coupe Grey, le 26 novembre prochain.

Les magnats ont accordé la coupe Grey à Vancouver de préférence à Toronto pour diverses raisons qui se résument à une seule: l'argent. Ceux qui ont plaidé la cause du stadium Empire de Vancouver ont expliqué que 32,754 personnes pouvaient s'asseoir dans leur parc et que 2,000 autres pourraient assister à la joute debout. De plus, tous services compris, on est prêt à louer le stade aux organisateurs de la classe pour \$20,000, soit \$10,000 de moins que le prix chargé la dernière fois que la joute y fut disputée, en 1958.

Décisions

On compte que la classe attirera une recette de \$323,000, soit \$16,000 de plus que l'an dernier, alors qu'elle fut disputée au parc de l'Exposition nationale de Toronto.

Les porte-parole du terrain de Toronto ont promis un terrain en meilleure condition que l'an dernier, une recette de \$315,000 et une foule de 35,200 personnes. La recette prévue par les promoteurs de Toronto est de \$3,000 inférieure à celle prévue par ceux de Vancouver. Le vote en faveur de Vancouver comme site de la joute de la coupe Grey a été unanime.

La distribution des billets pour la joute sera faite comme elle l'a été par les années passées et on gardera le même système pour encore deux ans au moins. Après la part de la Canadian Rugby Union et de la Ligue de Football du Canada, le reste des billets seront ainsi distribués: 75 pour cent, à la ligue de l'ouest, en sa qualité d'hôte et 25 pour cent au circuit de l'est.

Le prix des billets demeurera le même que l'an dernier, soit \$10, \$7.50 et \$5.

Une autre décision à laquelle on en est venu samedi a été la création, par la ligue de football du Canada, d'un comité des règlements. Ce comité comptera six membres, soit trois de chaque circuit. Les changements proposés par les neuf équipes professionnelles devront d'abord être envoyés au bureau du commissaire Sydney Haller, à Winnipeg, puis transmis au nouveau comité des règlements avant d'être finalement soumis à la L.F.C. pour approbation finale. Le comité en question siégera une journée avant l'ouverture de la réunion annuelle de la E.C.L.

Numerotation

On s'est entendu sur la question du numérotage des changements de joueurs. Le système dernière par quelques équipes, est, les joueurs de champ arrière porteront les numéros 1 à 29; les centres, de 40 à 50; les gardes, de 50 à 60; les bloqueurs, de 60 à 70; les attaquants, de 70 à 80. Les changements ont été effectués à la demande des chroniqueurs et commentateurs sportifs qui trouvaient les numéros dans les 80 et 90 trop difficiles à distinguer.

On a étudié, sans en venir à une décision, la requête des Lions de la Colombie-Britannique au sujet d'un changement du règlement sur les droit ter-



Le Dr Emile Thomas, de la Commission athlétique de Montréal (au centre) s'en donne à cœur joie à son passe-temps favori, la grosse pêche au large de la Floride. L'an dernier, il avait capturé un thon de 97 livres. "Cette année, dit-il, ils sont plus petits, mais il y en a plus".

Faite pour la vie que vous aimez vivre

UNE BIÈRE Plus Vive!



Voici une bière en parfaite harmonie avec l'esprit jeune et dynamique du Québec d'aujourd'hui. Créée par Molson à l'image même de notre époque, cette bière blonde, douce, radieuse, plus "vive" est faite pour la vie que vous aimez vivre! Le mot rafraîchissement prend un sens nouveau avec cette nouvelle bière lager, typiquement de son pays et de son temps.

La bière Lager MOLSON
CANADIAN

SCIENCE ET TECHNIQUE

La Fulgur Simca, voiture de rêve, summum de l'automatisation

Par Marc-Henri COTE

La voiture futuriste Fulgur Simca sera montrée pour la première fois à Montréal, du 12 au 15 mars, à l'occasion du festival du printemps, sous les auspices de la compagnie Chrysler, en l'hôtel Reine Elisabeth.

Cette voiture de rêve est le summum de l'automatisation; à traction électrique, un cerveau électronique en assure la commande et exécute fidèlement les indications que le conducteur a déterminées au départ. Un radar immobilise le véhicule à temps des que se présente un obstacle.

La Fulgur, mot latin qui signifie éclair, file à plus de 90 milles à l'heure. Elle porte alors sur ses deux roues arrière et sa stabilité est assurée par deux ailerons placés à un angle, à l'arrière.

Il va sans dire que cette automobile n'est pas encore sur le marché. Elle est essentiellement le produit d'expériences des ingénieurs de Simca de France, dont les voitures sont distribuées en Amérique par Chrysler.

La Fulgur a quatre pieds de hauteur; elle est longue de 13 pieds neuf pouces et large de six pieds huit pouces. Un dôme transparent en matière plastique offre une vision parfaite en toutes directions.

Un moteur électrique dans chaque roue arrière assure la traction de la Fulgur, mais ces moteurs tirent par induction le courant que transportent des câbles enroulés sous le pavé de la route.

Six accumulateurs permettront d'ailleurs à la Fulgur de circuler sur les routes de moindre importance où il n'y aura pas de câble électrique sous le pavé.

A une vitesse moindre de 90 milles à l'heure, les roues avant servent à stabiliser la voiture, mais elles se replient à une vitesse supérieure, de sorte que la Fulgur devient un auto-avalois que des ailettes à l'arrière servent de gouvernail.

Outre le radar qui assure une marge de sécurité des plus enviables, les phares de la Fulgur varient d'intensité avec la vitesse de cette voiture; plus elle roule rapidement, plus ses phares éclairent intensément la route.

La carrosserie de la Fulgur est montée sur un cadre tubulaire en métal. Elle est faite entièrement de matière plastique. Le centre de gravité de cette voiture se situe à cinq pieds en avant des roues arrière et à un pied du sol.

Le calendrier de la semaine à l'U. de M.

Mardi, le 8, à 8h.15 du soir, en la salle H404, conférence de théologie: "L'apostolat missionnaire II: l'Eglise en état de mission", par le R. P. Jean Bouchard, s.j. — sous les auspices de l'Institut supérieur de sciences religieuses.

Mercredi, le 9, à midi et à 8h., en la salle H404, ainsi qu'à 8h.30, en la salle G404, Ciné-Physique présente: "X Minus 80 Days" — "Horizons Unlimited".

A 1h., en la salle H404, et à 8h., en la chambre 362 du Centre social, conférence de M. Yvon Charron, p.s.s., intitulée: "Culture théologique". Les sept rites de la sainte humilité" (2e conférence) — sous les auspices de l'Extension de l'enseignement et de l'Institut supérieur de sciences religieuses.

A 4h.45, en la salle D714-A, colloque de recherche du département de chimie: "Réactions d'élimination à partir de la position 4 de l'homobornane", avec M. Jean-Marie Bédard.

A 5h., en la salle H 613, conférence de M. Bernard Martineau intitulée: "Infections virales respiratoires et infections à adénovirus" — lors du Micro-Hebdo-Actualités de l'Institut de microbiologie et d'hygiène.

Judi, le 10, à 4h.30, en la salle G404, colloque de physique: "Formation des éléments lourds à l'intérieur des étoiles géantes rouges" avec M. Hubert Reeves.

A 8h., en la salle H404, conférence du Chanoine Philippe Delhaye intitulée: "Le renouveau de la raison au XIIe siècle" — sous les auspices de l'Institut d'études médiévales de la faculté de philosophie.

Vendredi, le 11, à midi, en la salle G404, Ciné-Anthropologie présente: Films ethnographiques — sous les auspices de la faculté des sciences sociales.

Dimanche, le 13, à 9h., 10h.30 et midi, en la chapelle universitaire du Centre social, messes célébrées par les aumôniers des étudiants.

A L'UNIVERSITE MCGILL

Judi, le 17, à 8h.30 du soir, au Redpath Hall, conférence de M. Leonard Isaacs sur "The British Broadcasting Corporation"; M. Isaacs, qui est compositeur et qui fait des arrangements musicaux, parlera de la relation entre, d'une part, la radio non commerciale et, d'autre part, l'art et la profession musicale en Angleterre.

Judi, vendredi et samedi, les 10, 11 et 12 mars, à 8h.30, au Moyse Hall, le département d'anglais présente une comédie de la période de la Restauration intitulée: "The Relapse", de Sir John Vanbrugh. Le coût des billets est de \$1.50. Pour réservations, téléphoner à VI. 4-8311, local 370.

Du 7 au 19 mars, le comité artistique des étudiants des universités canadiennes présente, sous les auspices de SCOPE, une "Exposition des dessins canadiens contemporains" au Tyndale Hall, Redpath Library.

M. Bourque préconise le service militaire pour les collégiens

SHERBROOKE. — Le ministre des finances du Québec, M. Bourque, a déclaré à Sherbrooke que les étudiants des collèges devraient être astreints au service militaire durant les mois d'été. Il n'y a qu'une solution au problème du travail d'été pour les collégiens et c'est le service militaire obligatoire, a déclaré le ministre devant les membres du Club Richelieu.

Ceci leur enseignerait la discipline et les aiderait à combler le fossé entre l'éducation qu'ils reçoivent au collège et les réalités de la vie.

"Le gouvernement et l'industrie privée font leur possible pour les employer, mais il n'est possible d'en engager qu'un faible pourcentage", a déclaré M. Bourque.

L'épiscopat s'élève contre le rapport Cameron, en Alberta

EDMONTON. — Les archevêques et évêques catholiques de l'Alberta ont critiqué le rapport majoritaire de la Commission provinciale Cameron sur l'éducation.

Dans une lettre lue au prône hier dans toutes les églises catholiques de la province, les évêques déclarent qu'il y a beaucoup de choses louables et dans le rapport majoritaire et dans le rapport minoritaire.

La lettre ajoute toutefois:

"Nous regrettons l'absence totale dans le rapport majoritaire de quelque indication montrant qu'une seule des recommandations soumises par les catholiques a été favorablement accueillie par les signataires.

"Le rapport majoritaire, en effet, lorsqu'il traite spécifiquement du système des écoles séparées, manifeste une attitude qui révèle clairement un parti pris évident contre toutes nos aspirations raisonnables.

"Ce n'est que dans le rapport minoritaire que les vues présentées dans les mémoires soumis par les catholiques reçoivent une attention compréhensive et nous sommes reconnaissants à M. J.S. Cormack d'Edmonton d'avoir soutenu nos principes."

A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTREAL

L'histoire des débuts du comté de Huntingdon

La Société historique de Montréal vient d'avoir pour conférencier son président, M. Ubalde Baudry, qui a parlé des débuts du comté de Huntingdon.

Au commencement, en 1792, Huntingdon s'étendait du Richelieu au St-Laurent, et de Longueuil à la frontière. Ce comté disparaît en 1829. A l'union, il renait au nord-est du comté de Beauharnois. En 1834, cas unique, son territoire passe à d'autres comtés, et la partie de Beauharnois qui longe la frontière lui est définitivement attribuée. Il avait été dangereux de s'y aventurer durant tout le XVIIIe siècle. C'était une région tout à fait sauvage, recouverte de hautes et denses forêts mêlées à de nombreux marécages, considéré territoire de chasse des Iroquois.

Par le Richelieu, vers 1790, et par le Châteauguay, quelques années plus tard, vinrent les premiers "squatters" américains. Vers la même époque on arpente et érige les cantons de Henningsford, Hinchinbrook et Godmanchester. De 1799 à 1814, dans ces trois cantons, une dizaine de familles recurent en dons environ 115 milles carrés de terres, dont les "squatters" ignoraient tout. Les arpentages furent faits en vue d'accorder des terres aux vétérans de l'invasion américaine, et aux réfugiés de la Nouvelle-Angleterre.

Parmi ceux-ci, il y avait des Acadiens qui arrivèrent en 1796. Ils négligèrent de faire enregistrer leurs titres. Seule, la prescription les sauva d'être expulsés de leurs terres de Saint-Anicet, paroisse fondée en 1810. A la guerre de 1812, les "squatters" américains repassèrent la frontière plutôt que de jurer allégeance à la Couronne. Jusqu'à 1821, alors que par proclamation de lord Dalhousie le comté fut ouvert à la colonisation, les seigneurs ne purent concéder de lots et la Couronne n'en voulait pas vendre. Entre autres officiers de Salaberry avait eu 1,000 acres de terre à Saint-Anicet. Les habitants des seigneuries de Berthier et de l'île Dupas qui cherchaient des terres, y vinrent après la proclamation de 1821. En cinq ans, ils avaient acheté toutes celles qui étaient disponibles. En 1820, crise économique au Royaume-Uni. Des chômeurs britanniques arrivèrent dans Huntingdon. Ils eurent bien des ennuis avec les agents de la seigneurie de Beauharnois.

En 1847, l'arpentage de M. W. Lalanne révéla que cette seigneurie, en plus des 234,016 arpents concédés par le roi de France, en comptait de 32,563 arpents presque exclusivement dans Huntingdon. Ce n'est qu'en 1853 qu'on en vint à un compromis. James Lamb, un colon écossais, refusa d'y souscrire. Il porta sa cause jusqu'au conseil privé où il gagna, mais son bien y passa.

En marge de cette colonisation, il fut question de castors, de loutres, de chevreuils, d'ours, de loups, de pumas, de tortues, de



LA NEUVAINA A L'ORATOIRE

Le R. P. Emile Deguire, c.s.c., ancien supérieur de l'Oratoire Saint-Joseph qui a vécu plusieurs années dans l'enceinte du frère André, c.s.c., sera le prédicateur de la prochaine neuvaïne préparatoire à la fête de saint Joseph, du 10 au 19 mars. On pourra l'entendre tous les jours de la neuvaïne, excepté le dimanche, à l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal, pendant l'office des malades de l'après-midi, à 3h., et pendant la messe du soir, à 8h.30. Il sera également sur les ondes d'une trentaine de postes de langue française, dont CKAC, sur semaine à 7h.45 a.m. et le dimanche à 9h. a.m.; CKVL, sur semaine à 10h. p.m. et le dimanche à 4h.15 p.m.; et CJMS, tous les jours à 5h.45 a.m.

Le bureau des enquêtes de la Croix-Rouge à l'an dernier, dispose des demandes d'assistance de 41 nations.

Des secours en nature d'une valeur de plus d'un million de dollars ont été expédiés outre-mer, depuis 1940, par la Croix-Rouge canadienne.

Heures d'affaires: 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts le vendredi soir jusqu'à 9 h. 30

VENTE 92^e ANNIVERSAIRE

DUPUIS

LES CONDITIONS SONT FACILES

Inscrivez vos nom, adresse et numéro de téléphone au dos d'une facture DUPUIS (ou fac-similé acceptable) et déposez-la dans la BOITE-CONCOURS, au rez-de-chaussée. Toutes les factures du 1^{er} au 15 mars 1960 seront accumulées dans la BOITE-CONCOURS, et l'attribution des autos se fera les LUNDIS 14 et 21 mars, à 10h.30 a.m. Les membres du personnel de Dupuis Frères, Limitée, et leurs familles immédiates sont exclus de ce concours.

Provenant de Park Avenue Chevrolet Ltd.

GRAND CONCOURS

3 MAGNIFIQUES CHEVROLET

DONNEES DURANT CETTE GRANDE VENTE

la première voiture a été attribuée lundi 7 mars. La gagnante: Mme Armand Perreault, RR. 1, Lachetevillière, Co. Postneuf, Que.



Occasion exceptionnelle

MIROIRS pleine vue

• Pour le foyer • Pour couturières

Ord. 3.98

Prix Anniversaire

2.89

Pas de commandes postales svp

ENVIRON 14 x 50 POUCES

Miroirs de belle qualité dans un cadre de bois naturel non peinture ou verni. Il sera facile de lui donner le fini convenant à la pièce.

VI. 2-5151 local 300

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 810

CHAUFFERETTES "Electro Maid"

Ord. 39.95

Prix Anniversaire

28.92

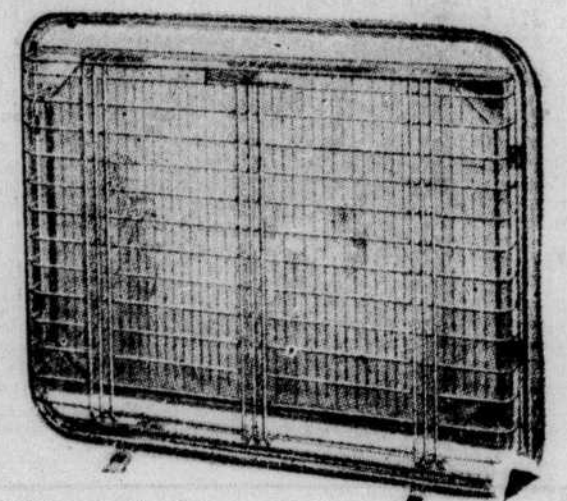
SANS THERMOSTAT

Ord. 52.45

Prix Anniversaire

38.92

AVEC THERMOSTAT



Tout le confort indispensable dans une chambre d'enfant, de malade, près de la TV, dans le sous-sol de jeu, un atelier de travail ou d'artiste. Se branche au mur. Verre radiant sur cadre métal ton vert.

VI. 2-5151 local 300

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 750

Luxueuses, modernes "Caldwell"



SERVIETTES DE LUXE

ECONOMISEZ 20% ET PLUS

Importante offre "Anniversaire"

RATINE SOUPLE SUPER-ABSORBANTE

• Carreaux formant damiers

• Teintes modernes sur fond blanc

Rose - Aqua - Brun - Jaune - Beige - Vert jade

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 140

Pour le bain, 24x45" Ord. 2.50 - Chacune

1.98

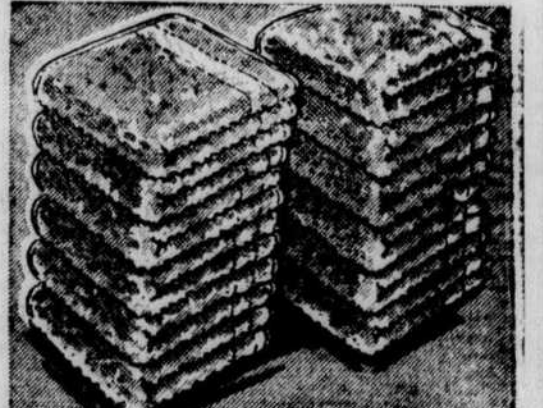
La toilette, 16x28" Ord. 1.25 - Chacune

.98

Débarbouillette 12x12" Ord. .59 - Chacune

.39

Débarbouillettes



"CALDWELL" — Ord. .49 ch.

Prix Anniversaire 7 pour 1.99

• Ratine de qualité spongieuse

• Teintes unies

Rouge - Blanc - Beige - Gris - Jaune

Vert jade - Brun chocolat - Aqua

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 140

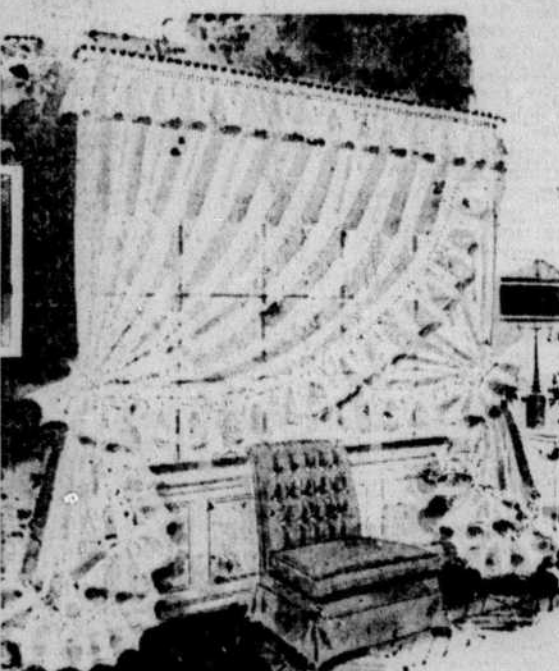
RIDEAUX MARQUISETTE

"DACRON"

Blanc éclatant — Croisés à volants 6"

Fraicheur aux fenêtres ce printemps

Largeurs à la paire	Hauteur	Pour fenêtres jusqu'à	LA PAIRE
65"	54"	40"	3.89
65"	63"	40"	4.49
65"	90"	40"	4.89
110"	54"	75"	6.49
110"	63"	75"	6.89
110"	90"	75"	8.49
145"	63"	95"	13.49
145"	90"	95"	14.89



RIDEAUX DROITS

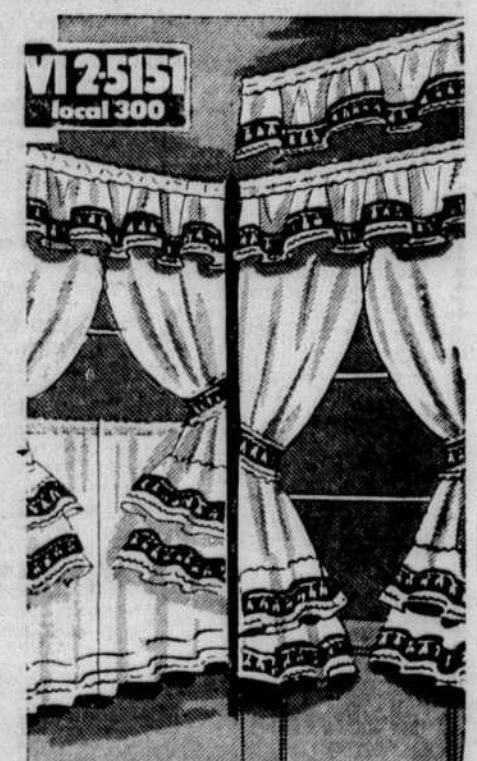
à large ourlet 5"

Les côtés avec ourlet double

Largeur 41 pouces	Hauteurs La paire	Largeur 60 pouces	Hauteurs Chacune
	54" 2.49		54" 1.79
	63" 2.79		63" 1.99
	72" 2.99		72" 2.29
	81" 3.29		81" 2.49
	90" 3.59		90" 2.69
	96" 3.89		96" 2.89
	108" 4.19		108" 3.09

VI. 2-5151 — local 300

DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 740



ENSEMBLES

11 pièces

Pour garnir porte et fenêtre de la cuisine ce printemps

Ord. 9.95

PRIX ANNIVERSAIRE

5.89 LES 11 PIÉCES

Pour la fenêtre seulement 3.49

MARQUISETTE BLANCHE "DACRON"

avec garniture claire en

Bleu - Vert - Jaune - Rouge

Très jolis rideaux DACRON lavables

— Pas de repassage

Haut de fenêtre 59 x 43"

Bas de fenêtre 27 x 34"

Haut de porte 54 x 11"

Bas de porte 54 x 52"

DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 740

VI. 2-5151

MAGASIN A RAYONS DUPUIS — RAYMOND DUPUIS, président — 865 EST, RUE ST-CATHERINE, MONTREAL — STATIONNEMENT DUPUIS